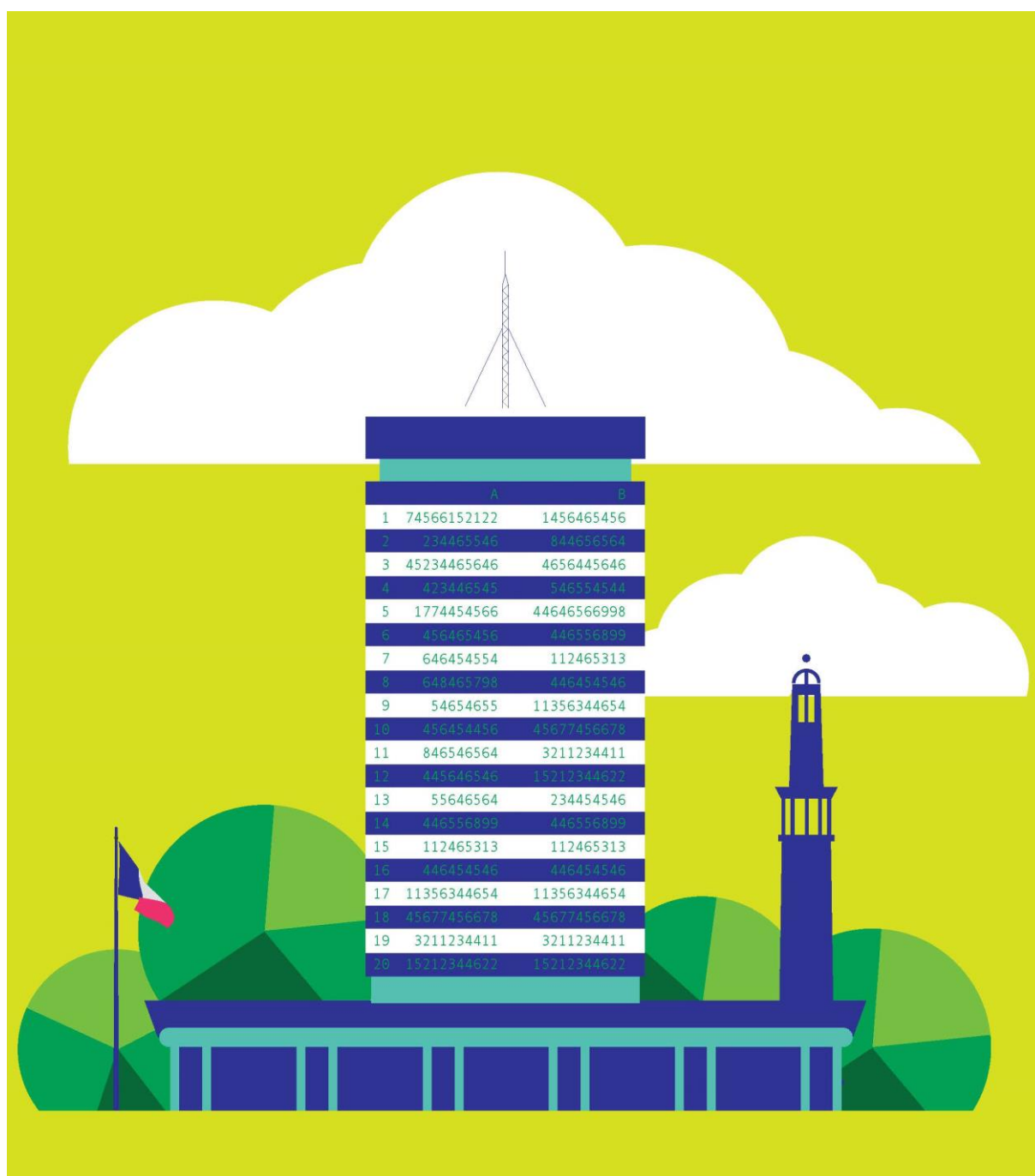


Rapport d'orientations budgétaires 2020



Introduction

La loi impose au Maire de présenter au Conseil municipal, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un rapport d'orientations budgétaires (ROB). Une délibération doit être prise par le conseil pour prendre acte de ce débat.

La fonction d'un ROB est de proposer au débat public et au conseil municipal les grandes orientations de la politique financière qui sera suivie sur les années à venir. Ces orientations sont la déclinaison des priorités politiques de la majorité municipale : priorité au social, à l'environnement et à la citoyenneté.

L'exigence sociale se retrouve dans toutes les politiques portées par la Ville de Grenoble et son CCAS : stabilité fiscale, politique volontariste de construction de logements sociaux, accueil des migrant-es, lutte contre les discriminations, contre le non-recours aux droits sociaux, contre les pollutions (qui impactent davantage les personnes fragiles), promotion d'une alimentation saine (dans les cantines pour répondre à un enjeu d'équité sociale), promotion du sport féminin (pour lutter contre les préjugés), aménagement de la ville (pour que chacun-e y soit acteur-trice)...

Parallèlement, le développement de la tarification solidaire des services publics, basée sur le quotient familial, permet à chacun-e de payer en fonction de ses possibilités : à la restauration scolaire, durant les temps périscolaires (gratuits 2 jours par semaine), pour sa fourniture en eau (réduction de factures pour 40 000 foyers à l'échelle métropolitaine), pour ses déplacements. Développement aussi de la gratuité des services publics: musée gratuit pour les moins de 26 ans et pour les personnes en situation de handicap, bibliothèques gratuites pour tous et toutes, parking relais gratuits sur présentation d'un titre de transport en commun, stationnement gratuit pour les personnes handicapées et 20 premières minutes gratuites pour tous-tes.

Grenoble et son CCAS agissent au-delà de leurs compétences pour fluidifier les parcours des personnes de la rue, jusqu'au logement, en recherchant entre autre des solutions décentes d'hébergement. Environ 400 personnes sont hébergées et suivies dans leurs démarches administratives et d'insertion par les dispositifs d'hébergement d'urgence et d'insertion portés par la Ville. Près de 170 le sont sur les compétences de l'Etat, à travers les dispositifs de droit commun (dans des établissements gérés par le CCAS et bénéficiant d'un financement d'Etat). Plus de 230 sont hébergées et suivies dans des dispositifs financés par la seule Ville de Grenoble hors de son champ de compétence, majoritairement sur le site aménagé du Rondeau, dans des appartements d'instituteurs ou d'autres lieux inoccupés et reconvertis en lieux d'hébergement et d'insertion parfois en lien avec des collectifs militants ou citoyens.

Exigence sociale et **exigence climatique se rejoignent**. Dans les Alpes les températures ont augmenté de 2° au cours du XXe siècle ; c'est deux fois plus que la moyenne mondiale (+1°). Le réchauffement y est amplifié parce que les glaciers ne réfléchissent plus les rayons du soleil et que les zones rocheuses mises à jour accumulent la chaleur.

Notre territoire pourrait connaître de profonds changements d'ici 2050 : la canicule pourrait durer trois mois de l'année, la température moyenne augmenter de plus de 2 degrés, les précipitations diminuer de 10 % avec un risque d'inondation plus important du fait de la perméabilisation des sols et de l'augmentation de la force des orages. Ces dérèglements auront de nombreux effets sur notre façon de vivre et notre santé, en particulier sur celle des plus fragiles.

Grenoble et sa Métropole agissent pour mettre en œuvre **des politiques ambitieuses autour des défis climatiques et des enjeux de justice sociale et de démocratie qui doivent y être associés** : développement de l'éco-mobilité et accélération de la transition énergétique (réglementation thermique unique en France pour la construction des logements neufs), engagement de la collecti-

tivité sur le chemin de l'autonomie alimentaire et la préservation de la biodiversité, travail avec les filières locales pour consommer mieux, valorisation de tous les déchets, végétalisation de la ville sous ses multiples formes pour lutter contre les îlots de chaleur, ...

Concernant la citoyenneté, les investissements conséquents pour les budgets participatifs depuis 2015 vont se poursuivre. Ce sont ainsi près de 40 projets qui ont vu le jour partout dans la ville : un mur d'escalade, un théâtre de verdure, des jeux pour enfants, des jardins sur les toits, un lieu d'accueil solidaire, des rues apaisées, du mobilier urbain sur les berges... Les Chantiers Ouverts au Public (COP) permettent aux Grenoblois-es volontaires de se remonter les manches et de réaliser des aménagements de proximité. Les ateliers de projet ont permis aux citoyens de se saisir de sujets importants pour notre territoire. Composés de 17 Grenoblois-es tiré-es au sort, de 6 membres de CCI, de 6 membres des unions de quartier et d'un-e représentant-e des résident-es étrangères, ces ateliers formulent des recommandations sur des sujets de compétence municipale. Les formations citoyennes sont organisées pour permettre aux citoyen-nes de mieux comprendre le fonctionnement des finances et de leur commune.

L'année 2020 et les suivantes demeureront contraintes pour les finances communales car les contraintes imposées par la politique nationale sont toujours fortes.

Les décisions gouvernementales inscrites dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 sont devenues un carcan qui impose une rigueur de gestion qui limite grandement l'autonomie financière de la collectivité laquelle est pourtant un principe constitutionnel.

La nouvelle politique nationale vis-à-vis des collectivités locales se traduit par l'obligation pour ces dernières de limiter la hausse de leurs dépenses réelles de fonctionnement à 1,27% par an pour Grenoble, soit en dessous du niveau de l'inflation. Ceci impose que les efforts de gestion et de transformation de l'administration soient poursuivis.

La dotation globale de fonctionnement a été amputée de 17 M€ entre 2013 et 2017. Depuis 2018, elle a continué à diminuer de près de 1M€, sous l'effet cumulé d'une non-revalorisation de l'inflation et d'un écrêtement lié à la hausse de la péréquation menée par l'Etat mais supportée par le bloc communal. Ces recettes manquent à la Ville pour augmenter son épargne et ainsi financer suffisamment les investissements indispensables à la préparation de l'avenir et au maintien du patrimoine dans un bon état.

Les efforts de gestion et de transformation de l'administration ont toutefois permis de retrouver une épargne nette positive depuis 2017.

La dette, qui a fortement augmenté entre 1984 et 1992, reste contenue, notamment à travers le remboursement anticipé de près de 3 M€ qui a été présenté lors du compte administratif 2018. La dette est ainsi maîtrisée, avec une capacité de désendettement en dessous du seuil de 12 années fixé par l'Etat dans le cadre du dispositif de contractualisation. Par ailleurs, les taux d'intérêts faibles diminuent le poids des charges financières.

La décision gouvernementale de supprimer totalement la taxe d'habitation en 2023 crée un flou concernant la manière dont cette perte va être compensée. Le sera-t-elle à l'euro près y compris en tenant compte de l'évolution des bases locatives (évolution nominale et physique) ? Rien n'est acquis. Et les tendances qui se vérifient ces dernières années vont plutôt dans le sens du maintien du rabotage des recettes des collectivités.

La suppression de la taxe d'habitation va de plus éloigner une majorité d'habitant-es de l'imposition locale et distendre le lien étroit qu'elle créait avec l'institution municipale. En effet,

seul-es les habitant-es propriétaires de leur logement à Grenoble (environ un tiers) garderont ce lien à travers la taxe foncière.

Le redressement financier opéré depuis 2017 permet en 2020 de ne plus diminuer les subventions aux associations et opérateurs publics, mais ne permet pas à la Ville de venir en aide aux structures qui sont victimes des baisses des subventions provenant d'autres collectivités.

Table des matières

1. Contexte général.....	7
Le contexte national	8
Conséquences pour les collectivités locales.....	9
Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales : une stabilité relative	9
La réforme de la fiscalité locale.....	10
Les conséquences pour Grenoble	11
2. Equilibres financiers et investissements	13
Recettes de fonctionnement.....	15
Impôts et taxes	15
Dotations et participations	16
Dotations de la Métropole	16
Autres recettes.....	16
Produits financiers.....	16
Dépenses de fonctionnement	17
Charges à caractère général.....	17
Masse salariale.....	17
Subventions	18
Planification des investissements	18
3. Orientations par politiques publiques	34
Ville Emancipatrice	35
Un parcours éducatif pour accompagner les plus jeunes.....	35
Cultures.....	39
Sport.....	42
International et Europe.....	42
Montagne	43
Evénementiel.....	44
Ville Solidaire et Citoyenne	44
Solidarités et santé	45
Solidarités, accès aux droits et lutte contre les discriminations	47
Solidarités, vie citoyen-nene et territoires.....	49
Solidarités intergénérationnelles	50
Ville Durable	52
Des espaces publics de qualité, où il fait bon se rencontrer	52
L'aménagement durable	53
Urbanisme et Renouvellement urbain	54
Logement	55
Transition énergétique.....	55
Patrimoine – Mémoire	56
Un projet innovant pour valoriser le patrimoine : Gren'de projets	56
Ressources.....	56

Ressources humaines et numériques	56
Ressources humaines, déontologie et équité.....	57
Innovation et marchés publics	57
De la préservation des biens communs à des modes de gestion en commun	59
4. ANNEXES	60
ANNEXE 1 : Budgets annexes et régie lumière – orientations 2020	61
Budget Annexe Self Clemenceau	61
Budget Annexe Cuisine Centrale	61
Budget Annexe Activités Economiques.....	61
Budget Annexe Locaux Culturels	62
Budget Annexe Mistral – Eaux Claires	62
Régie Lumière	62
ANNEXE 2 : STRUCTURE DES EFFECTIFS (<i>Année 2018</i>).....	63
Répartition par statut et catégorie des agents sur un emploi permanent (effectifs présents au 31/12/2018)	63
Répartition par catégorie et département des agents sur un emploi permanent (effectifs présents au 31/12/2018) .	63
Répartition des effectifs gérés au 31/12/2018	64
Durée du travail (Année 2018)	64
Répartition des temps de travail (Année 2018).....	64
Détails des temps partiels et des temps non complets (Année 2018)	65
Rémunérations	66
ANNEXE 3 : Eléments relatifs à la dette du budget principal – orientations 2020.....	67
Profil des emprunts futurs.....	67
Annuité de la dette	67
Encours de dette et capacité de désendettement.....	67
Besoin de financement.....	67
Structure de la dette	68
Encours de dette consolidé	69
ANNEXE 4 : Etat des autorisations de programmes et des crédits de paiement	70
Les AP qui devraient être clôturées prochainement	70
Les AP en cours	70
Les nouvelles AP	70
Tableau des AP/CP.....	70

1. Contexte général



Le contexte national

Le projet de loi de finances (PLF) 2020 a été présenté le 27 septembre dernier en conseil des ministres. Il sera voté d'ici la fin décembre 2019 au terme de la navette parlementaire.

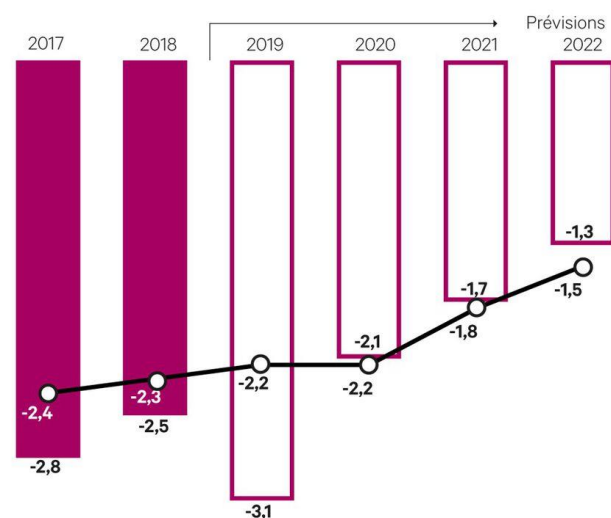
Il repose sur les postulats macroéconomiques suivants :

- Une croissance du PIB de 1,3%
- Une inflation de 1,4%
- Un déficit public de 2,2% du PIB contre 2,3% en 2019 après retraitement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse de charges pérennes de cotisations sociales. Le CICE représente 0,8 point du PIB, donc le déficit public 2020 hors retraitement s'élève à 3,0% du PIB.
- Une dette publique de 98,7% du PIB après un bond à 98,8% en 2019.
- Une progression des dépenses publiques maintenue en 2020 à 0,7% en volume.

La trajectoire des finances publiques

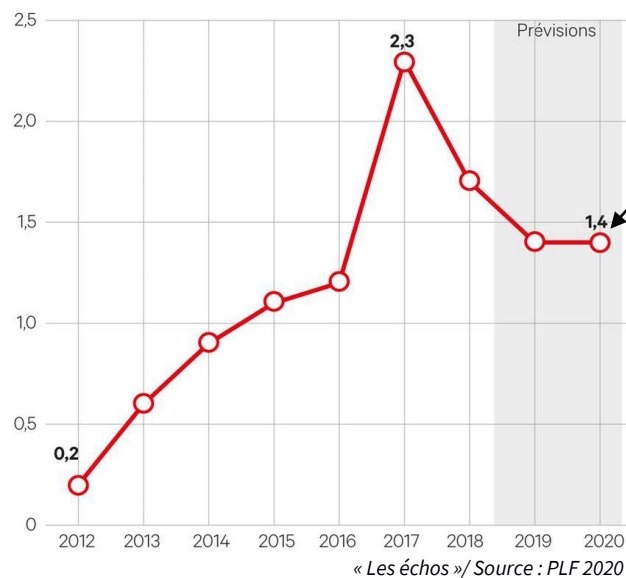
■ Déficit public, en % du PIB

— Déficit structurel, en % du PIB



La croissance annuelle

Variation annuelle du PIB, en %



L'estimation 2020 a été revue à la baisse à 1,3% du PIB

Ce projet de budget, marqué par d'importantes baisses d'impôt pour les ménages (près de 9 M€) visant à relancer le pouvoir d'achat et la consommation dans un contexte de ralentissement attendu de la croissance et sur fond de post-crise des gilets jaunes, contient des dispositions particulièrement importantes pour les collectivités territoriales.

Conséquences pour les collectivités locales

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales : une stabilité relative

Le projet de loi de finances 2020 prévoit une légère hausse de 600 millions d'euros des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, soit 48,9 Mds€. Comme en 2019, la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale augmenteront de 90 M€ chacune dans le cadre d'une enveloppe de dotation globale de fonctionnement (DGF) identique à celle de 2019, soit 26,9 Mds€ pour le bloc communal et les départements. Ainsi, la hausse de la péréquation est intégralement supportée par les budgets locaux puisque l'Etat n'apporte pas d'argent supplémentaire, ce qui se traduira notamment par un écrêtement de la dotation forfaitaire des communes.

Cependant, **dans un contexte d'inflation à 1,4%, la stabilité de la DGF s'apparente dans les faits à un recul pour les collectivités**, ce qui fait ainsi dire à André Laignel, président du Comité des finances locales, que ce projet de loi de finances est synonyme « d'un budget de stagnation et d'une loi de finances en régression ». Pour le maire d'Issoudun, la stabilité est « en euros courants et pas en euros constants, donc cela s'appelle un gel » alors même que les variables d'ajustement devraient conduire à une baisse des dotations pour un peu plus de la moitié des communes et des intercommunalités.

Cette stabilité est en effet toute relative. D'une part, parce que les collectivités doivent s'efforcer, pour les plus grosses d'entre elles, de respecter l'objectif de limitation de la hausse des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2% par an (1,27% pour la ville de Grenoble) dans lequel l'inflation est comprise afin d'éviter toute ponction sur leurs ressources fiscales. D'autre part, car elles vont supporter de nouvelles dépenses imposées par l'Etat comme la poursuite de la mise en place de la réforme liée aux parcours professionnels, carrières et rémunérations ou encore celles liées à l'abaissement de la scolarité obligatoire à 3 ans sans que les modalités de compensation de cette dernière réforme ne soit précisément connues à ce stade.

L'ensemble des dotations de soutien à l'investissement local sont maintenues à près de 2 milliards d'euros dans le projet de loi de finances actuel, dont 1 Mds pour la dotation d'équipement des territoires ruraux, 570 M€ pour la dotation de soutien à l'investissement local (même niveau que l'an dernier sans retrouver le niveau de 2018 où elle s'élevait à 615 M€) et 150 M€ pour la dotation politique de la ville. A noter que le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) devrait augmenter en 2020 de 351 M€ par rapport à 2019 pour s'établir à 6 Mds€ du fait de la poursuite de la reprise de l'investissement local amorcée en 2017 liée au cycle électoral communal. L'automatisation de la gestion de ce fonds, initialement prévue au 1^{er} janvier 2019 par la loi de finances 2018 puis reportée au 1^{er} janvier 2020 est de nouveau reportée au 1^{er} janvier 2021 afin d'évaluer les impacts financiers de la réforme avec les associations représentantes des collectivités. L'automatisation sera mise en place si la neutralité budgétaire pour l'Etat est assurée.

En outre, les dotations de compensation entrant dans le périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe normée sont minorées d'environ 75 M€ en 2020 (120 M€ si l'on inclut l'exonération du versement transport) contre 145 M€ l'an dernier afin de neutraliser sur l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales certaines évolutions à la hausse. Il s'agit pour l'Etat d'une part de compenser l'évolution tendancielle des dotations de soutien à l'investissement local en augmentation de 1 Mds par rapport à 2014 avec un niveau d'engagement de 2,1 Mds en 2019 et de compenser le dynamisme du prélèvement sur recettes spécifique versé à la Corse créée en 1995 pour tenir compte de la suppression de la part départementale de la taxe professionnelle en Corse et pour compenser les transferts de compétences résultant de la loi du 13 mai 1991 au profit de la collectivité territoriale de Corse, devenue par la même à cette époque une collectivité à statut particulier. D'autre part, il s'agit pour l'Etat de financer à moyens constants et donc in fine par les collectivités territoriales, de nouvelles mesures telles que l'abondement de la dotation

des titres sécurisés (6 M€), du fonds d'aide au relogement d'urgence (1,5 M€), les mesures issues du projet de loi Engagement et Proximité (10 M€ d'euros au profit des communes) qui sera examiné cet automne ou encore l'alignement des montants de péréquation allouée aux communes des départements d'Outre-mer par rapport à la Métropole (17 M€). Ce dernier point n'est pas sans rappeler la dotation exceptionnelle en 2019 de 50 M€ à la collectivité de Saint-Martin suite aux dégâts causés par l'ouragan Irma qui avaient conduit l'an passé à minorer les variables d'ajustement afin d'assurer la stabilité des concours financiers de l'Etat, ce qui revient une nouvelle fois « à faire payer par les collectivités locales ce qui relève de la solidarité nationale » comme l'exprime André Laignel.

Les variables d'ajustement soumises à minoration seront constituées de la dotation pour transferts de compensation d'exonérations de fiscalité locale (DTCE dite « dot carrée »), de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) du bloc communal, des départements et des régions et, enfin, des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP). En 2020, seules les parts régionales et celles du bloc communal de la DCRTP ainsi que les parts régionales et départementales de la DTCE font l'objet d'une minoration. Les autres variables sont maintenues à leur niveau de 2019. C'est ainsi que la DCRTP sera diminuée de 45 M€ (dont 10 M€ pour le bloc communal), cette baisse ayant un caractère anti-péréquisiteur puisque cette dotation a été prévue pour compenser les collectivités perdantes de la réforme de la fiscalité locale en 2010. Au final, les variables d'ajustement devraient conduire à une baisse des dotations pour un peu plus de la moitié des communes et des intercommunalités, même si ces baisses seront nettement inférieures à celles observées sous le précédent quinquennat.

La réforme de la fiscalité locale

L'une des dispositions phares du projet de loi de finances 2020 est assurément la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2023. D'abord annoncé l'an dernier par le gouvernement comme devant faire l'objet d'un projet de loi dédié au cours du premier semestre 2019, les contours de l'acte II de la réforme de la taxe d'habitation sont finalement dessinés dans l'article 5 du projet de loi finances 2020.

L'acte I de la suppression de la taxe d'habitation devait concerner 80% des foyers fiscaux à l'horizon 2020 et s'étaler sur 3 années entre 2018 et 2020. Pour les 20% des ménages restants, l'allègement sera de 30% en 2021, puis de 65% en 2022 et total en 2023 où plus aucun foyer ne sera assujéti à la taxe d'habitation sur la résidence principale.

L'Etat prévoit de compenser la perte de la taxe d'habitation (26 Mds d'euros) en transférant aux communes la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Les montants transférés ne compensant pas intégralement la perte de la taxe d'habitation (10 700 communes auraient en effet été perdantes), l'Etat va instaurer un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation. Ce dispositif est une alternative au Fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) mis en place lors de la réforme de la taxe professionnelle qui présente l'inconvénient d'être figé et ne tient pas compte de l'évolution de la richesse des territoires que ni l'Etat, ni les élus locaux ne souhaitent reconduire. A noter que les petites communes surcompensées d'un surplus maximum de 10 000 € de recettes de taxe foncière pourront conserver cette somme. Enfin, pour permettre une « compensation à l'euro près » selon les dires du Gouvernement et couvrir la totalité de la TH supprimée, l'Etat entend abonder le dispositif par une fraction des frais de gestion prélevés sur les impositions locales.

Quant aux départements, EPCI et la Ville de Paris, ils seront compensés par une part de TVA. La perte des frais de gestion des régions liés à la taxe d'habitation sera compensée par une dotation budgétaire de l'Etat. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants sont maintenues respectivement sous le nom de « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS) et de « taxe sur les locaux vacants » (TLV). Une évaluation du dispositif est prévue tous les trois ans devant le Parlement.

L'année de référence pour les taux de TH des communes pris en compte sera 2017 et 2019 pour les départements. Le pouvoir d'exonération et d'abattement des communes en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties est suspendu en 2021 pour des raisons techniques de gestion. Dès 2022, les communes retrouveront leur pouvoir de taux et d'abattement.

Même si l'Etat assure vouloir « compenser à l'euro près » cette nouvelle réforme fiscale qui intervient dix ans après la suppression de la taxe professionnelle, il cherche à en amoindrir le coût, sachant que les économies qu'il devra engager pour la financer ne sont pas connues à ce jour et devront être annoncées lors de la prochaine loi de programmation reportée à avril prochain. C'est ainsi qu'il avait initialement proposé « dans un souci d'égalité de traitement » que les valeurs locatives retenues pour l'établissement de la taxe d'habitation pour les locaux affectés à l'habitation principale ne soient pas revalorisées en 2020. Or, la revalorisation forfaitaire est de droit depuis la loi de finances pour 2017 et correspond à l'inflation constatée (de novembre à novembre) en application de l'article 1518 bis du code général des impôts. Cette non-revalorisation aurait engendré d'après les associations d'élus qui y étaient farouchement opposées une perte de ressources d'environ 250 millions d'euros par an préjudiciable pour l'offre de service rendu à la population. Les associations d'élus ont donc défendu dès l'examen du projet de loi en commission des finances de l'Assemblée nationale le 9 octobre dernier que la compensation tienne pleinement compte de l'évolution des bases locatives. Elles ont été en partie entendues puisque la commission des finances a accepté la revalorisation forfaitaire à 0,9% en tenant compte de l'indice des prix à la consommation et non de l'indice des prix à la consommation harmonisé qui s'établissait à 1,1% comme le souhaitaient les députés, au motif que le taux de revalorisation forfaitaire de 2019 (2,2%) a été supérieur au taux d'inflation constaté en 2018 (1,2%). Plusieurs députés ont par ailleurs plaidé pour une suppression de l'alinéa 159 qui évoque le gel de la revalorisation afin que les choses restent en état. Les débats se poursuivent dans l'Hémicycle lors de la séance publique qui a débuté le 14 octobre.

Par ailleurs, les élus craignent que la compensation ne soit effective que les premières années de la réforme et ne le soit plus dans la durée, eux qui avaient communément appelé de leurs vœux une suppression de taxe d'habitation sous forme de dégrèvement à laquelle l'Etat n'a pas donné suite pour le moment. Une vigilance accrue devra donc y être portée dans les prochaines années afin de s'assurer que « l'Etat assume la compensation intégrale des collectivités sur ses propres ressources », comme l'a promis l'actuel ministre de l'Action et des Comptes Publics. Enfin, en dehors des considérations budgétaires, nombre d'élus regrettent la rupture du lien avec les habitants puisque contrairement à la taxe d'habitation, la taxe foncière n'est acquittée que par les seuls propriétaires.

Enfin, ce projet de loi de finances annonce la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation à son article 52. Mais ce chantier ne sera que très progressif avec une refonte des bases en deux temps, une fois la suppression de la taxe d'habitation terminée pour éviter tout lien entre les deux réformes. Ainsi, au premier semestre de l'année 2023, les propriétaires bailleurs de locaux d'habitation devront déclarer à l'administration fiscale les loyers pratiqués afin que les valeurs locatives reflètent les conditions locatives du marché actuel et non plus de celles de 1970. Ce ne sera qu'au 1er janvier 2026 que s'appliqueront les nouvelles valeurs locatives. Bercy se montre prudent sur cette réforme, précisant qu'elle « aura lieu à prélèvement constant et que ses effets seront lissés sur une longue période pluriannuelle ».

Les conséquences pour Grenoble

Face à la baisse inédite des dotations de l'Etat qui l'a privée de près de 80 millions d'euros de ressources sur le mandat (dotation globale de fonctionnement 2008-2013 : 273M€, 2014-2019 : 195M€) tout en ayant à assumer de nouvelles dépenses imposées par l'Etat (la mise en place de la première phase de la réforme relative aux parcours professionnels ainsi que la hausse du point d'indice a ainsi engendré 2,5 M€ de dépenses nouvelles), la Ville a élaboré un plan de refondation des services publics locaux en 2016 qui avait pour but de respecter les équilibres financiers légaux et d'éloigner ainsi le risque de mise sous tutelle de la préfecture tout en continuant d'assurer un service public de qualité aux Grenoblois-es. Ce plan de transformation s'est appuyé sur 4 axes : recentrer le périmètre de l'action municipale sur ses missions, répondre aux nouveaux usages, donner les moyens d'agir au service public en recherchant de nouvelles ressources et en repenser les manières de faire pour le rendre plus agile.

Ce dernier budget du mandat a été construit au plus près des réalisations budgétaires de l'an passé, permettant ainsi de contenir la hausse des dépenses contraintes (hausse des fluides, mise en place de la réforme liés aux parcours professionnels carrières et rémunérations) et de respecter l'objectif de limitation de ses dépenses réelles de fonctionnement à la hausse de 1,27% par an, tout comme il l'a été fait en 2018.

L'amélioration de la situation financière de la Ville, bien que cette dernière demeure contrainte, s'est donc confirmée tout au long du mandat sans hausse des taux d'imposition.

Enfin, faisant partie des 10 700 communes sous-compensées par la réforme de la suppression de l'intégralité de la taxe professionnelle sur les résidences principales à l'horizon 2023, la ville de Grenoble sera particulièrement vigilante à ce que les mécanismes correcteurs proposés couvrent l'entièreté du produit fiscal de taxe d'habitation perdu. Pour mémoire, les recettes liées à la taxe d'habitation représentent 50 M€ d'euros nécessaires au maintien des services publics grenoblois-e-s. Elle s'associe également aux associations représentant les élu-es locaux pour défendre la revalorisation forfaitaire des bases de la taxe d'habitation des résidences principales dont le gel aurait représenté une perte de recette de 0,5 M€.

2. Equilibres financiers et investissements

Les projections financières présentées ci-après visent à fournir une vision cohérente de l'évolution prévue de la situation financière de la ville de Grenoble sur la période 2020-2023 dans le cadre de ce rapport sur les orientations budgétaires.

Après les transferts à la Métropole qui ont vu l'équipement Alpexpo, la numothèque, la topographie et le champ de l'insertion et de l'emploi rejoindre le giron intercommunal en 2019, l'année 2020 s'annonce comme une année de stabilité quant aux transferts de compétences.

Les projections développées ci-après reposent sur un certain nombre d'hypothèses en fonction des informations connues à ce jour, l'examen du projet de loi de finances 2020 venant de débiter. Elles ne peuvent donc constituer des certitudes sur les niveaux exacts de dépenses ou de recettes.

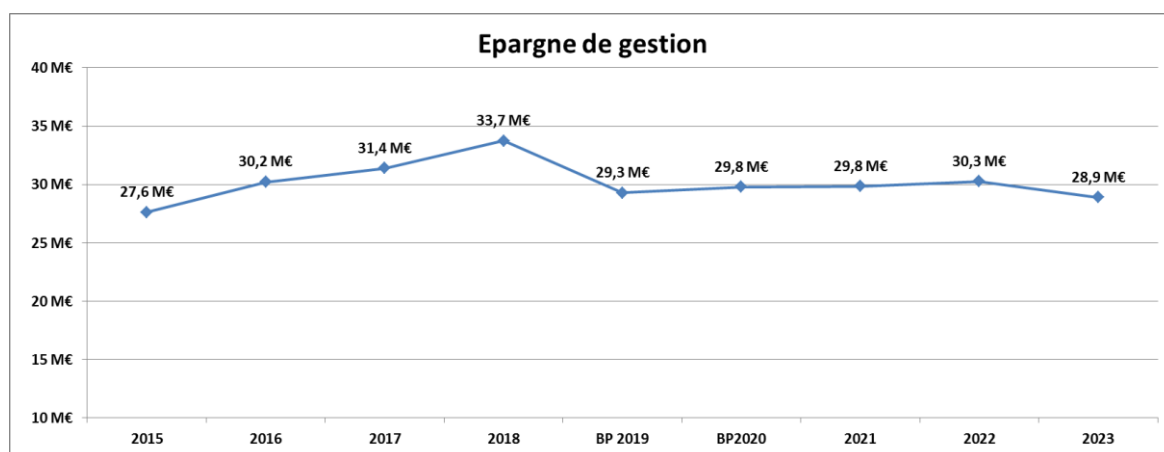
Grands équilibres financiers

En millions d'euros	CA 2018	BP 2019	ROB 2020		
FONCTIONNEMENT					
Recettes de fonctionnement (en M€)					
Fiscalité (3 taxes)	138,30	141,26	144	à	145
Compensations	5,29	5,48	6	à	6
Dotations Métro (AC, DSC)	35,34	35,34	34	à	35
Dotations État (DGF, DSU, DNP, DUCSTP)	28,55	28,58	28	à	28
Autres recettes	86,98	47,03	46	à	48
Total recettes réelles de fonctionnement	294,47	257,69	258	à	262
Dépenses de fonctionnement (en M€)					
Frais de personnel	132,86	135,52	138	à	139
Subventions CCAS	18,86	18,90	19	à	19
Autres subventions	17,35	17,67	17	à	17
Charges générales (chap. 011)	44,93	46,41	46	à	47
Autres dépenses	17,99	16,26	14	à	16
Dépenses réelles de fonctionnement (TIR non déduits)	231,99	234,76	235	à	238
INVESTISSEMENT					
Recettes d'investissement (en M€)					
Recettes d'investissement hors emprunts	38,83	16,60	22,57		
Emprunts nouveaux	20,00	28,83	22,30		
Recettes financières hors emprunts nouveaux	0,00	2,04	1,71		
Recettes réelles d'investissement	58,83	47,47	46,58		
Dépenses d'investissement (en M€)					
Dépenses d'équipement	54,85	43,94	43,75		
Remboursement emprunt	24,73	23,43	24,27		
Dépenses financières hors remboursement du capital	0,00	2,04	1,71		
Autres dépenses d'investissement	24,33	0,99	0,12		
Dépenses réelles d'investissement (hors reports et TIR non intégrés)	103,91	70,40	69,85		
Epargne brute	27,51	23,38	23,4	à	24,0
Épargne nette	5,25	2,24	1,5	à	2,1

Prospective financière

La prospective a été construite à partir du compte administratif anticipé 2019 avec un taux de réalisation de 80% des dépenses et recettes d'investissement et un taux compris entre 95% et 99% sur les dépenses et recettes de fonctionnement selon la nature des dépenses et recettes. Aussi, les montants d'annuité, d'emprunts nouveaux et d'encours de dette sont présentés ci-après sur une hypothèse de réalisation de 80% des dépenses et recettes d'investissement.

	2020	2021	2022	2023
Recettes de gestion	260 M€	261 M€	263 M€	265 M€
Dépenses de gestion	230 M€	231 M€	233 M€	236 M€
Epargne de gestion	30 M€	30 M€	30 M€	29 M€
Annuité de la dette	28 M€	29 M€	29 M€	28 M€
Epargne nette	1,5 M€	1 M€	1 M€	1 M€



Recettes de fonctionnement

Impôts et taxes

TAXES – évolution des bases	2020	2021	2022	2023
Taxe d'habitation	0,3%	0,3%	0%	0%
Taxes foncier bâti et non bâti	2,3%	1,7%	1,7%	1,7%
Autres impôts et taxes	0%	0%	0%	0%
FNGIR	0%	0%	0%	0%

Le produit des contributions directes – taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et taxe foncière sur le non-bâti (TFNB) – a été calculé au vu des notifications de bases prévisionnelles reçues en 2019, auxquelles ont été appliquées à ce stade une variation annuelle de + 1,3% de revalorisation nationale des bases et pour la variation physique des bases, une estimation à -1,0% pour la TH et +1,0% pour la TFB. Le produit fiscal pour 2020 est estimé entre 144 M€ et 145 M€.

Pour 2021, les hypothèses sont les mêmes qu'en 2020. En 2022, à ce stade de l'examen du projet de loi de finances sur la suppression de la taxe d'habitation et ses modalités de compensation, une hypothèse prudente de gel du produit de TH a été prise.

Pour la taxe foncière, une hypothèse d'évolution physique des bases de +0,4% et une revalorisation forfaitaire de 1,3% par an sur 2021 et 2022 a été prise au regard des perspectives de construction de logements sur le territoire grenoblois.

Dotations et participations

Le projet de loi de finances 2020 prévoit tout comme 2019 une stabilisation de la dotation globale de fonctionnement après plusieurs années de baisses successives. Le montant de la dotation globale de fonctionnement qui devrait être perçue par la Ville de Grenoble en 2020 est de 28 M€, soit un montant très proche de celui de l'année 2019. Les hypothèses retenues à ce jour pour les années futures reposent sur une stabilité des concours financiers de l'Etat. La dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle devrait diminuer comme l'an passé puisqu'elle fait partie des variables d'ajustement mais le montant de la baisse est inconnu à ce jour, l'examen du projet de loi de finances venant de débiter.

Dotations de la Métropole

La dotation de solidarité communautaire devrait restée inchangée et demeurer à 7 M€.

L'attribution de compensation devrait diminuer de 1,4 M€ entre 2019 et 2020 pour tenir compte du transfert à la Métropole de la compétence « insertion emploi », de l'équipement ALPEXPO, de la numothèque et de l'ajustement du nombre de bornes électriques et des redevances d'occupation du domaine public. Une dernière recette en provenance du Fonds Social Européen d'un montant de 0,4 M€ au titre de la compétence « insertion emploi » pour des dépenses supportées par la Ville antérieurement au transfert de compétences devrait être perçue, atténuant de ce fait la baisse de l'attribution de compensation à 1M€.

Le projet de budget 2020 repose sur une prévision d'attribution de compensation autour de 27 M€.

La prospective financière des années futures repose sur une stabilité des dotations métropolitaines à la Ville.

Autres recettes

Les produits des services restent globalement stables entre le budget 2019 et le budget 2020. L'hypothèse prise en compte pour l'établissement de la prospective financière des années futures repose sur un gel de la hausse du produit des services.

A noter une hausse des produits exceptionnels liée notamment à la clôture de la ZAC Beauvert qui devrait générer un excédent de 1 M€.

Au global, les recettes de gestion courante devraient augmenter d'un à deux millions d'euros entre 2019 et 2020.

Produits financiers

Le projet de budget 2020 intègre une prévision de dividendes à hauteur de 1 M€.

Les produits financiers intégreront par ailleurs le remboursement des intérêts de la dette récupérable contractualisée avec la Métropole.

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général

Les charges à caractère général devraient s'élever entre 46 et 47 M€, soit une hausse maximale de 2% par rapport à 2019 pour tenir compte notamment de l'augmentation des tarifs de l'eau suite à la tarification progressive.

Les années futures reposent sur une évolution des charges à caractère général de l'ordre de 1% afin de maintenir un niveau suffisant d'autofinancement et de respecter les objectifs du contrat signé avec l'Etat, sachant que l'inflation se situe à ce jour à 1,1% entre le mois d'août 2018 et le mois d'août 2019.

Masse salariale

La construction du budget pour les dépenses de personnel 2020 tient compte d'un niveau d'exécution 2019 projeté à 138,3 M€ pour le budget principal et les deux budgets annexes self Clémenceau et cuisine centrale. A ce montant s'ajoutent le glissement vieillesse technicité et la dernière phase de la réforme du régime indemnitaire de fonction. Le montant des charges de personnel devrait s'élever entre 141 et 141,5 M€ en 2020 sur l'ensemble des 3 budgets dont 138 à 139 M€ sur le budget principal.

Plus précisément, pour le calcul de la masse salariale, la construction du budget 2020 correspond à la prise en compte :

- Des mesures décidées au niveau national et de celles qui relèvent du cadre commun de la fonction publique territoriale : il s'agit en particulier de la prise en compte du déroulement de carrière des agent-es avec un effet glissement vieillesse technicité estimé à 1,3M€ marqué en 2020. La suite de la mise en place du parcours professionnel, carrières et rémunérations est évalué à 0,3 M€. Une partie de ces hausses est absorbée par un effet Noria sur les nouveaux recrutements, les départs en retraite étant de l'ordre de 70 par an ;
- Du soutien de la Ville quant à sa responsabilité sociale d'employeur. Il s'agit en premier lieu de la pérennisation d'une indemnité kilométrique vélo votée en septembre 2018 (200€ maximum par an pour les agent-es venant pour au moins les 3/4 de leurs trajets à vélo, 263 agent-es en ont bénéficié sur la première période entre le 1er novembre et le 30 avril 2019). Il s'agit également du choix de maintenir la subvention versée au comité des œuvres sociales, dont les actions sont redéfinies dans le cadre d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens triennale ;
- Des résultats des négociations inscrites à l'agenda social avec les organisations syndicales. Elles se traduisent en particulier par la mise en place du régime indemnitaire de fonction voté en juillet 2018 qui entraîne une inscription complémentaire de 0,4 M€ en 2020. Le protocole de déprécarisation de la direction éducation jeunesse a pour sa part conduit à la mensualisation de plus d'une centaine d'agentes et à la création de deux pools de remplacement d'ATSEM et d'agent-es d'entretien,
- Du soutien à des politiques publiques comme la prise en compte de nouvelles mesures (label cité éducatives, fonds provenant de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives notamment).

Par ailleurs, la loi de modernisation de la fonction publique du 6 août 2019 fait évoluer les conditions d'emploi des agent-es titulaires et contractuels. La remise en cause d'une partie du statut, en ouvrant la voie à la multiplication de CDD et la réduction du temps consacré au dialogue social, sont autant de lignes rouges que la Ville n'entend pas franchir.

La loi comprend plusieurs évolutions, qui entreront progressivement en vigueur. Certaines nécessitent des décrets et des ordonnances ; lorsque le texte le permet, d'être approfondies et discutées dans le cadre des instances paritaires.

Plusieurs mesures auront des incidences sur la carrière des agent-es en 2020 : fin du jour de carence pour les femmes enceintes, mise en place du congé "proches aidant-es", reprise de 5 ans de service en cas de congé

parental et/ou disponibilité pour élever un enfant. Un nouveau contrat à durée déterminée relatif à des missions ponctuelles, le contrat de projet, est créé. D'une durée de un an minimum à six ans, il n'ouvre pas droit à un CDI ou à la titularisation. Un décret doit préciser le contenu de ces contrats.

La loi annonce des ordonnances sur la protection sociale complémentaire, sur la médecine du travail, sans que le contenu ne soit connu à ce stade. Il est prévu également un décret sur l'expérimentation de la rupture conventionnelle entre 2020 et 2025 : les modalités et montants associés ne sont pas encore connus.

Les comités techniques (CT) et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) fusionneront en un unique comité social territorial (CST) en 2022.

La loi prévoit d'imposer les 1607 heures aux agent-es et de revoir les modalités de l'exercice du droit de grève : ces dispositions doivent faire l'objet d'étude avant d'être discutées avec les représentant-es du personnel.

Subventions

Le budget 2020 prévoit une légère baisse par rapport à 2019 des subventions versées aux organismes de droit privé (15 M€), principalement du fait du transfert de la compétence « insertion emploi » à la Métropole qui conduit à la suppression de la subvention à la mission locale, cette dernière étant versée depuis cette année par la Métropole.

La subvention de fonctionnement du CCAS est stable et s'établit à 19 M€.

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes devraient être stables entre 2019 et 2020.

La prospective sur les années futures repose sur une stabilité des subventions.

Planification des investissements

Dans le cadre de l'article L.2312-1 du CGCT, modifié par la Loi 2015-991 du 7 août 2015 et complété par le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016, il est prévu que le rapport sur les orientations budgétaires comprenne les « engagements pluriannuels envisagés ».

Afin de compléter les éléments déjà fournis les années précédentes sur les autorisations de programme en cours, le rapport des orientations budgétaires pour 2020 comprend des éléments relatifs à la répartition prévisionnelle des investissements par grandes thématiques pour les années 2020 à 2022 ainsi que des éclairages sur certains investissements planifiés.

Ces prévisions sont issues de documents de travail évoluant en fonction des informations récoltées auprès des services gestionnaires (évolution des programmes et leurs échéanciers, subventions obtenues ou envisagées, ouverture des appels d'offres,...). Elles permettent aux élu-es et aux services de préparer les décisions formelles d'engagement des opérations d'investissement soumises au Conseil municipal.

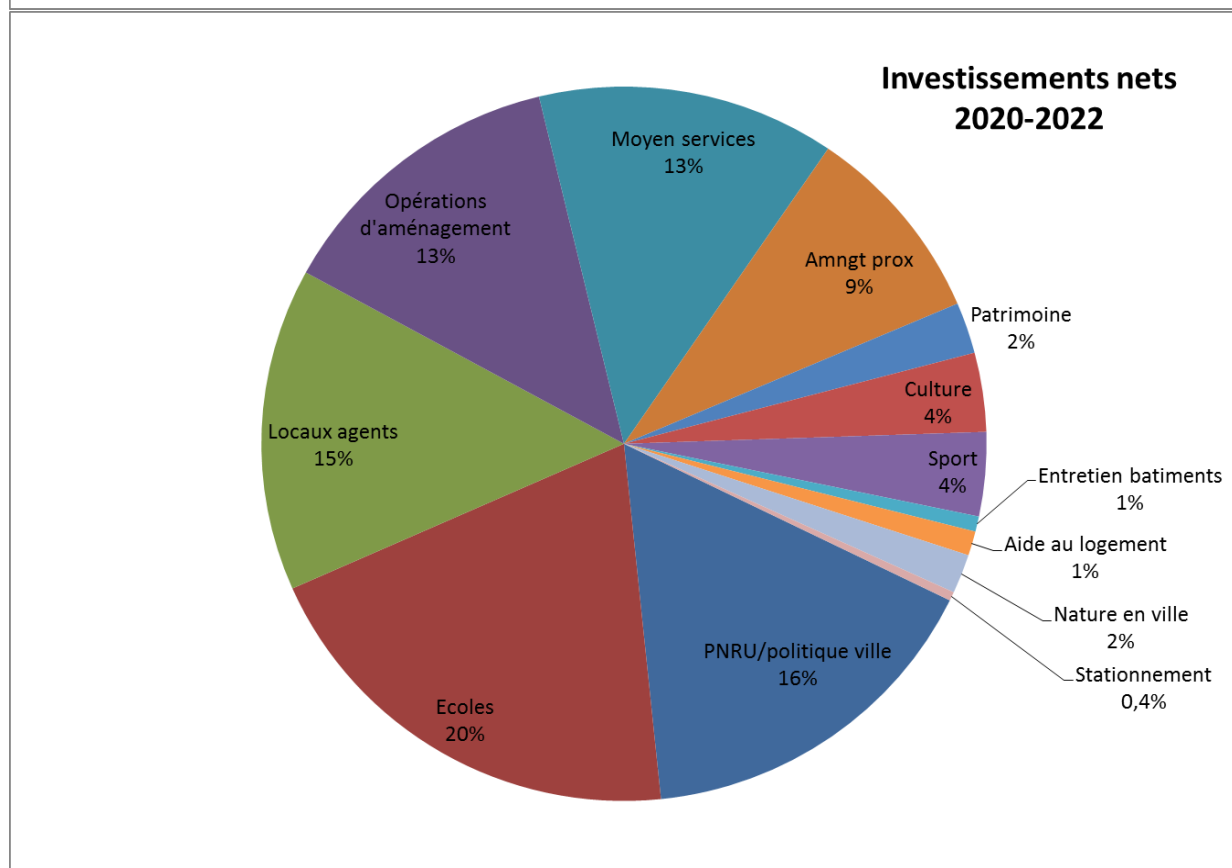
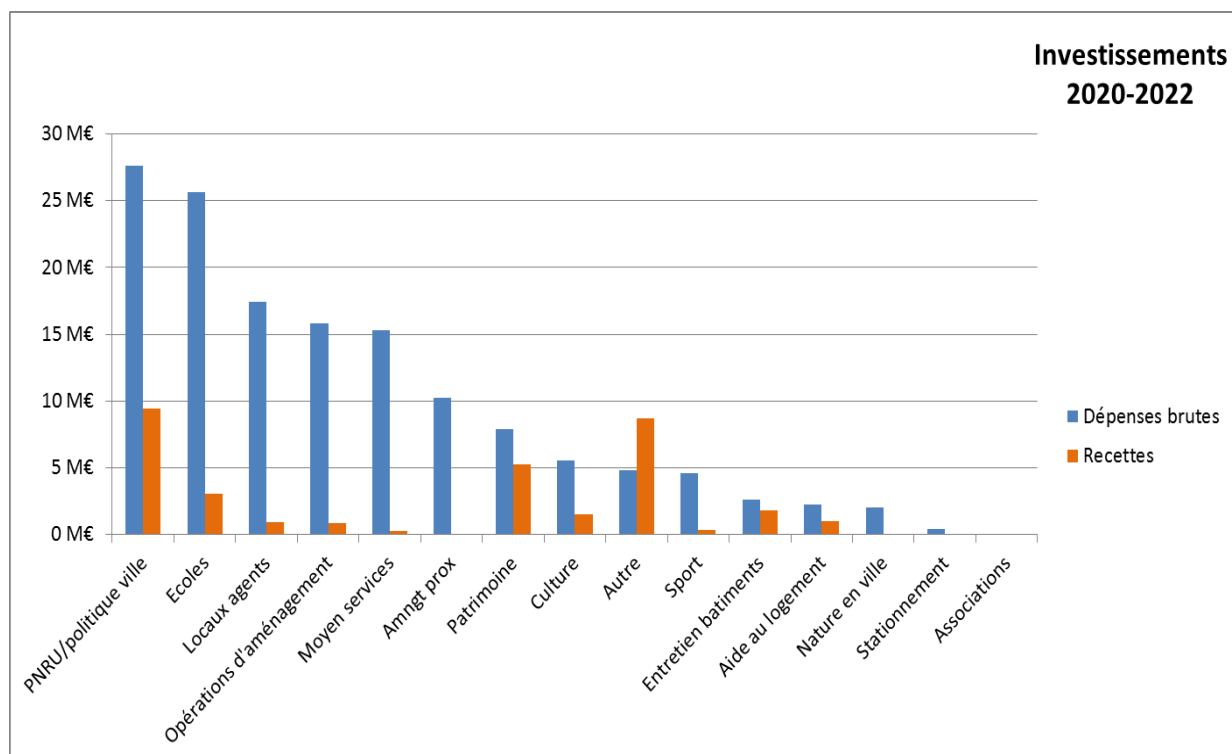
Certains de ces programmes d'investissement sont gérés sous forme d'autorisation de programme et, pour les travaux dans les écoles et les bâtiments culturels, également sous forme de chapitre opération d'équipement (cf. Annexe n°4).

De nouvelles autorisations de programme seront créées à l'occasion du Budget primitif 2020. Elles seront détaillées en annexe des maquettes budgétaires.

Les données ci-dessous correspondent à une prévision établie début octobre 2019 des dépenses et recettes d'investissements potentielles pour la Ville réalisés sur le territoire grenoblois (budget principal uniquement). Le projet de budget 2020 pourra faire apparaître des variations en fonction notamment de la capacité d'investissement qui découlera du niveau d'épargne nette futur. Ces prévisions peuvent être impactées par des décalages dans la réalisation des plannings d'opération. Il s'agit de prévisions

pluriannuelles qui sont mises à jour régulièrement pour s'adapter, en permanence, aux réalités des projets et urgences.

Conformément aux engagements de l'équipe municipale, les investissements les plus importants sont consacrés au programme de rénovation, réhabilitation, extension du Plan écoles, qui représente près de 20% des investissements sur la période.



	2020		2021		2022		Total 2020-2022	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Ecoles dont :	9,0 M€	-3,5 M€	7,0 M€	-1,2 M€	9,9 M€	-0,2 M€	25,8 M€	-4,9 M€
Extension de l'école Diderot	1,9 M€	-0,2 M€	1,0 M€	-0,3 M€	0,0 M€		2,9 M€	-0,6 M€
Extension école Jean Racine	0,8 M€	-0,1 M€	0,2 M€	-0,1 M€	0,0 M€	-0,2 M€	1,1 M€	-0,4 M€
Construction école Marianne Cohn	3,1 M€	-0,8 M€	0,0 M€	-0,8 M€	0,0 M€	0,0 M€	3,1 M€	-1,5 M€
Construction école Flaubert			3,6 M€		7,2 M€		10,7 M€	
Rénovation des écoles Chatin, Ampère et Painlevé	0,2 M€	-1,8 M€					0,2 M€	-1,8 M€
Travaux de gros entretien bâtiments scolaires	1,2 M€		1,3 M€		1,5 M€		4,0 M€	
Ouvertures et dédoublement de classes	0,1 M€						0,1 M€	
Culture dont :	2,5 M€	-0,8 M€	1,7 M€	-0,3 M€	1,4 M€	-0,4 M€	5,6 M€	-1,6 M€
Bibliothèque d'étude et du patrimoine	0,8 M€	-0,3 M€		-0,2 M€		-0,2 M€	0,8 M€	-0,7 M€
Bibliothèque numérique de référence	0,3 M€	-0,1 M€	0,3 M€	-0,1 M€	0,3 M€	-0,1 M€	1,0 M€	-0,3 M€
Travaux et accessibilité autres bâtiments culturels	0,6 M€	-0,1 M€	0,5 M€		0,6 M€		1,8 M€	-0,1 M€
Parc des arts/CNAC			0,5 M€				0,5 M€	
Sport dont :	1,7 M€	-0,4 M€	1,4 M€	0,0 M€	1,5 M€	0,0 M€	4,6 M€	-0,4 M€
Reconstruction des locaux administratifs de l'AJAV	0,2 M€	-0,05 M€					0,2 M€	
Travaux et accessibilité des bâtiments sportifs	1,3 M€		1,2 M€		1,4 M€		3,9 M€	
Transformation des espaces publics	5,0 M€	0,0 M€	4,0 M€	0,0 M€	3,2 M€	0,0 M€	12,2 M€	0,0 M€
Fonds de concours Métro CVCM	0,7 M€		0,8 M€				1,5 M€	
Fonds de concours Métro travaux de voirie	0,3 M€		0,3 M€		0,3 M€		0,9 M€	
Travaux aménagement Place Victor Hugo	1,1 M€		0,2 M€				1,3 M€	
Budgets participatifs	0,8 M€		0,8 M€		0,8 M€		2,4 M€	
Plantation d'arbres et arbustes	0,5 M€		0,3 M€		0,5 M€		1,2 M€	
Mobilier Urbain et petits aménagts de secteurs	1,0 M€		1,0 M€		1,0 M€		3,1 M€	
Patrimoine dont :	1,1 M€	-0,6 M€	3,5 M€	-2,4 M€	3,3 M€	-2,3 M€	7,9 M€	-5,3 M€
Tour Perret	1,0 M€	-0,6 M€	3,3 M€	-2,4 M€	3,2 M€	-2,3 M€	7,4 M€	-5,2 M€
Transition urbaine	8,2 M€	-2,9 M€	16,9 M€	-3,7 M€	18,5 M€	-3,7 M€	43,6 M€	-10,3 M€
ANRU 2 Villeneuve - espaces publics, habitat...	1,3 M€	-0,3 M€	8,1 M€	-1,7 M€	9,5 M€	-2,0 M€	19,0 M€	-4,0 M€
ANRU 2 Mistral - relocalisations propreté, asso.	0,6 M€	-0,2 M€	0,8 M€	-0,3 M€	0,9 M€	-0,1 M€	2,3 M€	-0,6 M€
A480: rénovation écoles, gymnase, parc Vallier	1,3 M€	-1,0 M€	2,4 M€	-1,7 M€	2,0 M€	-1,6 M€	5,8 M€	-4,3 M€
Projet ABC	0,5 M€						0,5 M€	
ZAC Presqu'île	2,0 M€		1,5 M€		1,3 M€		4,8 M€	
ZAC Flaubert	1,0 M€		1,5 M€		1,3 M€		3,8 M€	
Abbaye	0,2 M€		0,3 M€		0,3 M€		0,9 M€	
Aides à la transition énergétique dont :	1,3 M€	-0,7 M€	1,2 M€	-0,3 M€	1,5 M€		4,0 M€	-1,0 M€
Aide aux bailleurs	0,6 M€		0,2 M€				0,8 M€	
Campagne d'isolation mur mur (1 & 2)	0,2 M€		0,2 M€		0,2 M€		0,5 M€	
Amélioration perf. énergétique locaux associatifs	0,2 M€		0,2 M€		0,2 M€		0,6 M€	
Locaux agents et moyens des services dont :	11,1 M€	-1,1 M€	9,7 M€	-0,1 M€	11,9 M€	0,0 M€	32,7 M€	-1,2 M€
Travaux bâtiment C. Claudel et équipt numérique	4,0 M€	-0,9 M€	0,6 M€		0,0 M€		4,7 M€	-0,9 M€
Centre technique Balzac	0,3 M€						0,3 M€	
Travaux Halle du repos	0,5 M€		2,2 M€		0,4 M€		3,0 M€	
Renouvellement et transition véhicules	2,0 M€	-0,1 M€	1,8 M€	-0,1 M€	3,7 M€		7,5 M€	-0,3 M€
Informatique	2,0 M€		1,5 M€		1,5 M€		5,1 M€	
Autre dont :	2,7 M€	-5,1 M€	1,9 M€	-2,6 M€	1,3 M€	-1,0 M€	5,9 M€	-8,7 M€
Relogement association Le Fournil	0,4 M€						0,4 M€	
Politique foncière	1,6 M€	-5,1 M€	1,0 M€	-2,6 M€	1,0 M€	-1,0 M€	3,6 M€	-8,7 M€
Maintenance horodateurs	0,2 M€		0,2 M€		0,2 M€		0,5 M€	
Total général	42,6 M€	-15,1 M€	47,3 M€	-10,6 M€	52,5 M€	-7,6 M€	142,3 M€	-33,3 M€

Les recettes sont présentées dans le tableau ci-dessus en négatif et viennent minorer les dépenses brutes.

FOCUS Investissement – Construction de la nouvelle école Marianne COHN



La nouvelle école Marianne COHN est l'une des 5 créations d'écoles faisant partie du Plan écoles (qui comprend également des opérations d'extension, de réhabilitation et de rénovation thermique).

Cette école permettra de répondre à l'augmentation des effectifs scolaires (+25% d'élèves entre 2004 et 2017) à l'échelle du secteur et notamment :

- de « desserrer » l'école Aubrac, composée actuellement de 18 classes et fonctionnant grâce à des modulaires dans la cour,
- de doter la maternelle J. Verne de nouveaux espaces qui lui permettront de retrouver de la fonctionnalité.

Rappel du programme de l'opération :

- Ecole élémentaire de 10 classes dont 2 pouvant accueillir des grandes sections de maternelle.
- Mutualisation des espaces : salle plurivalente et terrain de sport utilisables en dehors du temps scolaire ; cour pouvant être accessible hors temps scolaire
- Bâtiment performant sur le volet environnemental (quantité de bois, confort acoustique, végétalisation, confort thermique...)
- Expérimentation d'une méthode pour améliorer la qualité de l'air intérieur : Manag'R
- Bâtiment passif en énergie

Le bâtiment réalisé sera passif. C'est-à-dire qu'il ne consommera pas plus d'énergie qu'il n'en produit. Cela grâce à une conception bioclimatique et une enveloppe thermique très performante, un système de chauffage et de ventilation économe et à l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

Surface bâtiment : 2059 m².

Surface espaces extérieurs : 1430 m².

Rappel du calendrier :

- Concours en 2016
- Consultation des entreprises : 1er semestre 2018
- Démarrage des travaux : octobre 2018
- Mise en service : rentrée scolaire 2020

Budget du projet (2019-2022) : 6,3M€

Participation attendue du FEDER : 0.9M€

Participation attendue du Département : 0.4M€

FOCUS Investissement – Extension de l'école Diderot



L'extension de l'école Diderot fait partie du Plan écoles (qui comprend également des opérations d'extension, de réhabilitation et de rénovation thermique). Elle permet de transformer l'école maternelle actuelle en un groupe scolaire de 8 classes (5 élémentaires et 3 maternelles)

Le programme :

- Construction d'une extension maternelle accueillant trois classes et les espaces associés (salles de sieste, toilettes)
- Construction d'une salle polyvalente ouverte au quartier
- Nouvelle entrée dotée d'un parvis sur la rue du colonel Tanant
- Travaux dans l'existant pour accueillir les classes élémentaires et améliorer l'espace office/restauration scolaire

Calendrier :

- Concours : 2016
- Dépôt du PC : mi 2018
- Lancement des travaux : été 2019
- Livraison école maternelle : septembre 2020
- Livraison école élémentaire et salle polyvalente : septembre 2021

Coût de l'opération : 4,9M€ Participation attendue de l'Etat : 0.8M€

FOCUS Investissement – Extension école élémentaire Jean Racine



Après l'extension de l'école maternelle, celle de l'élémentaire J.Racine est la seconde opération du plan école sur ce groupe scolaire.

Cette extension prévoit deux salles de classes, une salle périscolaire, une salle RASED pour les élèves en difficulté, ainsi que les locaux associés (sanitaires, entretien, circulation).

Le bâtiment sera de niveau R+1, pour une surface utile de 267 m² en liaison avec l'existant.

La ville saisit l'opportunité de l'extension pour ajouter un ascenseur et rendre ainsi accessible le bâtiment actuel et l'extension.

Cette extension permet aussi de repenser l'entrée de l'école avec un petit préau et un parvis réaménagé.

Calendrier :

- Dépôt du PC : mars 2019
- Démarrage des travaux : avril 2020
- Livraison : 1er trimestre 2021

Coût de l'opération : 1,2M€ TTC

Participation attendue du Département : 0.2M€

Participation attendue de l'Etat : 0.2M€

FOCUS Investissement – reconstruction locaux AJAV

L'incendie survenu le samedi 18 avril 2015 dans les locaux du siège du club de football de l'Association des Jeunes Athlétique Villeneuve (AJAV) situés dans le bâtiment sportif Porte Villeneuve, 41 rue des Chardonne-rets a détruit les vestiaires et le 1er étage du bâtiment.

Les travaux de réhabilitation portent sur les espaces du 1er étage : réalisation d'une salle de réunion équipée d'une kitchenette, d'un bureau pour trois personnes, d'une lingerie, d'un local de stockage et un WC PMR.

Les travaux envisagés comprendront des prestations destinées à la conservation de la charpente et au traitement de la terrasse existante, la dépose de la toiture et du bardage mis en place en 2017 à la suite de l'incendie et des aménagements intérieurs: doublage, carrelage, menuiseries, faux plafond et isolation thermique, cloisons, sol souple, faïençage, peinture, armoire électrique secondaire, raccordement au TGBT en rez-de-chaussée, travaux d'éclairage, sécurité incendie, chauffage, ventilation et kitchenette.

Le préfabriqué actuellement installé continuera à servir pour les vestiaires arbitres.

Calendrier :

- Consultation des entreprises : été 2019
- Démarrage des travaux : fin 2019/début 2020
- Mise en service : fin du 1er semestre 2020.

Coût de l'opération : 0.2M€ TTC.

Participation attendue de la Métropole : 0,05 M€

FOCUS Investissement – Projet de renouvellement urbain Mistral Lys Rouge – PRIR « ...réduire les césures... »



Ce désenclavement et ce désir d'émancipation se dévoilent « pas à pas » à travers des politiques que l'on pourrait qualifier d'« urbanisme intégré ».

En effet, l'idée est de promouvoir un quartier relié et émancipé au sein duquel on peut trouver de l'habitat diversifié, des équipements publics et associatifs, des commerces et des lieux dédiés à de l'activité économique.

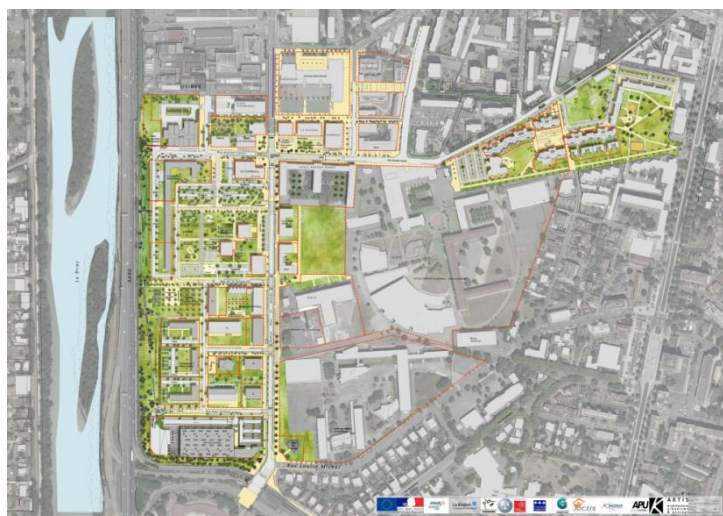
Il s'agit de s'inscrire dans un temps long et dans des dispositifs partenariaux qui nécessitent la mise en place de conventions de type ANRU- REGION et des relations fortes et durables avec les acteurs locaux du Contrat de Ville »

Chiffres clés de l'ANRU1 :

- Dates : 2006 – 2018
- Périmètre d'intervention : environ 20 ha
- Près de 115 M€TDC
- 325 réhabilitations
- 380 démolitions
- 376 logements neufs : 109 accessions, 71 locatifs privés, 18 appartements en colocation KAPS, 178 logements sociaux

Chiffres clés de l'ANRU2 (NPNRU) :

- Dates : 2018 – 2024
- Périmètre d'intervention : environ 20 ha
- 42,6 M€ dont près de 11 M€ d'espaces publics ; Ville de Grenoble : 2,5 M€
- 128 réhabilitations Actis
- 86 démolitions Actis
- 115 logements neufs : 41 accessions, 74 locatifs sociaux
- Installation du centre de tri de la Poste et de nouveaux commerces au sein du pôle EPARECA
- Articulation avec le projet AREA



FOCUS Investissement –convention du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des Villeneuves Village Olympique : le volet Habitat



Le projet de renouvellement urbain de Villeneuve Village olympique reconnu d'Intérêt National a été signé par l'ensemble des partenaires de l'ANRU le 2 mai 2019. Des moyens financiers importants sont mobilisés pour la transformation durable du quartier en priorité pour renforcer l'attractivité, en favorisant la mixité sociale et en améliorant la qualité de vie de ses habitants.

Les huit axes de développement du projet urbain des Villeneuves s'articulent autour de :

- Cinq axes concernant des travaux conséquents sur les volets : Habitat, Aménagement des espaces publics, Équipements publics, Activité économique et Innovation
- Trois axes complémentaires portant sur l'amélioration des conditions de vie au quotidien : Proximité, Emploi, Éducation

Le programme de travaux sur l'Habitat

L'habitat est un important levier pour l'amélioration du cadre de vie et du quotidien, les interventions sur l'habitat représentent 70% du budget global du projet des Villeneuves pour des travaux de grande ampleur. Le projet urbain prévoit une campagne de réhabilitation massive des logements, avec l'accent mis sur l'amélioration des performances énergétiques pour maîtriser les consommations d'énergies, à la fois dans l'habitat public et privé.

La réhabilitation de plus de 1600 logements sur Villeneuve et Village Olympique est programmée en première phase du projet, pour environ 1300 logements sociaux ainsi que 350 logements privés.

La ville de Grenoble apporte un soutien financier à ce programme de rénovation sur l'Habitat public et privé :

Participation Ville de Grenoble sur l'Habitat : 5,4 M€ TTC Coût Total des travaux rénovation Habitat public et privé : 130 M€ TTC 65,4 M€ portés par les Bailleurs, 24,7M€ de l'ANRU, 21 M€ de l'ANAH , 12 M€ de Grenoble Alpes Métropole, 1,5M€ fonds européens.
--

Les programmes de travaux sur l'Habitat privé : le Plan de sauvegarde des copropriétés de l'Arlequin

Le Plan de Sauvegarde des copropriétés de l'Arlequin (situées aux adresses allant du 60 au 120 et du 130 au 170 galerie de l'Arlequin) s'adresse spécifiquement aux copropriétaires privés pour la réalisation de travaux de rénovation et d'amélioration des parties communes de leurs immeubles (façades, toitures, coursives...). Ils bénéficient pour cela d'aides financières exceptionnelles de l'Etat, par l'agence Nationale d'amélioration de l'Habitat (Anah), complétées par les collectivités pour parvenir à des « restes à charge » supportables. L'objectif premier des rénovations est de permettre la diminution des consommations d'énergie grâce à l'isolation thermique par l'extérieur. La première phase des travaux du plan de sauvegarde (PDS1) de scission a débuté en 2019 et se termine en 2020.

Plan de sauvegarde 1

Création de sous-stations de chauffage

en vue de la scission de la copropriété 130-170 Arlequin



Lot 1 : Gros oeuvre/maçonnerie :

TDMI - Pont de Claix

Lot 2 : Serrurerie/métallerie

TDMI - Pont de Claix

Lot 3 : Ascenseurs

ACAF - Eybens

Lot 4 : Travaux / Hydraulique

IDEX - Seyssinet Pariset

Lot 5 : Electricité

ROFILOG - Fontaine

OPC - ECO

CCG - Grenoble
04.76.49.22.04

Maître d'œuvre d'exécution

CET BET Fluides - Meylan
04.76.90.62.18

Bureau de contrôle

APAVE - Echirrolles
04.76.33.33.33

Coordonnateur sécurité

APAVE - Echirrolles
04.76.33.33.33

Durée des travaux : 10 mois

Livraison estimée : fin juillet 2019

Maîtrise d'ouvrage :

FONCIA Alpes Dauphiné -
Echirrolles

Coût de l'opération

1 564 297 € TTC

La seconde phase concerne les travaux de rénovation et sera formalisée par cinq conventions de plan de sauvegarde (PDS2) pour chacune des copropriétés nouvellement créées. Le programme de travaux est estimé à 45,5 M€ TTC et vise la réhabilitation des 586 logements dont 350 privés avec une ambition de rénovation énergétique qui permet d'atteindre un niveau de performance équivalente au label BBC RENOV – 20% soit 77 kWhEP/m².an.

Les autres copropriétés souhaitant mener des travaux de réhabilitation peuvent s'appuyer sur le dispositif MurMur 2 et le Plan Initiative copropriétés, ce qui permet d'envisager des financements aux travaux majorés dans le cadre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Les programmes de travaux pour l'habitat social sur l'Arlequin

Les opérations en cours

Le programme de travaux pour la Réhabilitation du 60 Galerie de l'Arlequin par ACTIS :

- Réalisation de Hall d'entrées sécurisés ;
- création d'une montée supplémentaire avec de nouveaux ascenseurs,
- réhabilitation thermique avec amélioration de la performance énergétique ;
- rénovation des logements et mise en accessibilité de 2/3 des appartements contre 1/3 aujourd'hui.

Après réhabilitation le bâtiment obtiendra le label BBC (Bâtiment Basse Consommation) rénovation soit l'étiquette B du DPE (Diagnostic de performance énergétique). Ces principes d'intervention sont repris dans les différentes réhabilitations à suivre.

Participation Ville de Grenoble : 0,2 M€ TTC

Coût Total des travaux rénovation: 6,2 M€ TTC

0,7 M€ de l'ANRU, 0,3 M€ FEDER, 0,5 M€ de Grenoble Alpes Métropole, 0,2 M€ Ville de Grenoble ; 5,1 M€ ACTIS (fond propre et prêts.)

Réalisation des travaux : Démarrage 2018 – fin 2019



GRENOBLE

Réhabilitation 60 Galerie de l'Arlequin



- Création de circulations verticales et halls
- Réhabilitation énergétique
- Renovation des logements et des parties communes

Durée des travaux :
14 mois

Maîtrise d'ouvrage :
ACTIS
OPH de la Région Grenobloise
25 avenue de Constantine

Conduite d'Opérations
Direction du Développement et du Patrimoine
04 76 20 41 20

N° Permis de Construire
R185 17 U1087

Conception / Réalisation
Bouygues Bâtiment Sud-Est
Grenoble 04 13 64 27 00

Cotraitant
Aktis Architecture
Grenoble 04 76 47 34 24

Cotraitant
Betrec
Grenoble 04 76 42 83 96

Cotraitant
CET
Meylan 04 76 90 62 18

Bureau de Contrôle
Coordonnateur Sécurité
Bureau Veritas
Saint-Ismier 04 76 24 00 26

Coût de l'opération
6 207 000 €



VILLE DE GRENOBLE	201 000,00
EUROPE ITI	301 500,00
METRO	502 500,00
CDC ACTION LOGEMENT	2 510 039,00
CDC ECO PRÊT	593 461,00
ANRU	983 545,00
ACTIS	1 114 955,00

La Réhabilitation du 70 Galerie de l'Arlequin par ACTIS

Le programme de travaux reprend les principes d'interventions des opérations précédentes.

Démarrage 2020 – fin 2022

Ville de Grenoble : 0,2 M€ TTC

Coût Total des travaux rénovation: 4,2 M€ TTC

2,8 M€ ACTIS (fond propre et prêts), 0,6 M€ de l'ANRU, 0,6 M€ de Grenoble Alpes Métropole, 0,2 M€ Ville de Grenoble

Réalisation des travaux : Démarrage 2020 – fin 2022



Prestations

Une grande diversité de typologie

- du T1 bis au T5
- des logements classiques, accessibles, ou des organisations plus contemporaines, voire modulables.
- 50% des logements sont rénovés
- rangements intégrés
- vue sur les massifs montagneux
- larges baies vitrées ouvrant sur terrasses
- 2/3 des logements de plain pied
- possibilité de logement adapté

Un bâtiment rénové

- Bâtiment Basse Consommation (étiquette B) avec chauffage collectif
- Des charges maîtrisées
- Parties communes rénovées
- Une résidence sécurisée : contrôle d'accès par interphonie, vidéoprotection



Environnement

Résidence située dans un cadre en pleine mutation porté par le projet de renouvellement urbain qui donnera le jour à l'Eco-quartier populaire de la Villeneuve prenant en compte les aspects sociaux, environnementaux et urbains.

Idéalement située à proximité du parc et du lac Jean Verlhac.
Commerces sur l'avenue Marie Reynoard.
Equipements sportifs et culturels (bibliothèque, salle de spectacle)
Equipements scolaires : école et collège à proximité immédiate
Tramway A, arrêt La Bruyère, au pied de la résidence.



Le programme de travaux pour l'habitat social sur le Village Olympique :

Réhabilitation thermique des tours 32 -34 Marie Reynoard : 106 logements du bailleur Actis

Une réhabilitation thermique qui permet de passer d'une étiquette énergétique (D) avant travaux à étiquette énergétique (B) après travaux. Le programme de travaux comprend :

- Menuiseries extérieures double vitrage,
- Isolation extérieure (14cm),
- isolation / étanchéité toiture terrasse, Flocage sous-sol.

Après réhabilitation le bâtiment obtiendra le label BBC* rénovation soit l'étiquette B du DPE (Diagnostic de performance énergétique). * Bâtiment Basse Consommation

L'opération est certifiée NF Habitat, avec une efficacité énergétique supérieure de 20% à la norme BBC. Réalisation des travaux Démarrage début 2019 – fin 2020

Dans le cadre du renouvellement social et urbain des Villeneuve, Actis réhabilite les tours 32 et 34 de l'avenue Marie Reynoard.

Cette opération marque la fin du programme de rénovation de l'ensemble du patrimoine d'Actis au Village Olympique.

Les objectifs de cette réhabilitation

- Améliorer la qualité du bâtiment et des logements.
- Réduire la consommation d'énergie.
- Préserver le patrimoine en respectant la charte architecturale du Village Olympique
- Améliorer votre confort au quotidien



PLANNING DE JANVIER 2019 À JUIN 2020



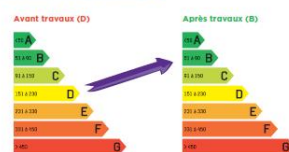
À noter !
Horaires de travaux : du lundi au vendredi : de 8h00 à 18h00 avec pause sans travaux bruyants entre 12h00 et 13h00
Les entreprises veilleront à respecter les horaires du chantier et notamment à respecter la pause méridienne.

PROGRAMME DES TRAVAUX

1 TRAVAUX DE RÉHABILITATION THERMIQUE

ISOLATION THERMIQUE DE L'ENVELOPPE DES BATIMENTS

- Menuiseries extérieures double vitrage
- Ventelles coulissantes sur les loggias
- Isolation extérieure (14cm)
- Isolation / étanchéité toiture terrasse
- Flocage sous-sol



CHANGEMENT DU SYSTÈME DE VENTILATION

- Installation d'une ventilation naturelle assistée

CHAUFFAGE

- Séparation du réseau de chauffage des logements et locaux tertiaires
- Désenfumage
- Équilibrage et réglages du circuit de chauffage et des robinets thermostatiques

À noter !

Après réhabilitation le bâtiment obtiendra le label BBC* rénovation soit l'étiquette B du DPE (Diagnostic de performance énergétique).
*Bâtiment Basse Consommation
L'opération est certifiée NF Habitat, avec une efficacité énergétique supérieure de 20% à la norme BBC.

2 TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES

DANS LES LOGEMENTS

- Mise en sécurité électricité et gaz des logements
- Mise en place des équipements (prise électrique, arrivée et évacuation d'eau) pour installation d'un lave-vaisselle
- Réparation du sol et nez des balcons, peinture sol
- Renforcement des garde-corps des balcons

DANS LES PARTIES COMMUNES

- Reprise de l'éclairage des parties communes (LED)
- Mise en sécurité électriques colonnes montantes
- Sécurité incendie : trappes de désenfumage / portes coupe-feux
- Reprise des auvents à l'entrée des 2 tours
- Réfection portes gaines techniques, plafonds halls, cabines ascenseurs
- Curage des chutes d'eaux usées et eaux vannes
- Remplacement de l'installation des paraboles collectives



1 VISUALISATION DE L'ÉCHAFFAUDAGE ENTOURANT L'ENSEMBLE D'UN BATIMENT

À noter !
Pour intervenir dans votre logement, l'entreprise prendra rendez-vous.

Coût participation Ville de Grenoble : 0,3 M€ TTC

Coût Total des travaux rénovation Tours 32- 34 av Marie Reynoard : 4,9 M€ TTC

2,9 M€ ACTIS (fond propre et prêts), 0,7 M€ de l'ANRU, 0,5 M€ de Grenoble Alpes Métropole, 0,5 M€ FEDER, 0,3 M€ Ville de Grenoble. Réalisation des travaux : démarrage 2019 –2020

Rénovation des 626 logements sociaux du Village-Olympique du bailleur SDH, Société Dauphinoise de l'Habitat : un programme de travaux comprenant une Réhabilitation thermique et des travaux dans les logements. Démarrage étude préalable début 2020, réalisation des travaux 2021- fin 2024



Coût participation Ville de Grenoble : 1,8M€ TTC

Coût Total des travaux de rénovation 626 logements sociaux SDH Village Olympique : 25,5 M€ TTC

17,2 M€ SDH (fond propre et prêts), 3 M€ ANRU, 3 M€ de Grenoble Alpes Métropole, 1,8 M€ Ville de Grenoble, 0,6 M€ FEDER Union Européenne



L'opération d'aménagement Abbaye est l'une des 7 opérations d'aménagement concédées par la Ville de Grenoble. C'est aussi la plus récente (mars 2019) mais aussi l'une des plus complexes dans son objet.

En effet l'objectif de renouvellement urbain de la Cité emblématique se double d'une volonté de redynamiser le centre névralgique du grand quartier autour de la place de la Commune de 1871. Labélisée Architecture Contemporaine Remarquable et pièce essentielle de la démarche Ville d'Art et d'Histoire, la Cité HBM est un objet de patrimoine qu'il convient de réhabiliter mais aussi d'ouvrir sur le quartier, en pleine recomposition depuis les années 2010, avec notamment l'opération ANRU sur le quartier Châtelet. A terme les 234 logements accueilleront 34 % de logements locatifs sociaux, des logements locatifs libre et de l'accession, mais aussi des équipements et locaux communs au service des habitant-es et plus largement du quartier, ouverts sur des cœurs repensés et largement végétalisés.

Enfin, pendant la phase de mise en œuvre opérationnelle sera favorisée une **période « d'urbanisme transitoire »**, laboratoire du quartier de demain en transition, afin de redonner dès aujourd'hui vie au site via des occupations temporaires de bâtiments par des acteurs-trices socio-culturels, mais aussi par des préfigurations des espaces publics et des événements.

Programme de l'opération :

- Concession d'aménagement : 7,5 Ha
- Surface des espaces publics réaménagés : 2,3 Ha
- Surface totale des bâtiments : 14 790 m², dont
 - 10 862 m² réhabilités (12 bâtiments – 184 logements)
 - 3 928 m² reconstruit (3 bâtiments – 50 logements)
 - 897 m² d'activités, services, équipements, locaux communs

Calendrier :

- Mandat d'études préalable : 2016-2018
- Lancement Concession d'aménagement : Mars 2019
- Urbanisme Transitoire (îlots Centre et Sud) : 2020 - 2024
- Démarrage des travaux îlot Nord : 3e trimestre 2020
- Livraison îlot Nord : 2022
- Livraison îlots Centre et Sud : 2025

Budget du projet (2019-2022) : 9,9M€

Recettes : 7,5 M€, dont vente de charges foncières : 3,1M€, CPER: 0,7M€, Métro: 3,7M€

Ville de Grenoble : 2,4 M€ (soit une participation annuelle de la ville comprise en 230 et 400 K€ /an dans la période 2020-2025)

FOCUS Investissement – Ré-ouvrir la Tour Perret à la visite



La tour Perret est un belvédère urbain d'observation des montagnes de 90m désigné par le nom de son architecte. Elle a été construite en 1925 comme signal d'appel de l'Exposition internationale de la Houille blanche et du Tourisme qui connut un franc succès : plus d'un million de visiteurs en 5 mois. C'était la première tour en béton armé au monde. Bien que fermée au public depuis 1960, elle est qualifiée de chef d'œuvre par les historien·nes de l'architecture et classée Monument historique. Elle marque le début d'un changement architectural majeur dans la ville par l'introduction du béton armé. Aujourd'hui la tour s'affirme comme un emblème de la ville.

Le projet consiste à restaurer l'édifice pour la ré-ouvrir à la visite.

Restaurer la tour Perret offre une opportunité d'apprendre sur la restauration des bétons anciens, enjeu majeur pour les bâtiments du XX^e siècle à l'échelle nationale et internationale. En effet, les techniques de restauration des bétons n'ont pas fait leurs preuves jusqu'à ce jour et ce chantier voulu « pilote » par la Ville

permettra d'accroître la connaissance sur ce sujet.

Une fois restaurée la tour pourra retrouver sa fonction d'origine : un belvédère d'observation des montagnes depuis sa plateforme équipée d'une table d'orientation à 60 mètres de haut. Il s'agira également de développer d'autres usages porteurs de sens à l'échelle de la ville et de l'agglomération avec un modèle d'exploitation économiquement viable. Le programme est en cours de définition.

Calendrier :

- Février 2019 : Choix du maître d'œuvre pour la restauration.
- Mai 2019 : Choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la définition des usages futurs.
- 2019 : Etudes de diagnostic et d'avant-projet de la tour pour positionner le projet d'usage ;
- 2020 : Chantier-test du protocole de restauration – Définition du projet d'usage et programmation.
- 2021 – 2022 : Chantier de restauration de la tour et des équipements connexes ;
- Fin 2022 : ouverture au public.

Coût de l'opération :

La restauration est à ce jour estimée à 6,5 millions d'euros HT + coût des aménagements associés (définis début 2020).

Le plan de financement prévoit **en ce qui concerne la restauration** : des aides de l'Etat (40%), du département (24%), de la Région (3%) soit un total de 67% de cofinancement.

Une recherche de mécénat dont une souscription populaire sera organisée en 2020 afin de compléter le financement de la Ville.

FOCUS Investissement – une flotte de véhicules en transition

Pour préserver la qualité de l'air et la santé des habitant-es, la Ville fait évoluer ses pratiques et son patrimoine :

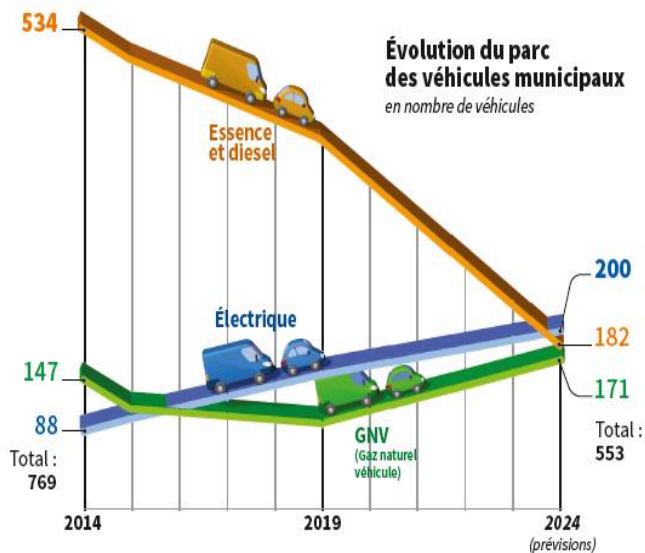
- **Optimisation** du nombre de véhicules : réduction des deux tiers du nombre de véhicules légers d'ici 2024.
- **Transition énergétique** : d'ici 2025, plus de la moitié de la flotte de véhicules aura évolué vers des modèles électriques ou gaz.
- **Formation** : 17 mécanicien-nes entretiennent la flotte et se forment aux nouvelles motorisations.

LES RÉSULTATS ATTENDUS

ÉMISSIONS DE PARTICULES FINES : - 58 %

ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE : - 34 %

BALAYEUSE ÉLECTRIQUE PAR RAPPORT AU DIESEL
3 À 7 DÉCIBELS DE MOINS



Autorisation de programme créée en 2019 d'un montant de 10 M€ pour assurer la transition énergétique de la flotte de véhicules jusqu'en 2024
Mobilisation de subventions auprès du FSIL et de l'Ademe (GNVolont'air) : 0,54 M€

3. Orientations par politiques publiques



Un parcours éducatif pour accompagner les plus jeunes

La Ville de Grenoble est un acteur à part entière de la communauté éducative, en lien avec les familles, l'Education nationale, les acteurs professionnels de l'éducation formelle et informelle, et s'efforce de permettre aux enfants eux-mêmes de s'impliquer.

C'est pour cela que la Ville aborde l'éducation dans une démarche de parcours éducatif : de la petite enfance à l'âge adulte, du temps de l'école au temps des loisirs et des copains et des copines, du temps de la famille au temps où l'on ne fait rien, pleinement occupé à grandir. L'enjeu qui nous préoccupe toutes et tous est d'assurer la meilleure cohérence éducative pour permettre à chaque enfant de se construire comme citoyen-ne.

Pour permettre à chacun-e de devenir pleinement citoyen-ne, il nous faut lutter contre toutes formes d'inégalités et d'assignations – en accueillant chacun-e de manière universelle et inconditionnelle, et en accompagnant tout particulièrement les enfants et les familles en situation de fragilité.

Parce que l'éducation est au cœur de nos démocraties, elle est aussi au cœur du projet de transition écologique et citoyenne porté par la Ville : attention soutenue portée à l'exemplarité écologique des bâtiments, à la sécurité alimentaire de toutes et tous, à la santé, à la transition énergétique, à la lutte contre les îlots de chaleur et la place de la nature dans les écoles, à l'ouverture des bâtiments à la vie du quartier, aux solidarités entre générations, aux améliorations menées ensemble au travers du budget participatif ou des projets d'écoles... Ces initiatives sont l'occasion pour les enfants de découvrir la force de l'action collective.

Cet engagement de la Ville s'est traduit dans le partenariat conclu avec l'UNICEF dans le cadre de l'obtention du titre « *Ville amie des enfants* ». Après avoir organisé une table ronde à l'occasion de l'obtention de ce titre, ce partenariat se traduira en 2019-2020 par la célébration des trente ans de la convention universelle des droits de l'enfant en lien avec les associations grenobloises mobilisées : expositions, illumination de la Tour Perret, table ronde, animations en temps périscolaire...

Le plan école poursuit sa mise en œuvre

La rentrée scolaire 2019 confirme la stabilisation des effectifs scolaires en élémentaire et une légère baisse en maternelle (de l'ordre de 200 enfants), ce qui s'est traduit par 7 ouvertures et 5 fermetures de classes (ainsi que 9 postes au titre du dédoublement des CP et CE1 en REP et REP+ et la suppression de trois postes « plus de maître que de classe »).

Le plan école se poursuit. Une nouvelle école maternelle de 4 classes, l'école Florence Arthaud, a ouvert à la rentrée 2019. Au cœur du quartier Saint Bruno, dans un environnement cœur d'îlot, elle est dotée d'une salle de motricité et d'un restaurant scolaire.

A la Toussaint 2019 quatre chantiers ont été livrés : l'extension-réhabilitation de l'école Buffon et les rénovations énergétiques des écoles P.Painlevé, E.Chatin et élémentaire Ampère.

Les travaux de construction de l'école Marianne Cohn se poursuivent pour une livraison prévue à la rentrée 2020. Le périmètre scolaire de cette école sera délibéré en décembre 2019. Les travaux d'extension de l'école Diderot ont démarré l'été 2019, dès la rentrée 2020 l'extension constituant le nouveau bâtiment de la maternelle sera livré puis à la rentrée 2021 la salle polyvalente et l'ensemble du groupe scolaire. Les travaux de l'extension de l'école élémentaire Racine commenceront début 2020 pour une livraison au 1er trimestre 2021. L'école Grand Chatelet se verra dotée de modulaires dès la rentrée 2020 et des travaux dans l'école ainsi qu'un agrandissement de l'office sont programmés pour 2020 et 2021.

Les études se poursuivent pour la réalisation d'importants travaux de rénovation énergétique et de qualité de l'air dans le groupe scolaire Vallier qui s'étaleront de 2020 à 2022. Enfin les études sur la construction de l'école Flaubert se finalisent en vue d'une ouverture à la rentrée 2023.

Deux cours d'école seront rénovés en 2020 :

- celle de l'école Clemenceau dans le cadre d'une démarche participative dans une ambition de végétalisation, de lutte contre les îlots de chaleur et d'égalité fille-garçon.
- celle de l'école des Buttes : la construction du nouveau collège Lucie Aubrac nécessite de reconfigurer la cour maternelle, mais, au-delà, c'est l'ensemble des espaces de cours et une nouvelle entrée de l'école qui seront réalisés sur la durée du projet.

Dans le cadre du projet ANRU 2, les études seront engagées afin de réhabiliter entièrement l'école des Trembles, le gymnase, le LAEP (lieu d'accueil parent enfant) et la crèche.

En 2020, les travaux d'entretien et de maintenance continueront afin d'entretenir le patrimoine scolaire existant (réfection de toitures, travaux de sécurité incendie, remplacement de chaudières, remplacements de menuiseries, réfection de sanitaires...) et d'améliorer le confort thermique.

La mise en œuvre de moyens humains et matériels pour favoriser les conditions d'enseignement

La Ville poursuit ses efforts afin d'améliorer le taux d'ATSEM par classe, celui-ci à la rentrée 2019 s'élevait à 97% (soit 189 ATSEM), un taux jamais atteint. En parallèle, dans le cadre du protocole de déprécarisation signé au printemps 2019 avec des organisations syndicales, deux pools de remplaçant-es d'ATSEM et d'agent-es d'entretien ont été créés et permettront de stabiliser des personnels dans les écoles tout au long de l'année scolaire. Les augmentations de temps de travail et créations de postes d'agent-es techniques (plus de 8 ETP) à cette même rentrée consolident également le fonctionnement des écoles.

Depuis juin 2019, un nouveau marché de fournitures scolaires permet aux enseignants de choisir des fournitures sélectionnées au regard de critères environnementaux afin d'améliorer la qualité de l'air dans les locaux. La Ville poursuivra les actions de sensibilisation des enseignant-es et des parents d'élèves au choix des fournitures.

Le matériel informatique fait l'objet également d'une attention particulière, avec le souci de mieux accompagner les enseignant-es et d'améliorer l'assistance aux écoles.

Des activités culturelles et sportives dans toutes les écoles

La Ville poursuit l'accompagnement des écoles pour l'intervention des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) en temps scolaire. En 2019-2020, l'accent a été porté sur l'acquisition du « savoir nager » par l'augmentation des cours de natation : toutes les classes de grande section, CP, CM1 et CM2 peuvent en bénéficier, en REP et REP+ une action renforcée a été proposée en ajoutant les classes de CE1.

Les interventions des musicien-nés intervenant-es du Conservatoire, des bibliothécaires et des médiateur-trices du Musée de Grenoble et du Muséum d'Histoire naturelle se poursuivent, tout comme celles d'acteur-trices associatifs soutenus par la ville, permettant à 100% des élèves de disposer d'une éducation artistique à l'école.

Le parcours éducatif :

1. Petite enfance et entrée en scolarité

Après la livraison de la crèche Anthoard en 2019, la crèche Châtelet sera livrée au début de l'année 2020 dans le cadre du Plan crèches, afin d'augmenter le nombre de places en cohérence avec les dynamiques de peuplement observées à Grenoble. Les crèches de service public grenobloises représentent presque 80% de l'offre d'accueil collectif à Grenoble et comptent plus de 50% d'enfants issus de familles vivant sous le seuil de bas revenus.

Les établissements associatifs bénéficient d'un financement consolidé et équitable, suite à réajustement concerté des critères d'intervention.

L'engagement pour la petite enfance, première marche du parcours éducatif, met l'accent sur l'accueil des enfants à besoins spécifiques, la formation continue, l'accès à une alimentation de qualité, l'éveil artistique et culturel, le soutien à la fonction parentale et l'implication accrue des familles dans les projets éducatifs. L'accueil des jeunes enfants de moins de trois ans dans les quartiers d'éducation prioritaire a été initié en 2017. A la rentrée 2019, comme en 2018, 182 enfants sont inscrits en TPS (« très petite section »). Le travail de partenariat entre la Ville, le CCAS et l'Education nationale porte ses fruits pour veiller à la meilleure intégration de ces enfants à l'école maternelle dans un souci notamment de complémentarité avec l'accueil en crèche et de bonnes conditions d'accueil des enfants. L'objectif est désormais de travailler à des formations communes et un référentiel commun sur les espaces et le mobilier.

Des actions « d'aller vers » les familles d'enfants qui ne sont pas accueillis en structure collective se développent.

2. Une restauration scolaire de qualité

Très fréquentée, la pause méridienne est un temps important à la fois d'apprentissage de la vie en collectivité mais aussi d'éducation nutritionnelle. C'est pourquoi des animations continueront à être organisées lors de temps forts à différents moments de l'année (semaine du goût, quinzaine contre le racisme...).

D'ores et déjà, plus de 53% des composantes des repas sont bio et/ou locales. Une nécessité pour la santé des enfants, la protection de l'environnement et le soutien aux filières locales de production alimentaire. L'introduction de repas végétariens à l'école et dans les crèches a été mise en œuvre à raison d'un à deux repas par semaine, dans une commune exigeante d'équilibre alimentaire et de réduction de la consommation de protéines animales.

En 2020, la cuisine centrale poursuit les objectifs suivants :

- Poursuivre l'augmentation de la part du bio, en atteignant 100% dans les crèches livrées par la cuisine centrale ;
- Mettre en service des camions de livraison roulant au gaz naturel de ville ;
- Réaliser des études pour remplacer les barquettes plastiques par un autre contenant (inox) ;
- Diminuer le nombre de panier repas pour les enfants allergiques en proposant des repas de substitution ;
- Réaliser les études en vue d'une extension du bâtiment de la cuisine centrale actuellement trop étroit pour produire 12 000 repas par jour ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire et trier les déchets alimentaires.

3. L'accueil périscolaire du soir : un temps éducatif à part entière

L'évaluation du périscolaire du soir conduite en 2019 a permis de dégager huit axes d'amélioration qui se déploient tout au long de l'année :

- Renforcer la cohérence éducative ;
- Adapter le projet périscolaire en maternelle ;
- Renforcer l'information et le lien avec les familles ;
- Conforter la place de l'enfant au cœur du dispositif ;
- Déployer une amélioration de l'aide aux leçons ;
- Poursuivre l'enrichissement des contenus et les temps forts inter-écoles ;
- Améliorer le fonctionnement de la pause méridienne ;
- Poursuivre la professionnalisation des équipes.

La mensualisation de 119 animateur-trices à la rentrée 2019 permet de réduire la précarité des personnels, de consolider les équipes et de les professionnaliser autour des animateur-trices référent-es et relais. Le temps de travail des animateur-trices référent-es a été augmenté et la Ville poursuit la formation chaque année au BAFA de 40 animateur-trices.

Le journal « les enfants d'abord », la mise à disposition des projets d'animation dans toutes les écoles, la poursuite des conseils de périscolaires, les trombinoscopes... sont autant d'outils pour faire le lien avec les familles. En 2020, les services s'attacheront à consolider le système d'inscriptions et de facturation afin qu'il soit plus lisible, fluide et réactif.

Les droits de l'enfant constitueront un fil rouge tout au long de l'année, tout comme l'égalité fille-garçon.

Le temps des loisirs

En 2020, la Ville maintient son soutien aux associations socio-culturelles et ce malgré une forte baisse du financement de la CAF (baisse de 300 000 € des recettes du contrat enfance jeunesse). Ce volontarisme ainsi que le plan mercredi marquent l'importance de leurs actions. Ces associations, entre autres, participent de la communauté éducative appuyée sur des valeurs d'émancipation, de respect et d'égalité.

L'éveil culturel petite enfance se poursuivra autour de nombreux projets et d'une nouvelle résidence d'auteur en vue d'une nouvelle édition « d'un bébé, un livre » dans le secteur 6. Elle se déroulera notamment avec les bibliothèques Arlequin et Kateb Yacine, les écoles Léon Jouhaux, le Lac et l'EAJE Villeneuve.

Les équipements culturels et sportifs municipaux, ainsi que de nombreuses structures soutenues par la Ville de Grenoble, s'engagent également tout au long de l'année pour proposer aux enfants et aux jeunes des parcours de découverte et de pratique dédiés, contribuant à la diversité des réponses aux besoins des enfants et des jeunes dans leur parcours d'apprentissage et d'émancipation.

Conforter la politique jeunesse

La prise en compte de la jeunesse dans les politiques municipales s'illustre pleinement dans la structuration d'un service jeunesse à part entière. Historiquement présent sur les secteurs 5 et 6, celui-ci développe sa présence dans les différents secteurs de la Ville : après l'ouverture du « Transfo », le service anime une coordination jeunesse autour de l'adolescence sur le secteur 1, un recrutement est également en cours pour développer des actions sur le quartier Mistral.

La Ville œuvre également à développer les pratiques libres sur l'espace public par la conception de certains espaces et terrains de proximité.

Le succès des « volontariats d'été » mis en place à l'été 2019 permet d'envisager une augmentation de cette proposition faite aux jeunes, y compris sur les périodes de vacances scolaires hors été. L'accueil des services civiques, les bourses BAFA et FIJ se poursuivent. Le succès de ces dispositifs démontre l'envie d'engagement de la jeunesse.

Enfin, le service prépare l'équipement jeunesse du secteur 6, dont la construction est planifiée dans l'ANRU2.

Œuvrer à la réussite de toutes et tous par une attention aux plus fragiles

Dans le contexte d'inégalités sociales, économiques et environnementales, les politiques éducatives déclinées dans tous les territoires, en direction de chaque enfant, chaque jeune et pour toutes les familles, notamment ceux et celles dans les situations les plus fragiles, contribuent à la promesse républicaine.

La Ville continue de favoriser une tarification progressive de la pause méridienne. En 2017-2018, ce sont ainsi 273 342 repas à moins de 1€ qui ont bénéficié à 2889 enfants issus de 1856 familles à très bas revenus. Le coût minimum est de 0,78€ accessible avec un quotient familial mensuel inférieur ou égal à 380€. Cela correspond à une aide comprise entre 2.5 M€ et 3 M€. En 2020, la priorité sera de retravailler le lien entre la Ville et le département pour que les enfants en ayant besoin puissent bénéficier de la gratuité de la restauration rapidement.

Pour les écoles en éducation prioritaire (REP et REP+), de nouvelles actions pour favoriser la réussite scolaire sont mises en œuvre sur l'année scolaire 2019/2020 :

- Toutes les classes maternelles bénéficient d'un poste d'ATSEM depuis la rentrée 2019.
- La Ville s'est fortement mobilisée pour accompagner les dédoublements des CP et CE1 en REP et REP+ aujourd'hui achevés ; des travaux ont été réalisés en 2018 et 2019, aujourd'hui seules deux

classes sont en co-enseignement. Dès cette rentrée 2019, trois écoles de Villeneuve ont également vu leur grande section dédoublée à la demande de la direction académique.

- En septembre 2019, les villes de Grenoble et Echirolles ont été labellisées par l'Etat « Cité éducative » pour les quartiers de Villeneuve et Village Olympique. Ce label permet une mobilisation collective des services de l'Etat, des établissements scolaires et de l'Education nationale, des services des communes, au nom des enfants et de jeunes de ces quartiers et pour lutter contre les inégalités sociales. Il s'agit désormais de mobiliser l'ensemble des acteurs de ces quartiers au service de l'ambition de réussite scolaire et d'émancipation afin de construire un plan d'actions partagé. Après le financement de premières actions dès 2019 au titre d'un fonds d'amorçage, des réunions et un diagnostic d'acteurs permettront de consolider un plan d'actions triennal. Dès la fin de l'année, la Ville de Grenoble mobilisera l'équipe du dispositif de réussite éducative (DRE) 2/16 ans pour augmenter ses capacités d'actions.
- Le DRE permet en effet de mettre en œuvre des parcours de prévention du décrochage scolaire ou d'accompagnement pour permettre à un jeune en situation de décrochage de retrouver une dynamique de projet définis au sein des équipes pluridisciplinaires de soutien, avec le jeune et sa famille.
- Un projet culturel est engagé à l'école élémentaire A. France, la découverte de l'art étant un puissant levier d'émancipation. Les 5 équipements culturels municipaux (Bibliothèque, Conservatoire, Musée, Museum, Théâtre) ont travaillé avec l'équipe de l'école Anatole France pour que les enfants bénéficient d'un parcours culturel complet, du CP au CM2. Ainsi, les élèves de toutes les tranches d'âge bénéficieront d'un parcours culturel complet, par un lien particulier entre chaque niveau de classe et un équipement culturel municipal, en dialogue avec les équipements de proximité et en lien avec les familles. Depuis la rentrée 2019, le Musée travaille avec les CM2 sur un parcours comprenant une visite de chaque exposition, deux ateliers, deux rencontres découverte des métiers et une projection dans l'auditorium. A partir du mois de novembre, le Conservatoire met en place un parcours de découverte des instruments avec les CP. Le Muséum rejoindra l'aventure en mars 2020 avec les CE2 autour de la prochaine exposition temporaire. Théâtre et bibliothèque complèteront le parcours à la rentrée 2020. Le parcours permet aux enfants de s'engager dans la pratique artistique et de découvrir les œuvres, les lieux, mais aussi les métiers et l'environnement de ces lieux culturels. Le contenu du parcours est travaillé avec les enseignants, notamment pour faire le lien avec les programmes scolaires.

Penser la place de l'enfant dans la Ville, sensibiliser les enfants aux enjeux écologiques et ouvrir des horizons

Ces dernières années, des expérimentations ont été conduites pour aménager les abords des écoles et les adapter : piétonisation, changement du plan de circulation, zones de rencontre avec réduction de la vitesse, suppression de feux tricolores... des travaux sont en cours devant l'école Marceau depuis l'été 2019. En outre la construction de nouvelles écoles et les deux nouvelles cours en projet permettent également d'expérimenter une nouvelle approche de ces espaces. L'objectif en 2020 est de consolider ces expérimentations pour développer une planification pluriannuelle de travaux et d'aménagement sur les abords et dans les cours.

L'éducation à l'environnement se poursuivra au travers de ses différentes modalités. En 2020 l'accent sera mis sur : l'événement « C'est la récré » à Mont Saint Martin, la Belle saison, une après-midi avec des ateliers lors des rencontres du cinéma de montagne, les projets d'école, les interventions du service espace vert.

Enfin, la régie du téléphérique poursuit sa volonté de favoriser la fréquentation du site de la Bastille par les jeunes. D'une part, elle mettra gratuitement en 2020 à disposition des groupes scolaires visitant le site de la Bastille un coin hors-sac dans la salle Dutrievoz leur permettant d'y développer des activités pédagogiques ou temps de repas à l'abri. D'autre part, la régie a adopté une grille tarifaire gelant en 2020 les tarifs de la remontée mécanique pour les groupes scolaires comme pour les usagers relevant de tarifs sociaux.

Cultures

En 2020, la Ville poursuit son engagement pour l'émancipation de toutes et tous par les cultures, guidée par des principes de liberté, de diversité et d'égalité devant le service public.

Numothèque métropolitaine

L'implication de la ville centre dans la prise de compétence « animation du réseau de lecture publique » de Grenoble Alpes Métropole s'intensifie, avec le déploiement de la numothèque, développée par la Ville, à l'échelle des 49 communes. Cette mobilisation de la bibliothèque municipale de Grenoble au service de l'intérêt métropolitain, en dialogue étroit avec le Département de l'Isère (établissement d'un groupement de commandes Ville-Département) témoigne de la compétence professionnelle déployée au sein de cette bibliothèque municipale classée et permet un transfert d'expériences et l'émergence d'une culture commune aux réseaux de lecture publique de l'agglomération.

Plan lecture

La bibliothèque municipale poursuit la mise en œuvre des orientations du Plan lecture délibéré en mars 2019 :

- première année pleine d'application de la gratuité totale d'inscription instaurée en juillet 2019,
- livraison du rez-de-chaussée de la bibliothèque d'étude et du patrimoine réaménagé (printemps 2020),
- travaux de réaménagement de la bibliothèque Jardin de ville (été 2020),
- évolutions du mobilier des bibliothèques Centre-Ville, Saint-Bruno et Eaux-Clares Mistral en préfiguration d'investissements bâtis,
- mise en œuvre du diagnostic temporel destiné à mettre en regard les nouveaux usages de la ville et les pratiques des agent-es au fil des différents temps de la ville (journée, soirée, week-ends, vacances),
- études préalables à la programmation du plan d'investissement pour les bibliothèques,
- changement du Système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB).

Lieux culturels

La Ville de Grenoble a attribué dans le courant de l'année 2019 deux lieux culturels à des acteurs associatifs afin qu'ils y mettent en œuvre leurs projets artistiques et culturels, dans le domaine musical :

- L'association Centre international des Musiques Nomades, organisatrice du festival Détours de Babel, déploie un projet de soutien à la création, de programmation musicale et d'action culturelle au Théâtre Sainte-Marie d'en bas dans le cadre d'un conventionnement de 3 ans. L'association engage des travaux d'amélioration des locaux (accueil des artistes, des publics et des personnels) avec l'appui des partenaires publics durant l'hiver 2019-2020.
- L'association Plege met en œuvre un projet d'accompagnement des pratiques musicales (répétitions, résidences de création, diffusion et projets d'action culturelle) dans les locaux du sous-sol du Palais de l'université appelés « Ciel ».

Ces projets, qui s'inscrivent en complémentarité des initiatives existantes, font l'objet d'une démarche d'évaluation approfondie suivant les principes mis en œuvre pour le Théâtre Sainte-Marie d'en bas sur la période 2016-2019.

À l'été 2020 la délégation de service public de la Belle électrique arrivera à échéance, la procédure de mise en concurrence est en cours pour une attribution au printemps 2020.

L'année 2020 est également la première année pleine de mise en œuvre de la programmation du Théâtre Prémol dans ses murs suite aux travaux de reconstruction, le bâtiment, animé par la MJC-Théâtre Prémol, ayant été livré à l'été 2019.

La Ville de Grenoble accompagne le projet « Parc des arts » porté par l'association Cultur'act sur le site du parc Bachelard autour du Prunier Sauvage, en dialogue avec l'ensemble des partenaires publics de la culture. La Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole assurent également l'accompagnement opérationnel de la première phase de déploiement du Parc des Arts (espace restauration/lieu de vie).

Cet accompagnement s'associe à une démarche de concertation associant les acteurs (partenaires publics, fédérations, structures d'accompagnement, de diffusion et artistes) du champ des arts de la rue et du cirque afin que :

- les investissements envisagés dans le cadre du Parc des arts répondent aux besoins identifiés, en complémentarité avec les ressources existantes,

- l'ingénierie de la Ville et de la Métropole s'étoffe en matière d'accueil de propositions artistiques et culturelles dans l'espace public.

Accompagnement des parcours culturels des habitant-es

L'année scolaire 2019-2020 est la première année de mise en œuvre du parcours culturel à l'école Anatole France (voir section « éducation jeunesse »), première expérience d'implication partenariale des cinq équipements culturels municipaux avec l'ensemble des classes d'âge d'une école, associant rencontres, pratiques et découverte des ressources artistiques et patrimoniales de ces équipements de service public (visites d'expositions, spectacles...), avec une considération particulière pour l'implication des familles.

Les dispositifs de réservation et de préinscription au musée de Grenoble pour les écoles ont été ajustés (réservation par téléphone et par voie électronique), assurant un accès élargi et plus équitable des classes, en adéquation avec les pratiques des enseignant-es.

Les actions menées en partenariat avec des associations de solidarité au musée (3amie, APARDAP, Secours populaire...) se pérennisent. L'année 2020 sera également l'occasion d'un renforcement de la présence hors les murs de l'ensemble des équipements culturels municipaux, notamment au Village olympique, s'appuyant sur l'expérience du Musée de Grenoble et les premiers jalons posés par le théâtre municipal durant l'année 2019, en coopération avec les acteur-trices grenoblois-es des arts de la scène.

En ce qui concerne le dispositif de bourses proposé par le conservatoire (prise en charge des frais de scolarité, fournitures, frais de transport, mise à disposition d'instrument, accompagnement individualisé et invitations aux spectacles), un nouveau partenariat noué avec le département de l'Isère permet d'en faire bénéficier 5 élèves supplémentaires chaque année.

La gratuité totale d'inscription en bibliothèque constitue également le socle d'un droit culturel inconditionnel et opposable.

Accompagnement des acteur-trices engagé-es dans la vie culturelle grenobloise

Délibéré pour la première fois en 2017, le document « Grenoble culture[s] - Modalités d'accompagnement de la vie culturelle grenobloise » a été mis à jour comme chaque année par délibération du 23 septembre 2019 afin de procéder à des ajustements travaillés avec les opérateurs culturels. L'année 2020 voit la création d'un dispositif (n°13) de soutien aux projets expérimentaux et innovants, ouvert à des projets transdisciplinaires, croisant art et autres champs d'investigation ou de création (sciences, design...) ou investissant des lieux non dédiés aux pratiques artistiques.

Les conventionnements pluriannuels, qui permettent de sécuriser l'accompagnement des acteur-trices engagé-es sur le temps long et d'ancrer les partenariats avec les autres intervenants publics, se sont développés.

Patrimoines

Le lancement opérationnel de la restauration de la Tour Perret et la transition urbaine de la cité de l'Abbaye sont l'occasion de développer des actions de médiation et d'animation, à l'initiative de la Ville ou d'intervenants associatifs, en cohérence avec les orientations du label « Ville d'art et d'histoire » obtenu en 2017.

La démarche d'urbanisme transitoire lancée en 2019 sur la cité de l'Abbaye, s'appuyant sur la concession accordée à la SPL Sages, permet d'accueillir des propositions artistiques et culturelles pendant la durée de l'opération de réhabilitation-reconstruction de la cité.

L'année 2019-2020 est également l'occasion d'engager un travail partenarial avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) afin de sensibiliser et d'impliquer les enfants d'âge scolaire autour de la restauration de la Tour Perret.

A l'occasion de la réouverture de la BEP, une grande exposition sur le patrimoine grenoblois et la vision qu'en ont les habitant-es sera proposée.

Au musée de Grenoble, après l'exposition : « Picasso au cœur des ténèbres », l'exposition « Grenoble et ses artistes du XIX siècle » mettra en avant les peintres dauphinois.

Au muséum, les visiteurs pourront découvrir l'exposition « étonnants Félin », occasion également de redécouvrir certaines collections.

Sport

En 2020, la Ville poursuivra ses efforts pour offrir des activités physiques et sportives au plus grand nombre en s'attachant plus particulièrement aux publics les plus éloignés, et plus particulièrement au public féminin.

En premier lieu, la Ville œuvre à proposer des lieux de pratiques sportives de qualité. Le centre sportif JP Motte a ainsi ouvert à la rentrée 2019, les clubs planifiés et la présence d'un mur d'escalade permettent d'offrir une diversité d'activités, pour différents âges et publics, avec une attention particulière au public féminin et au sport adapté. En 2020, le pôle sportif Cocat ouvrira ses portes, il sera constitué d'un Dojo entièrement neuf, d'une salle de musculation agrandie et rénovée et de locaux associatifs. La Ville poursuit la maintenance et l'entretien de ses autres équipements (toitures, sols, équipements techniques, renouvellement de matériel...). Le centre sportif Hoche a fait l'objet de travaux conséquents à l'été 2019. Après le sol et le chauffage, l'éclairage de la halle Clemenceau sera rénové en février 2020. Un partenariat avec la fédération Française de basket-ball, le GB 38 et la Ville permettra à la pratique du 3 contre 3, future discipline olympique de se développer sur le terrain Silvestri. Des travaux réguliers sont réalisés pour permettre aux différents terrains de football et de rugby (Bachelard, Clos d'Or, Vercors, Lesdiguières...) d'être homologués par les fédérations pour que toutes les équipes des clubs puissent jouer en compétition. Dans le cadre de l'ANRU 2, les études se poursuivront en 2020 pour la réalisation de travaux sur le centre sportif de La Rampe et la réhabilitation complète du gymnase des Trembles.

Le soutien aux clubs amateurs se traduit par des travaux dans les locaux des clubs : remise en état du 1er étage du siège de l'AJAV, déménagement du siège de l'US Abbaye. Le soutien financier sera reconduit pour 2020, en s'appuyant sur les critères définis en 2016 et 2018 pour le haut niveau.

La Ville accompagne le développement des projets des clubs professionnels, notamment le projet « Planet FCG » au stade Lesdiguières et le projet du GF 38 sur les locaux de Vercors. Une étude est engagée pour évaluer les travaux nécessaires à l'homologation en L1 pour la section féminine du GF38 sur le stade Espagnac.

L'offre aquatique de la Ville fait aussi l'objet d'une attention particulière : travaux de maintenance récurrents à la piscine des Dauphins et à J.Bron, renouvellement d'une présence renforcée d'agent de sécurité et de la police municipale à J.Bron et aux Dauphins l'été, installation de vidéosurveillance dans l'enceinte des deux équipements, projet d'équipement des piscines par un logiciel de billettique/contrôle d'accès.

En parallèle, un travail fin sur les crêneaux en partenariat avec l'Education nationale, a permis d'augmenter les crêneaux pour les écoles maternelles et primaires pour améliorer l'acquisition de la nage. L'offre d'activités aquatiques permet à tous et toutes d'apprendre et de pratiquer tout au long de l'année.

Les activités proposées par les éducateur-trices territoriaux des activités physiques et sportives s'attachent à développer la pratique sportive pour tous les enfants grâce à une intervention dans toutes écoles et en temps périscolaire trois soirs par semaine. L'offre d'activités extrascolaires et de stages pendant les vacances contribue à une offre de loisirs de qualité à Grenoble. Le service sport et quartier s'attache à permettre la pratique sportive, avec une attention toute particulière aux femmes, dans les quartiers politiques de la ville.

Enfin, la Ville accueille de nombreux événements sportifs tout au long de l'année, notamment en 2020 la coupe du monde de monocycle et le Championnat de France Paratennis, mais aussi un départ de l'édition 2020 du Tour de France ou encore l'UT4M après une concertation menée sur les dates de ce trail qui se déroulera finalement mi-Juillet.

International et Europe

Grenoble, cheffe de file d'un réseau mondial de villes en transition, continue d'interagir avec un monde que nous souhaitons plus juste et solidaire.

Devenue l'un des premiers pôles scientifiques européens, elle est surtout fière de lancer en matière d'innovations environnementales et de politiques sociales. Elle s'inscrit aujourd'hui logiquement dans une

candidature ambitieuse pour être Capitale verte européenne 2022.. Interagir avec le monde, c'est partager nos expériences, mais c'est aussi permettre à la collectivité de s'inspirer de ce qui se fait de meilleur à l'échelle locale au niveau international, pour mieux collectivement relever le défi du changement climatique et de la raréfaction des ressources.

En 2020, la politique internationale mettra à nouveau en exergue cette manière de se façonner avec le monde, en rappelant cette posture historique d'accueil de réfugié-es politiques, de migrant-es, d'universitaires, chercheur-euses et entreprises étrangères. Cette prise en compte nécessaire s'inscrit dans l'ensemble des politiques conduites par la Ville aujourd'hui, par les projets de coopération qui s'inscrivent davantage dans ces politiques de transition, en lien avec l'ensemble des compétences municipales, ou par l'offre d'animation du territoire autour de l'international impliquant ces Grenoblois-es venus d'ailleurs.

C'est le sens des nouveaux plans d'action adoptés avec les villes de Ouagadougou, Sfax, Sevan ou Bethléem, mais aussi Essen et Oxford.

La politique européenne et internationale continuera d'impliquer tous les Grenoblois-es d'ici et d'ailleurs dans des projets qui donnent aux plus jeunes les clés pour devenir des citoyen-nes de l'Europe et du monde, du périscolaire à l'accompagnement de projets de solidarité internationale. Le Fonds initiative jeunesse, les subventions aux établissements scolaires, le renforcement d'une offre en éducation à la citoyenneté internationale et la programmation de la Maison de l'international (Journée européenne des langues, Forum des mobilités, journées d'info sur le volontariat...) sont autant d'outils pour le rendre possible.

Comprendre comment évolue le monde : ce sera à nouveau un axe fort de la programmation 2020, autour de la géopolitique et des migrations, avec une participation active du tissu associatif, avec les premières actions d'animation du Pôle de solidarité internationale, et l'ouverture avec la Métropole d'une plateforme internet de partage et de co-construction entre acteur-trices grenoblois-es de l'Europe et de l'international. Ce sera aussi le leitmotiv de la nouvelle édition de Divercities 2020, en ouverture du Cabaret frappé.

Montagne

La démocratisation de l'accès à la montagne relève de plusieurs leviers : la construction d'une identité du territoire avec les habitant-es, le développement d'une culture de la montagne, l'éducation au territoire et à ses ressources, la mobilisation des acteurs publics, associatifs ou privés et des habitant-es eux-mêmes pour accompagner cette dynamique ainsi que les démarches destinées à emmener les Grenoblois-es au sein du décor qu'ils voient de leurs fenêtres.

La montagne véhicule des valeurs fortes (respect de l'environnement, sobriété dans l'utilisation des ressources, vecteur de lien social indépendamment des milieux sociaux, de solidarité,...) qu'il s'agit de faire connaître et promouvoir ensuite « en ville ». Pour cela, la Ville a redynamisé le programme « Jeunes en montagne », avec des partenariats plus actifs avec les MJC, les établissements scolaires et des acteurs éducatifs. Cela produit ses effets. Ainsi en 2018/2019, si le nombre de sorties est sensiblement le même qu'en 2016-2017, le nombre de jeunes concernés à quant à lui augmenté de 35%. A noter que la composante sociale de cette action est majeure puisque 82% des familles des jeunes ont des quotients familiaux inférieurs à 1000 et 51% inférieurs à 600.

En 2017, la maison de la montagne a déménagé au sein de la maison de tourisme. Cela a permis de mieux accueillir les publics. Un programme d'expositions et de conférences régulières est aujourd'hui proposé. La maison de la montagne accueille aussi régulièrement les parcs naturels et acteurs des territoires voisins. Le site internet est régulièrement alimenté, notamment par des descriptifs de randonnée.

Après avoir réuni 23 000 personnes en 2018, les Rencontres du Cinéma de Montagne, qui ont lieu au Palais des Sports, continuent d'évoluer autour de plusieurs axes :

- être un évènement accessible et populaire grâce à une tarification accessible, une programmation éclectique et une capacité d'accueil augmentée ;
- veiller à être un évènement éco-responsable (accès vélo, produits locaux, éco-cup, diminution de la consommation de papier) ;
- proposer des soirées conviviales (offre de restauration plus complète, chapiteaux extérieurs, temps de rencontres avec les invités)

- développer des propositions familiales le mercredi pour sensibiliser et rendre accessible à l'environnement montagnard,
- mettre en avant la pratique féminine dans les sports de montagne,
- accueillir tous les acteur-trices de la montagne, notamment locaux (partenariats avec des acteurs locaux, paiement en CAIRN).

Les recettes de billetterie permettent de financer le programme Jeunes en montagne.

En 2020, la mission montagne proposera en lien avec les maisons des habitant-es et des structures associatives des sorties à la journée avec déplacement en bus en milieu montagnard pendant les vacances de février et de printemps. L'objectif est de toucher des familles peu familières avec les activités de montagne, de lever les appréhensions, de faire découvrir ce milieu.

Événementiel

Outre les grands événements récurrents tels fête des tuiles, marchés de Noël, été au parc, cabaret frappé, thés dansants, le 14 juillet, le service événementiel accompagnera en 2020 de nombreux événements éphémères tels des inaugurations ou encore des moments forts à caractère sportif : Trail UT4M du 13 au 16 juillet, Tour de France Grenoble ville étape le 15 juillet, le championnat du monde de monocycle en juillet.

Ville Solidaire et Citoyenne

Alors qu'un récent rapport d'Eurostat, remis lors de la journée mondiale de lutte contre la misère (le 17 octobre 2019) indique que la pauvreté ne diminue plus en France depuis deux ans et que les plus fragiles ont subi de plein fouet de nombreuses mesures gouvernementales (baisse des APL, pression sur les organismes HLM, remise en cause de l'Aide Médicale Etat, non-respect des droits au logement et à l'hébergement opposables, augmentation croissante des expulsions locatives, déni des droits inhérents à la demande d'aide etc), la Ville de Grenoble et sont CCAS portent la nécessité de justice sociale dans toutes ses politiques

Pour construire une ville pour tous et toutes, chaque politique publique doit répondre aux enjeux sociaux. Que ce soit,

- La lutte contre les pollutions : la pollution de l'air est responsable d'un mort tous les 3 jours dans le bassin grenoblois. Ce chiffre démontre à lui seul l'urgence d'agir pour la qualité de notre air. Il cache toutefois une réalité inquiétante : les risques ont tendance à être plus élevés dans les quartiers socialement défavorisés (souvent situés aux abords des grands axes routiers). En encourageant les modes de transports doux, en mettant en place la circulation différenciée lors des pics de pollution, création, 2 centres de logistique urbaine et une zone de circulation restreinte, en améliorant la qualité de l'air intérieur dans les écoles... la ville protège d'abord les plus fragiles
- La cantine : Grâce à la tarification solidaire des repas, la cantine s'inscrit dans la continuité des temps scolaire et périscolaire comme lieu de mixité sociale. En effet, à Grenoble, plus de 40 % des enfants inscrits à la restauration scolaire sont issus de familles dont le quotient familial est inférieur à 600 €. Près de 2500 enfants bénéficient d'un repas à 78 cts. Derrière les plus de 10 000 assiettes servies chaque jour se cachent ainsi de véritables enjeux éducatifs, sanitaires et sociaux. En proposant des menus équilibrés et composés d'ingrédients bio et/ou locaux, la cantine répond à un enjeu d'équité sociale : elle permet à tous les écoliers de découvrir et de manger des produits sains chaque midi ! Les jardins partagés pour cultiver le lien social : jardins partagés, vergers collectifs, en pleine terre ou en jardinières... Si l'agriculture urbaine a le vent en poupe, c'est qu'elle va au-delà du simple jardinage ! Réunis en collectifs, en associations ou simplement entre voisins, les Grenoblois-es profitent de cette occasion pour se retrouver et échanger, sans distinction d'âge ni de catégorie sociale.
- La commande publique plus solidaire : la ville de Grenoble est un acteur économique local de premier plan : elle consacre chaque année près de 80 millions d'euros de son budget à l'achat de fournitures et de travaux ! Pour que ces achats puissent donner une impulsion nouvelle à notre territoire,

le conseil municipal a délibéré, dès février 2016, en faveur d'une commande publique plus responsable, plus durable et plus solidaire.

- Les paniers solidaires pour lutter contre la précarité alimentaire, ...

Et parce que les logement est le premier poste de dépense des ménage, la ville en fait une priorité avec des objectifs clairs : des logements sociaux plus nombreux, plus attractifs et de haute qualité environnementale.

Solidarités et santé

L'année 2020 sera marquée par la mise en œuvre de la **politique de Réduction des Risques et des Dommages (RDRD)** initiée lors du Plan Municipal de Santé, et dont le développement est permis désormais par un financement important de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA nationale) sur 3 années, de 2019 à 2021.

Le plan d'action RDRD contenu dans la convention avec la MILDECA adoptée lors du conseil municipal du 23 septembre 2019 qui comprend deux volets :

- Le volet 1 intitulé « Information, communication, formation et prise de conscience citoyenne » est composé de 9 actions dont notamment une formation des professionnel-les intervenant auprès des familles, des temps publics de restitution des diagnostics locaux, la production de messages de prévention originaux par des jeunes sur le web, ou encore une formation-action des professionnel-les éducatifs et sociaux confronté-es au trafic.
- Le volet 2 « Intervention en faveur des jeunes concernés par des comportements à risque lié aux substances psychoactives : consommation à risque et/ou participation à des trafics de stupéfiants » comprend 13 actions regroupées en quatre objectifs :
 - Objectif 1 : actions d'aide à la parentalité et de renforcement des compétences psychosociales des enfants (par exemple, organisation de soirées débats autour de parentalité et addictions par les maisons des habitant-es).
 - Objectif 2 : donner à la communauté la capacité d'agir (par ex, donner la parole aux habitant-es impactés par le trafic pour responsabiliser les consommateurs)
 - Objectif 3 : assurer le respect de la loi- actions de sensibilisation- promotion de temps conviviaux sans consommations à risques (par ex, interventions de réduction des risques et des dommages sur l'espace public)
 - Objectif 4 : Proposer aux enfants et adolescent-es des activités ou perspectives alternatives (par ex, proposer une alternative aux consommations et au trafic par le sport)

Les actions, dont certaines sont de la valorisation et/ou du renforcement d'actions d'ores et déjà mises en œuvre, se déploieront sur 3 années et impliquent de nombreuses coopérations entre plusieurs directions et services de la Ville.

L'année 2020 verra la montée en puissance du dispositif « **Lits d'accueil médicalisés** » au sein de la Résidence Autonomie Le Lac, 109, galerie de l'Arlequin à Grenoble.

La mission des LAM est d'offrir une prise en charge médico-sociale, sans durée limitée d'accueil, pour des personnes sans domicile, dont l'état de santé n'est pas compatible avec vie à la rue, tout en ne nécessitant pas ou plus une hospitalisation. Ces personnes sont atteintes d'une pathologie lourde et chronique, à la différence des personnes accueillies aux LHSS.

Ce dispositif assure, 24h/24 et 365jours/365, une prise en charge sanitaire (avec présence paramédicale de nuit) et sociale des personnes dont l'absence de domicile les priverait et que leurs problèmes de santé pourraient nécessiter. Il évite ainsi une rupture dans la continuité des soins, qui pourrait causer une aggravation des pathologies rencontrées.

Les LAM offrent des soins médicaux et paramédicaux, un suivi thérapeutique, une éducation sanitaire, un accompagnement social global visant l'accès aux droits et l'identification éventuelle d'une solution pérenne et adaptée d'hébergement ou de logement, ainsi que des prestations d'accompagnement à la vie quoti-

dienne et d'animation. Le personnel présent effectue un suivi social de toutes les personnes hébergées et met tout en œuvre pour leur permettre de recouvrer les droits sociaux auxquels elles peuvent prétendre.

La Ville de Grenoble est résolument engagée dans des démarches destinées à préserver la qualité de vie des habitants et la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, notamment à travers le plan air énergie climat et le plan municipal de santé. Une étude réalisée en 2017 sur les futurs climatiques de la région grenobloise et les effets territoriaux du changement climatique indique, à l'horizon 2050, des vagues de chaleur et des canicules plus intenses et plus fréquentes, avec notamment jusqu'à 43 jours supplémentaires de chaleur extrême (température > 35°C).

le Plan Municipal Canicule a été élaboré pour répondre à cette problématique et permettre d'activer, rapidement, les leviers de la Ville et du CCAS pour gérer les épisodes de fortes chaleurs. Au cours de l'été 2019, le niveau 3 « alerte canicule » a été déclenché à deux reprises. De nombreuses mesures ont été mises en place :

- En termes de communication : édition et diffusion de la carte fraîcheur ;
- En termes d'accès à la fraîcheur : ouverture des parcs la nuit à l'activation du niveau 3, gratuité des musées, mise en service de 24 fontaines (au lieu de 16 initialement prévues) et adaptation de leurs horaires, brumisation du public et des modifications d'horaires d'événements sportifs... mais aussi contribution de l'Espace 600 et de la Belle électrique avec ouverture de leurs espaces pendant les épisodes de canicule ;
- En termes d'actions ciblées par public :
 - pour les écoles, en lien avec l'Education nationale, possibilité donnée aux élèves de ne pas venir en classe (avec facturation des repas au réel), acquisition et distribution de vaporisateurs, installation de protections solaires sur les fenêtres, accueil des élèves dans des espaces extérieurs ou des locaux rafraîchis (musées, bibliothèques, Hôtel de Ville) ;
 - pour les personnes à la rue et les plus précaires : distribution de bouteilles d'eau, publication d'une brochure « Où trouver de l'aide cet été » et d'une carte des points d'eau potable, ouverture des douches publiques municipales le week-end ;
 - pour les agent-es : adaptation des horaires et du travail en extérieur, diffusion de messages de prévention ;
 - pour les personnes âgées : lancement de l'automate d'appel sur la base de la « Fragiliste », déclenchement des visites, diffusion d'une communication de prévention par les services à domicile.

Forts de l'expérience acquise 2019, les priorités pour l'été 2020 seront les suivantes :

- Optimiser de la coordination : consolidation des outils de coordination des services et de la coopération avec les différents acteurs-trices impliqués dans la gestion de crise (nationaux, départementaux et locaux) ;
- Renforcer la sensibilisation : consolidation des messages de communication en période de forte chaleur, différenciés par public et intégrant les informations qualité de l'air et canicule.
- Formaliser un plan de gestion de l'eau sur l'espace public : à travers un plan d'accès à l'eau potable et à l'eau qui rafraîchit (fontaines...), tout en préservant la ressource.
- Lutter contre l'isolement des Personnes Âgées : consolidation et optimisation de la prévention des effets de la canicule (définir les publics et leurs besoins, travail sur les outils et les objectifs de dépistage, prévention, orientation et veille sociale, ...)
- Agir pour l'enfance et sur les établissements recevant du jeune public ;
- Prioriser les travaux d'entretien du bâti municipal sur le confort d'été ;
- Accompagner les changements de comportements par des communications sur des bonnes pratiques, les solutions alternatives, la formation des agents...

La lutte contre le non-recours aux soins et aux droits liés à la santé restera une priorité pour la Ville.

2020 verra la pérennisation de 3 des 4 postes de médiateurs pairs en santé. Grenoble a été la première collectivité territoriale à recruter des travailleur-euses pair-es dans ses effectifs. En janvier 2016, le service promotion de la santé a intégré 3 médiateur.trices pair.e.s en santé suite à un appel à projet lancé par l'ARS AURA. La Ville a alors fait le choix de recruter des travailleur-euses pair-es sur des postes de médiateur.trices en santé, en faisant le pari que de recruter des habitant-es des quartiers politique de la Ville, ayant une expérience de vie autour des questions d'accès aux droits en santé, aux soins, voire ayant connu des difficultés de santé pour eux ou leurs proches.

Debut 2019, un nouveau poste a été créé sur le quartier Saint-Bruno
Leur mission est d'aller vers les publics que ne voient habituellement pas les professionnel-les intervenant sur les quartiers. Le porte à porte constitue une part importante de leur activité.
Recruté-es pour leur savoir expérientiel, leur capacité à le faire valoir, ils agissent par alliance ou effet miroir avec les habitant-es rencontré-es, sans décalage à priori d'aidant-e/aidé-e, utilisant aussi leur « bilinguisme ».
Ils et elles bénéficient dès lors d'une proximité sans égale, sont capables d'un soutien relationnel fort, d'accompagnements physiques poussés ou d'un aller-vers intégral

Solidarités, accès aux droits et lutte contre les discriminations

La Ville de Grenoble et son CCAS ont fait de l'accès aux droits un de leurs axes de travail prioritaires. Afin de structurer une véritable politique en la matière, une démarche de réflexion a été ouverte en 2016, pour aboutir à l'organisation d'un « Forum pour l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours » en 2017.
Les débats et propositions issus de ce forum ont nourri un « Plan d'actions pour l'accès aux droits et contre le non-recours », que la Ville s'est engagée à déployer et à soutenir dans les années à venir.
La démarche de réflexion préparatoire au Forum s'est déclinée concrètement en différents groupes de travail, intégrant les services municipaux, les partenaires associatifs et institutionnels, ainsi que les usager-es associés à cette démarche projet. Ces groupes ont visé, tout en prenant appui sur le travail déjà accompli par la Ville de Grenoble, le CCAS et de nombreux-ses acteur-trices locaux, à imaginer des actions nouvelles, au plus près des besoins des habitant-es.
Plusieurs groupes de travail ont ainsi été définis, autour de thématiques faisant l'objet d'enjeux émergents et nécessitant d'y porter une attention particulière.
Parmi ces thématiques, **l'accès aux droits via l'aller-vers** a été identifié comme une problématique transversale, qui interroge en particulier les modes de faire des institutions. Ces modes de faire jugés trop complexes, trop rigides, trop cloisonnés, associés à la complexification des démarches administratives, et à la complexité des situations de précarité vécues par les personnes, moins mobiles ou ne connaissant pas leurs droits ou les institutions qui les délivrent, créent des ruptures de confiance et des points d'incompréhension source de non recours.

Après la création et le lancement de l'équipe juridique mobile, dispositif innovant, parrainé par Jacques Toubon le Défenseur des Droits et salué par le Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées, visant à rendre effectif le droit au logement et à l'hébergement opposable des personnes lésées de ce droit, un autre dispositif d'aller-vers issu du « Forum pour l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours » et inscrit dans le « Plan d'actions pour l'accès aux droits et contre le non-recours » verra le jour en 2020.
Il s'agit de la Caravane des Droits.

La Caravane des Droits est un outil d'aller-vers, constitué d'une équipe itinérante et pluridisciplinaire de professionnel-les chargé-es d'aller à la rencontre des publics les plus éloignés des institutions, et donc en non-recours potentiel. La problématique posée est bien de rapprocher les administrations, en particulier les administrations pourvoyeuses de droits, des administré-es qui en sont les plus éloigné-es ou qui n'osent plus en franchir les portes.

Ce dispositif répond concrètement à un triple objectif :

Informer les publics au plus proche de leurs lieux de vie : espace public, halls d'immeubles, centres commerciaux, marchés...

Effectuer des entretiens plus approfondis dès que des situations plus difficiles sont détectées et proposer un premier diagnostic social ainsi que le déclenchement d'un suivi social assorti des orientations nécessaires vers les institutions concernées par la situation.

Constituer éventuellement des dossiers de recours au DALO / DAHO (lien avec l'EJM, cf supra).

Ainsi, la « caravane des droits » aura une vocation d'information généraliste sur les droits sociaux légaux et les droits fondamentaux, mais aussi une vocation de premier accueil inconditionnel délocalisé.

Le groupe pluridisciplinaire de professionnel-es qui compose le groupe « projet » de la Caravane des droits finalise de déterminer les lieux où se posera la « caravane » composé d'aux moins un-e travailleur-se social-e et d'un-e écrivain-e publique.

L'identification des lieux doit répondre à deux objectifs :

- S'installer au cœur de quartiers identifiés comme étant des lieux où le non-recours est important.
- La pertinence d'intervenir là où il y a peu d'intervenants sociaux, où les institutions sont éloignées.

La cellule de veille « jeunes majeur-es » : Les jeunes de moins de 25 ans sont clairement discriminé-es. N'ayant pas accès au RSA, ils-elles sont totalement dépendant-es d'un soutien familial lorsqu'elles ou ils ne disposent pas de revenus personnels. Elles-ils deviennent franchement vulnérables lorsque ce soutien s'avère défaillant. Ainsi les chiffres de l'INSEE sont sans appel, près de 40% des personnes sans-abri sont issues de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Née elle aussi du « Forum pour l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours » et inscrite dans le « Plan d'actions pour l'accès aux droits et contre le non-recours » la Cellule de Veille Jeunes Majeurs expérimentée en 2019 et poursuivra son activité en 2020. Ce dispositif partenarial est donc centré les 18-25 ans du territoire grenoblois pour améliorer l'identification de solutions visant à sortir des situations d'urgence par la mise en réseau des acteurs-trices concerné-es par la « jeunesse » et venant des champs différents (logement / hébergement / emploi-formation / santé / culture / animation). Il vise en s'appuyant sur le réseau, les connaissances, les ressources de ces partenaires impliqués et investis dans la Cellule de veille à trouver des solutions à des jeunes isolé-es, en situation d'extrême vulnérabilité.

Suivi du plan d'action suite au Livre Blanc de l'égalité des genres et des sexualités : L'égalité est un droit fondamental, c'est pourquoi les pouvoirs publics doivent tout faire pour réduire les discriminations, qui constituent une rupture du pacte républicain. Les causes de discriminations peuvent être multiples : origine, sexe, identité de genre, âge, orientation sexuelle, situation familiale, lieu de résidence, état de santé, handicap... La Ville de Grenoble agit contre toutes les formes de discriminations que pourraient rencontrer ses propres agent-es et les Grenoblois-es.

Ce travail s'articule autour des quatre axes que sont : l'égalité femmes-hommes, la lutte contre le racisme, contre les LGBT+phobies et contre les discriminations liées au VIH/Sida.

Dans la lignée de cette volonté politique, à la fin de la Quinzaine contre le racisme et les discriminations, en février 2019 des associations dont Femmes SDF, l'Observatoire Isérois de la parité, Tempo, le Planning Familial ou en core SOS Homophobie, ont remis au Maire le Livre Blanc de l'Egalité des genres et des sexualités qu'elles ont rédigé.

Peu de temps après, la Ville de Grenoble a présenté à ces mêmes associations, un plan d'actions sur trois ans prenant très largement en compte les propositions de ce Livre Blanc.

Pour réaliser ce plan d'actions, la Ville a souhaité mettre en place un comité de pilotage composé d'élu-es et d'expert-es afin de suivre la mise en œuvre des actions déclinées dans ce plan, ce comité de suivi poursuivra sa mission d'évaluation et de contrôle de la mise en œuvre des engagements pris de manière opérationnelle en 2020.

L'accès aux droits et la lutte contre le non-recours passent aussi par **l'affirmation des droits**. Or sur le territoire grenoblois, certains droits sont littéralement bafoués et ont des conséquences gravissimes pour celles et ceux qui en sont lésé-es. C'est notamment le cas de ces femmes, de ces hommes, de ces enfants, de ces familles contraintes de vivre à la rue dans des situations absolument désastreuses, indignes voire dangereuses pour leur intégrité.

Ces derniers mois nous avons été témoins de familles « jetées » à la rue parce qu'elles étaient déboutées de leur demande d'asile. Nous sommes encore aujourd'hui témoins ne serait-ce que par la résurgence récurrente du « campement » sous la trémie près de la gare, de ces personnes pour l'essentiel demandeuses d'asile qui dorment et vivent là, en proie à certaines formes de trafics.

Pourtant le droit inconditionnel à l'hébergement existe, il est codifié à l'article 345-2-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Pourtant le droit d'asile existe.

La Ville et le CCAS sont régulièrement interpellés par des collectifs citoyens et/ou militants. La Ville de Grenoble et son CCAS sont parfois intervenus en liens avec ces acteur-trices, voire parfois en partenariat pour répondre à des urgences sanitaires et éviter des drames humains en trouvant si ce n'est des hébergements, des solutions peu satisfaisantes de mises à l'abri. Pourtant l'Etat a l'obligation de répondre à cette obligation d'hébergement.

En 2020, la Ville de Grenoble, avec d'autres collectivités territoriales, continuera à interpeller l'Etat sur ses obligations qu'il ne respecte pas. Elle le fera par le biais de communiqués de presse, de tribunes, d'actions en justice, ou par tout autre moyen visant le respect du droit.

C'est ainsi que la Ville de Grenoble continuera son action au sein de l'ANVITA, l'Association nationale des Villes et Territoires Accueillants. Fondée par 9 villes, dont la Ville de Grenoble, le 26 septembre 2018, l'ANVITA

agit dans la mise en commun de pratiques innovantes au niveau des collectivités, dans l'élaboration d'une stratégie d'interpellation de l'État sur la question de la politique migratoire et l'accompagnement des territoires volontaires.

C'est aussi parce que Grenoble a une tradition d'accueil et d'hospitalité qu'en 2020, bien que ce ne soit pas de sa compétence, la Ville continuera à proposer la mise à disposition de logements, de bâtiments, de locaux non utilisés à moyen terme, à des associations, à des collectifs pour au moins permettre une mise à l'abri de ces nouveaux grenoblois-es.

2020 verra se poursuivre l'important travail de scolarisation des enfants de migrant-es nouvellement arrivés à Grenoble. L'entrée à l'école de ces enfants est l'un des premiers temps de reconnaissance pour ces familles.

De même la Ville continuera à apporter son soutien aux associations et services qui interviennent auprès de ces personnes.

Solidarités, vie citoyen-nene et territoires

Le contrat de Ville se poursuivant jusqu'en 2022, les équipes continuent de soutenir les actions des associations et des bailleurs sociaux visant à réduire les inégalités entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire en s'appuyant sur les conseils citoyens – tables de quartier. Le service espace public et citoyenneté poursuivra en 2020 les chantiers ouverts au public en priorisant la mobilisation des habitant-es et l'implication des autres services. Il va aussi développer d'autres propositions d'usages de l'espace public à l'image de la « rue aux enfants ». En matière de participation, 9 projets du budget participatif ont été choisis par les Grenoblois-es pour l'édition 2019. Il s'agit d'instruire avec les porteurs et les services techniques pour une réalisation sur deux ans. Plus largement, l'enjeu est de capitaliser l'expérience des différents dispositifs pour aller plus loin dans l'implication des habitant-es : budget participatif, Fonds de Participation Habitantes, Conseil Citoyens Indépendants, ateliers du projet, interpellation citoyenne. En matière d'égalité des droits entre les hommes et les femmes, il s'agit de poursuivre le plan d'actions mené avec les différentes directions de la Ville, ressources humaines, sports, éducation jeunesse, communication (écriture non discriminante), et d'intégrer un axe déployé en 2019 sur la question des genres et des sexualités, en lien avec les associations. Par ailleurs, face au développement du numérique, plusieurs maisons des habitant-es s'équipent et développent des actions spécifiques pour accompagner et qualifier les usager-es.

Les espaces de vie sociale situés aux Eaux-Clares et à Clos d'or sont pour leur part progressivement appropriés par des collectifs d'habitant-es. Un travail d'accompagnement et d'appui des accueils des MDH se poursuit. Ces derniers ont absorbé de nouveaux services : gestion des tickets résidents, inscriptions périscolaires et restent la porte d'entrée des habitant-es en matière d'accès aux droits et d'implication locale.

Les directions de Territoires ont un rôle de coordination de l'action publique et d'appui aux démarches collectives. Le quartier de la Villeneuve voit cette année se poursuivre la réhabilitation des montées de l'Arlequin et se finaliser la démolition du 160 galerie de l'Arlequin. Le plan de sauvegarde des propriétés se poursuit. Il est nécessaire aussi d'accompagner les travaux du nouveau collège et la réorganisation des espaces qu'ils induisent, la transformation des commerces de la place du marché, ainsi que le devenir de la piscine Iris. Concernant Presqu'île, l'enjeu est de consolider les actions engagées, en particulier, fédérer les habitant-es et tous les acteur-trices de ces nouveaux quartiers autour de projets partagés. Dans le quartier Alma Très Cloître des travaux de la place Edmond Arnaud visent une appropriation positive de la place. Avec le projet Flaubert sur le quartier Capuche, l'enjeu est d'accueillir les nouveaux arrivants et de les associer au projet d'éco-quartier.

La Direction de la Relation Citoyenne conduit et met en œuvre une politique Relation usagers visant à : améliorer l'accueil du public, limiter le nombre de contacts usagers-administration, homogénéiser la prise en charge des demandes, développer les nouveaux usages du numérique. Elle travaille en continu à la modernisation des outils, à la maîtrise des flux, à la simplification des processus de traitement, au partage de

l'information et à l'optimisation des coûts de gestion. L'approche systématique adoptée dans la conduite des projets est de rechercher à satisfaire simultanément le tryptique usagers/ administration/ agents.

La Ville a structuré et modernisé ses accueils usagers, familles, associations selon le concept de guichet unique, développé sa capacité à répondre immédiatement aux demandes de renseignements qui constituent la première étape de toute démarche. Elle a déployé une base de connaissances qui donne accès à des informations structurées et fiables avec tous les liens utiles accessibles pour réaliser les démarches à partir du site grâce au développement des services en ligne. Elle met en place progressivement un suivi multicanal des demandes au sein de la collectivité. La fonction d'accueil a évolué et s'est enrichie. Les usagers et usagères sont mieux renseigné-es et les agent-es en position d'accueil mieux outillé-es pour les informer et les accompagner. La Ville de Grenoble a vu sa démarche, sur la qualité de la prise en charge multicanale de l'utilisateur, récompensée avec l'obtention du 3^{ième} prix au dernier Baromètre AFNOR. Le travail sur la qualité des accueils va se poursuivre au sein de l'Hôtel de Ville et du second site administratif Camille Claudel qui accueillera les services des deux institutions Ville et CCAS à horizon 2020.

La Ville mène en parallèle des actions sur l'accessibilité avec la mise en place d'une plateforme d'accueil du public sourd et malentendant, la traduction de documents en langue étrangère, la e-inclusion ou l'accompagnement des usagers au numérique dans les lieux dédiés (cyber espace ou espaces numériques). Un tutoriel a été mis en place pour l'accompagnement des familles aux usages du Kiosque qui permet de s'inscrire à distance à la restauration scolaire et aux activités périscolaires. Cela a permis de faire progresser fortement à la rentrée 2019 la part du web pour les inscriptions familles enregistrées à la Ville : 66% pour la restauration scolaire, 75% pour le périscolaire, 72% pour les inscriptions sportives.

Au titre de la simplification des démarches, la Ville a ouvert un nouveau télé-service de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) pour permettre aux habitant-es de faire les signalements - en complément des autres modes de contacts habituels du Fil de la Ville (N°vert 0800 12 13 14 ou mail fildelaville@grenoble.fr).

Dans le champ associatif, la Ville s'est investie pour simplifier les démarches des associations dans l'esprit du « dites-le nous une fois » à travers un système d'échanges de données permettant à la collectivité d'accéder au Répertoire National des Associations et à l'Insee. Cela représente un triple gain : un allègement du nombre de pièces demandées aux Associations désormais dispensées de fournir 3 des 5 pièces qui étaient jusqu'ici nécessaires, moins de fichiers informatiques stockés sur les serveurs de la Ville et la garantie de disposer de données à jour.

Enfin, Grenoble continue d'affirmer son attachement au tissu associatif à travers le dispositif de Crowdfunding et la mise en place du nouvel événement phare dans le paysage de la rentrée, piloté par le Service Relations avec le Monde associatif. Le Forum des Associations destiné à mieux faire connaître l'offre associative et à mettre en lumière la grande vitalité des associations grenoblois-es répond à une demande des Associations et du public et connaît déjà un grand succès. La réflexion s'engage sur la 3^{ième} Edition et sur les articulations possibles avec le Forum des Sports. Ces deux démarches viennent en complément des missions d'appui et de conseil aux associations qui continuent de se développer au sein de la Maison des Associations.

Solidarités intergénérationnelles

L'année 2020 verra le « **conseil des ainé-es** », créé en septembre 2019, prendre sa place dans l'accompagnement et l'évaluation de la **démarche « Ville Amie des Aînés »** (VADA) dont l'objectif est d'encourager le vieillissement actif en optimisant la santé, la participation et la sécurité des citoyen-nes âgé-es, pour améliorer leur qualité de vie.

En tant qu'instance dédiée à la démarche VADA le périmètre d'action du « conseil des ainé-es » est identique à celui développé dans le ce cadre : habitat et environnement, lieu social et solidarité, participation sociale et engagement/citoyenneté, santé et autonomie, transports et mobilité, culture/ sports et loisirs. Pratiquement, il s'agit d'adapter les structures, aménagements, ses services de la ville pour que les personnes âgées aux capacités et aux besoins divers puissent y accéder et y avoir leur place. La démarche intègre aussi les aidant-es .

Constitué de 36 membres, tirés au sort, le Conseil des aîné-es a vocation à prendre le relais des groupes de parole organisés depuis 2016 qui ont conduit à mettre en œuvre la démarche VADA, à élaborer un état des lieux, à identifier les obstacles auxquels les aîné-es se heurtent dans huit domaines de la vie urbaine et surtout à construire un espace de travail pour permettre à ce que l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre par la ville prenne en considération les besoins spécifiques des aîné-es.

En parallèle de la mise en œuvre de la démarche VADA et du comité des aîné-es, les Conseils Citoyens Indépendants ont mené un travail sur la « **Lutte contre l'isolement des personnes âgées en situation de vulnérabilité** » dans le cadre des ateliers de projet. Rappelons qu'à Grenoble, un ménage sur deux se compose d'une seule personne, que l'avancée en âge peut s'accompagner d'une raréfaction des occasions de contact, d'une altération de la mobilité limitant les sorties du domicile voire d'une rupture du lien conjugal qui enjoint à organiser seul-e son quotidien.

Le rapport de préconisations de l'atelier de projet citoyen, a proposé cinq axes structurants :

- Axe 1 – Valoriser le rôle social des personnes âgées au travers de leur expérience de vie et leur implication dans des actions collectives
- Axe 2 – Créer du lien social entre habitant-es d'âges et d'horizons différents
- Axe 3 – Améliorer le repérage des personnes isolées et renforcer l'information autour des dispositifs qui leur sont dédiés
- Axe 4 – Faciliter la vie des personnes âgées en portant une attention particulière à l'adaptation de l'environnement de vie quotidien
- Axe 5 – Mieux coordonner les dispositifs dédiés aux personnes âgées isolées

L'année 2020 verra la mise en œuvre du plan d'action qui découle de ces préconisations : accompagnement intergénérationnel à la mobilité, identification des parcours piétons adaptés à l'avancée en âge, encouragement à la pratique d'une activité physique telle que marche active, mieux faire connaître l'action des médiateurs-trices pairs en santé auprès des personnes âgées isolées en situation de vulnérabilité, mettre en place un projet d'accueil familial sur le temps du déjeuner, organisation d'ateliers cuisine, faire appel aux seniors pour des événements nécessitant des bénévoles, ...

Poursuite du partenariat avec l'association chiens visiteurs de la **Commission Nationale Éducation et Activités Cynophiles** (CNEAC) et le CCAS

Les Chiens Visiteurs de la CNEAC sont des chiens qui sont dédiés à la visite de personnes, jeunes ou moins jeunes, à domicile ou dans un cadre extérieur tel que les écoles, les structures d'accueil, les établissements d'accueil pour personnes âgées, les hôpitaux, les maisons d'arrêt, les centres de rééducation, etc. Leur but premier est d'apporter chaleur, réconfort à ceux qui en ont besoin, de redonner un sourire, de la joie de vivre, de lutter contre l'ennui ou l'isolement. Ils sont sélectionnés selon des critères strictes : sociable, obéissant, ayant de l'attrait pour l'humain, s'adaptant à toutes les situations, ne faisant pas preuve d'agressivité. Les bénévoles de l'association des chiens visiteurs proposent un temps privilégié entre les personnes ciblées et les chiens autour de différents ateliers : dressage, saut, promenade et câlin.

Les personnes âgées accueillies en résidences autonomie sont, pour la grande majorité, vulnérables sur les plans médico-social, médical, psychique, social et/ou familial. Elles ont pour la plupart eu des animaux dans leur entourage et nombreuses souhaiteraient pouvoir en côtoyer.

Le maintien de l'autonomie et la prévention, l'accompagnement des pertes constitue un axe fort du projet d'établissement des résidences autonomie. La résidence autonomie Les Alpins a eu pour projet de mettre en place une activité régulière en partenariat avec cette association. Les interventions sont assurées par des membres bénévoles de l'association, tous les 15 jours depuis juin 2019. L'enthousiasme est fort chez les résident-es pour cette nouvelle activité qu'il sera pertinent de poursuivre.

Ville Durable

Après un examen minutieux par des expert-es internationaux de l'ensemble des politiques publiques menées dans le champ de la transition énergétique et environnementale, la Ville de Grenoble a obtenu en octobre 2019 le label Citergy Gold, décerné par l'European Energy Awards. Grenoble rejoint ainsi Besançon et Dunkerque dans le groupe des 50 villes européennes les plus investies dans la transition.

Le label Gold est une reconnaissance de la stratégie de long terme menée par la Ville de Grenoble, pilotée par les élu-es et mise en œuvre au quotidien par l'ensemble des services de la Ville.

Cette obtention témoigne de la pertinence des objectifs de long terme, que la ville s'est fixée dans plusieurs documents stratégiques cohérents entre eux : Plan Municipal de Santé, Plan de lutte contre le dérèglement climatique, Plan Climat Air Energie, et en 2019 Plan Canicule et Schéma Directeur Immobilier... Ces plans stratégiques sont à la fois prospectifs et opérationnels. Ils listent un ensemble d'actions pertinentes pour agir pleinement en faveur de la transition environnementale et énergétique. Ils sont complétés par une démarche d'innovation et de co-construction.

La Ville interroge en effet ses pratiques et en expérimente de nouvelles, en prêtant une attention permanente à l'impact de ses actions sur la santé environnementale. Par exemple, la modélisation réalisée en 3 dimensions de la dispersion des polluants atmosphériques au droit de l'échangeur de Catane a permis en 2019 de proposer des aménagements plus protecteurs pour les habitant-es sur la zone.

La Ville porte également une attention particulière à construire avec les habitant-es et l'ensemble de ses partenaires la ville en transition, une ville plus verte, plus aérée, plus adaptée au changement climatique. Elle mène une multitude de projets urbains, élaborés avec les habitant-es, comme le quartier de l'Esplanade, pour permettre la transformation de la ville sur elle-même.

Ces documents stratégiques peuvent être régulièrement revus, afin de pouvoir capitaliser sur toute expérience acquise et saisir toute opportunité. Ainsi, par exemple, l'épisode de canicule survenu dès juin 2019 a particulièrement touché les écoles, démontrant la nécessité d'intégrer dans l'analyse du confort d'été des bâtiments la présence effective de cours d'écoles ombragées et fraîches, ou d'espaces publics offrant ces qualités à proximité immédiate des écoles. La réflexion sur un programme de rénovation des cours d'école, visant à les désimperméabiliser et les végétaliser, a ainsi été relancée et pourrait être prochainement intégrée dans les plans d'actions.

Des espaces publics de qualité, où il fait bon se rencontrer

En 2020, les travaux menés en 2019 se poursuivent pour offrir une meilleure qualité de vie aux citoyen-nes.

Le cœur de ville continuera sa mue pour offrir un hyper centre plus fonctionnel donnant plus de plaisir à la déambulation, avec notamment le rafraîchissement de la place Victor Hugo, reporté en 2020, L'étude urbaine lancée sur le quartier Hoche à l'occasion du départ de la CCI et de la transformation de la Poste permettra d'esquisser la façon dont la liaison entre l'hypercentre et la caserne de Bonne pourra être dynamisée.

Sur la presqu'île, avec la poursuite de nombreux chantiers et le lancement de nouveaux bâtiments qui dessineront notamment la Place Mandela, des espaces verts et d'échange seront proposés.

L'effort en faveur de la création de chronovélos sera maintenu, afin que le schéma comportant 40 km de voie nouvelle pour les cycles soit bien réalisé. Le chantier du cours Berriat (Est) s'achèvera en février et celui de la rue Tarze devrait se dérouler sur plusieurs mois.

Ces projets s'inscrivent tous dans l'objectif de réorganiser l'espace public vers une ville à taille humaine, en accompagnant l'évolution des infrastructures de transport vers la mise en place d'espaces publics mieux partagés et permettant une multiplicité d'usages tout au long de la journée.

Parallèlement aux investissements d'améliorations des jardins et squares (communément appelés travaux d'aménagement et de proximité), une collaboration étroite avec la Métropole permettra en 2020 comme en 2019 d'intensifier la rénovation des chaussées, avec la réalisation d'un programme important dit de Gros Entretien et Renouvellement de la voirie.

La rénovation complète des sanitaires présents sur la voie publique sera également finalisée en 2020.

Afin de mobiliser les citoyen·nes pour une ville propre, les événements, actions pédagogiques et démarches préventives seront poursuivies en 2020 (la Belle saison, les cours d'éducation canine). L'action curative, amplifiée en 2019 avec un nouveau service de récupération des encombrants sur la voie publique, sera maintenue au vu des résultats d'ores et déjà engrangés en 2019.

A l'inverse de plusieurs partenaires institutionnels, la ville de Grenoble continue à apporter son soutien aux associations œuvrant dans le large champ de l'environnement (botanique, énergie, déplacements). Après les premiers vergers collectifs, il s'agit de poursuivre les plantations d'arbres dans la ville pour maintenir un solde nettement positif pour aller vers l'engagement de plantations de 15000 arbres d'ici 2030. Le dispositif « jardinons nos rues » mis en place pour embellir la ville, favoriser la biodiversité, créer du lien social, lutter contre l'imperméabilisation des sols, nourrir des actions pédagogiques, et accompagner des jardiniers amateurs, sera poursuivi.

En complément avec l'ensemble de ces actions, la Ville apportera une attention particulière à la présence de l'eau dans la Ville. A la suite de l'épisode de canicule 2019, au cours de laquelle la Ville avait développé plusieurs actions (mise à disposition notamment d'une carte des îlots de fraîcheur pour indiquer aux citoyen·nes les zones plus fraîches), des propositions seront faites pour augmenter la présence de l'eau sur les places, tout en cherchant à limiter l'utilisation de l'eau pour le nettoyage des rues.

L'aménagement durable

Le démonstrateur ABC, dont l'imposante surface de panneaux photovoltaïques est déjà aisément reconnaissable pour tout voyageur arrivant de Saint-Egrève sera inauguré début 2020. Plusieurs appels à projets lancés en 2019 pour finaliser la Place Mandela et ses pourtours devraient aboutir à des réalisations de grande qualité.

Au-delà de ces réalisations architecturales, l'arrivée de la population sur le quartier a renforcé l'enjeu de requalification urbaine de l'avenue des Martyrs, objectif pleinement partagé avec le CEA, propriétaire de la rive Sud de la rue. Afin de renforcer l'attractivité du boulevard, différentes solutions seront travaillées pour ouvrir le boulevard sur sa rive Sud. L'offre commerciale, l'accessibilité au centre-ville, l'accès à différents services publics font partie des sujets débattus dans plusieurs instances partenariales.

Sur Bouchayer Viallet, la reprise de la commercialisation et de l'attractivité du secteur permettra d'entrevoir la réalisation du front urbain le long de l'A480, particulièrement important pour réduire les nuisances acoustiques et limiter les risques d'inondation. En témoigne la réalisation sur l'îlot D2 du siège de la Caisse d'épargne.

Sur la ZAC Flaubert, l'année 2019 a marqué une évolution stratégique majeure, avec l'acquisition de l'îlot occupé par l'ESPE (ex-IUFM), sur lequel 450 logements seront bientôt réalisés. Cette programmation nouvelle implique la révision du programme initial pour le recentrer autour du parc Flaubert, de part et d'autre de l'axe de mobilité douce, autour de l'îlot Marceline et de l'ESPE. Dans le respect des fortes ambitions environnementales fixées à l'îlot Marceline (réalisation de bâtiments répondant aux exigences de la réglementation thermique moins 30%, utilisation de ressources locales, de matériaux biosourcés, etc), le bâtiment de logement social Salamambo accueille désormais ses premiers habitant·es. Avec la construction des bâtiments la Canopée, le Hautbois, et Urban Park, la réalisation prochaine de l'école Flaubert, l'acquisition du bâtiment de la Bifurk par la ville afin d'ancrer les pratiques du collectif associatif sur son territoire, se construit progressivement une nouvelle vie de quartier, au cœur de la ville.

Sur l'Esplanade, après l'adoption du plan guide d'aménagement en 2018, un dispositif d'urbanisme transitoire a été monté sur la grande esplanade afin de favoriser de nouveaux usages et de changer le regard sur cet espace. En parallèle les livraisons de logements se poursuivront dans le secteur Nord du projet (îlot Peugeot).

Tout au long de 2019, la Ville a participé à l'élaboration de documents réglementaires majeurs, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et le Règlement Local de Publicité Intercommunale (RLPI), qui représentent une pierre d'angle pour l'aménagement durable de notre ville et de notre métropole.

La forte contribution de la ville de Grenoble à l'élaboration et l'adoption du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a permis de partager et conforter des axes majeurs de l'urbanisme durable identifiés par la Ville : des constructions nouvelles qui se doivent de respecter des normes ambitieuses en matière de transition énergétique (Réglementation Thermique 2012-20%), un urbanisme qui lutte contre l'étalement urbain avec une densité maîtrisée qui vise à l'adaptation au changement climatique (reprise du plan des formes urbaines grenoblois-e-s dans le PLUI, travail sur la proportion de pleine terre, etc) et qui recherche la préservation de la santé des habitant-es et des paysages urbains (OAP Air, OAP Paysages).

A côté du PLUI, le Règlement Local de Publicité Intercommunale, adopté en 2019, permet également de protéger la qualité des vues et de proposer une ville plus agréable, avec une pollution visuelle fortement réduite (interdiction des panneaux publicitaires de 4x3 m, restriction des dispositifs publicitaires sur domaine privé sur tout le territoire communal).

Au-delà des nouveaux équipements et nouvelles constructions, la Ville poursuivra son investissement pour permettre la réhabilitation de quartiers marqueurs de son histoire, toujours dans l'échange avec les habitant-es. Aux côtés des efforts portés sur la Villeneuve, Mistral et Teisseire, le quartier de l'Abbaye poursuivra sa transformation avec le lancement des travaux de construction et réhabilitation sur l'îlot Nord, en étroite coordination avec les bailleurs ACTIS et Grenoble Habitat, et le soutien de l'EPFL et de la Métropole. Compte tenu de la temporalité longue nécessaire à cette réhabilitation, un ensemble d'occupations temporaires sera proposé dans les bâtiments historiques.

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de l'ANRU, piloté par la Métropole, concerne à Grenoble les quartiers Mistral (projet d'intérêt régional) et Villeneuve-Village Olympique (projet d'intérêt national – projet construit avec Echirolles « Les Villeneuves en projets »).

Le projet Mistral vise à mieux relier le quartier au reste de la ville, à conforter une polarité de vie, et à proposer une nouvelle attractivité par la diversification de l'habitat, de nouveaux équipements et des espaces publics de qualité. Il s'engage désormais dans son dernier acte avec la nouvelle convention ANRU signée cette année. Cette dernière tranche permettra de transformer fondamentalement la physionomie de ce quartier et de relier durablement le quartier Mistral et le quartier des Eaux Claires grâce à notamment à une place désormais bordée d'équipements publics fédérateurs ainsi que des commerces et des aménagements généreux et accueillants. Les travaux sont en plein essor, qu'ils soient d'initiative publique (démolition des barrettes d'immeuble en immédiate proximité de l'autoroute, reconfiguration du mur anti-bruit en lien avec le chantier de l'A 480, rénovation des trois tours d'habitat social et démolition de la barre Anatole France par Actis) ou privée (travaux de construction du centre de tri de la Poste).

Par ailleurs, la perspective d'un lien renouvelé vers le Parc Bachelard avec le projet du Parc des Arts, porté par le « Prunier Sauvage », sera un nouveau pas vers une nouvelle image de ce territoire.

Les opérations de cette nouvelle convention commencent dès 2019-2020 avec notamment :

- La fin des démolitions du Groupe DRAC par Actis, soit 54 logements déconstruits
- La démolition de la barre Anatole France qui comportait 100 logements Actis
- Le début des travaux liés au chantier d'AREA et la préfiguration du talus de protection
- L'ouverture du Centre de Tri de La Poste le 5 novembre au sud du quartier, à l'emplacement des anciennes Barres Strauss
- La réalisation dès 2019 des espaces publics au pied des Trois Tours, la redynamisation du square du Lys Rouge et une requalification de la Place Mistral Eaux Claires devant Le Plateau.

« Les Villeneuves en projets » regroupent quant à elles plusieurs thématiques : attractivité, proximité, insertion, éducation. Les opérations à inscrire dans la convention s'articulent autour de quatre volets (habitat public, aménagements urbains / espace public, équipements publics, développement économique). Avec la reconstruction du collège Lucie Aubrac au niveau des buttes, au Nord du parc dessiné par le paysagiste Corajoud, le réaménagement du parc Jean Verlhac, actuellement en cours d'étude, sera

particulièrement travaillé, esquissant la reprise de différentes pièces de l'espace vert sur les prochaines années.

Logement

La politique en faveur du logement est fixée dans le cadre du nouveau Programme local de l'habitat (PLH) 2017-2022 de la Métropole, et trouve un équilibre entre réhabilitation de l'existant, sortie de la vacance et construction neuve.

Le nouveau projet de PLH prévoit l'objectif de 920 logements/an pour Grenoble, dont 800 logements neufs et 120 logements vacants remis sur le marché.

Grâce à la mobilisation de la Ville et de la Métropole, le rythme de construction des logements familiaux neufs livrés à Grenoble des années 2017, 2018, 2019 devrait être maintenu en 2020 (opérations Presqu'île Cambridge, Flaubert Ilot Marceline, Esplanade, et Châtelet, A. Raymond). L'année 2020 sera aussi mise à profit pour continuer un effort important de construction de logements sociaux pour atteindre d'ici 2025 les 25% de logement social.

Pour autant, les nouvelles contraintes financières imposées aux bailleurs empêchent à ce stade une vision prospective fiable. Le rapprochement entre ACTIS et Grenoble Habitat sera un projet clef pour permettre la constitution d'un opérateur local robuste, capable de maintenir les objectifs de construction du PLH tout en assurant une gestion optimale pour les locataires du parc HLM.

Concernant la réhabilitation, les aides financières sont reconduites pour les copropriétés inscrites dans le programme Mur-Mur.

Transition énergétique

La Ville poursuit son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (réduction d'un facteur 2 pour l'ensemble du parc de bâtiments gérés par la Ville durant les 15 dernières années).

Les trois groupes scolaires Ampère, Painlevé et l'école élémentaire Elysée Chatin bénéficient avec la SPL OSER, d'une importante intervention de réhabilitation, finalisée en 2019, avec isolation par l'extérieur tout en adoptant une nouvelle dynamique des façades des bâtiments, et une ventilation double flux exemplaire pour la qualité de l'air intérieur. En 2020, la réflexion entreprise sur le groupe scolaire Catane, directement impacté par le rapprochement de la bretelle de l'A 480, permettra de lancer la réalisation d'un ambitieux programme de travaux de réhabilitation, en capitalisant sur l'expérience acquise par la SPL OSER.

En 2020, la Régie qui pilote le groupement Grenoble Lumière, va poursuivre la rénovation de l'éclairage public, produisant de solides économies d'énergie.

La relocalisation de près de 500 agents de la ville et du CCAS sur l'immeuble Camille Claudel à la fin 2020 permettra également de réduire le nombre de bâtiments actuellement occupés par les services et ainsi de mutualiser les consommations et les réduire plus efficacement.

Enfin, la Ville continuera, en 2020, à valoriser les énergies renouvelables pour la consommation énergétique de son patrimoine. Plus de 60% des consommations énergétiques des bâtiments municipaux seront ainsi issues de sources renouvelables (utilisation du chauffage urbain, achat d'électricité verte et de bio-méthane). De nouvelles centrales solaires photovoltaïques prennent également place sur les toitures du centre sportif Motte et des groupes scolaires Ampère et Painlevé (225 kWc, 1200 m² de capteurs).

Patrimoine – Mémoire

Un travail de fond est porté de manière transversale par les services en charge de l'urbanisme et de la culture, afin d'ancrer l'enjeu patrimonial dans les projets d'aménagement comme dans le dialogue avec les habitant-es. Cette démarche se met en œuvre avec le concours de l'Etat, notamment au titre de la valorisation du patrimoine du XXe siècle.

La mobilisation autour de la Tour Perret s'est accélérée en 2019 avec la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre, et le recrutement d'un AMO pour approfondir la réflexion sur le projet d'usage. Plusieurs groupes de soutien, notamment le comité scientifique, permettent de varier les regards, discuter des approches et d'enrichir le projet, en lien avec les habitant-es. Des premiers travaux d'analyse du béton seront menés sur l'ouvrage début 2020, protégé désormais par une palissade de sécurisation agrandie, support également à l'information sur ce patrimoine exceptionnel.

Sur le quartier de l'Abbaye, la définition d'un périmètre de Site Patrimonial Remarquable (SPR) sera proposée pour mieux réussir la protection de ces bâtiments et assurer leur réhabilitation.

En lien avec l'opération Cœurs de Ville cœurs de Métropole, la politique de ravalement et de valorisation patrimoniale continuera en 2020 de prendre pleinement sa place pour embellir et révéler la diversité et la richesse patrimoniale de la Ville.

Un projet innovant pour valoriser le patrimoine : Gren'de projets

La ville de Grenoble est riche d'un patrimoine municipal comptant plus de 700 000 m² de locaux répartis dans plus de 600 bâtiments. Cet ensemble bâti recouvre de très nombreux usages (associatifs, activités municipales, culturelles, sportives, éducatives, services municipaux...) avec des taux d'occupation et un état patrimonial hétérogènes.

Ayant à cœur de concilier innovation et valorisation patrimoniale, répondre à de nouveaux usages et faire émerger des modes de gestion autonomes, la Municipalité a décidé de lancer un appel à projets: Gren'de Projets. Dans la dynamique de la ville en transition, cette démarche propose à des porteurs de projets économiques, sociaux, culturels... de réinvestir des lieux aujourd'hui sous utilisés.

Sur les six biens ouverts à l'appel à projets, quatre ont retenu l'attention de différents porteurs de projets, qu'un jury composé d'élus a sélectionnés le 4 décembre 2018. En 2019 et 2020, des montages juridiques appropriés sont et seront identifiés pour la grande Orangerie, 18 rue Joseph Chanrion ; la Maison « Villa clément », 4 quai des Allobroges ; l'ancien Couvent des minimes, 1 rue du Vieux temple ; et le pavillon sud de la caserne de Bonne.

Ressources

Ressources humaines et numériques

L'argent public est un bien commun qu'il est nécessaire d'inscrire dans une démarche destinée à maximiser l'usage des ressources de la collectivité et de poursuivre la transformation de l'action publique.

Pour être utiles aux Grenoblois-es et aux Grenoblois-es, **ces objectifs respectent une méthode exigeante :**

- Celle d'une **gestion optimisée des ressources** de la Ville, qu'il s'agisse du patrimoine, des finances publiques, ou de la sobriété de la vie publique,

- Celle d'un véritable **dialogue social**, du respect des agent-es municipaux et de leur meilleur déploiement dans les services publics,
- Celle d'une **évaluation** rigoureuse et régulière des politiques publiques.

Afin de structurer l'action publique et de rendre compte aux Grenoblois-es et Grenoblois-es, la Ville s'est engagée dans un plan d'actions qui s'appuie sur les recommandations de la Chambre régionale des comptes suite à l'examen de la gestion des années 2011 à 2016 et qui trace une trajectoire dans la transformation de l'action publique.

La gestion optimisée des ressources de la ville poursuit son effort sur l'amélioration des conditions de travail des agents.

La ville poursuit sa stratégie de regroupement et de relocalisation des services techniques et administratifs, avec l'objectif de diminuer les surfaces occupées et d'optimiser les consommations de fluides. Au-delà de cette démarche d'optimisation, il s'agit aussi d'offrir aux agent-es de la ville et du CCAS un cadre de travail adapté avec des accueils mutualisés, des espaces de travail conçus pour refléter les besoins des équipes et les nouvelles organisations (travail en réseau, espaces partagés...).

Ainsi, les principaux chantiers 2020 en matière de ressources humaines portent sur les conditions de travail des agents et leur qualité de vie au travail. Ils concernent la préparation des déménagements sur le site Camille Claudel ainsi que le regroupement des équipes techniques, avec le passage de 25 sites à 5 à terme. La possibilité de télétravailler a été ouverte en 2019 à une centaine d'agent-es. La mise en place d'un réseau de médiateur-trices internes permettra d'accentuer l'effort fait en matière de qualité de vie au travail et de dénouement des conflits entre agent-es.

Par ailleurs, la poursuite d'une démarche numérique en 2020 a pour objet :

- Le passage aux logiciels libres en matière de bureautique ;
- D'ouvrir de nouveaux téléservices pour les usagers qui ont accès au numérique : facilités offertes aux citoyen-nes par la collectivité (Dites-le nous une fois, compte citoyen France Connect...), tout en conservant des accès aux guichets (pas de dématérialisation intégrale)
- D'accroître la réactivité de l'administration et dématérialiser les activités pour simplifier les processus : accentuer le recours au numérique comme un instrument de productivité (évolution des postes de travail, travail collaboratif, transversalité, échange de documents via des clouds, travail à distance), intensifier les possibilités de travail collaboratif ;
- De lier data et processus interne sur la logique de « dites-le nous une fois » : partager les informations de chaque service pour une information fluide et circulante ;
- D'anticiper les métiers de demain: systématisation des bilans et des formations informatiques pour limiter les difficultés de reclassement en seconde partie de carrière, accompagner le changement des usages, accompagner les personnels d'accueils sur les logiques d'inclusion numérique.

Ressources humaines, déontologie et équité

Plusieurs mesures présentées dans le cadre de la loi modernisation d'août 2019 confortent la politique menée par la Ville en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. En particulier, déjà en place à la Ville, un **recueil des signalements** des actes de violence, harcèlement moral ou sexuel, agissements sexistes est créé.

Par ailleurs, en 2019 la Ville a mis en place des référents déontologues ainsi qu'une procédure de recueil des alertes.

Innovation et marchés publics

La Ville de Grenoble poursuivra sa démarche d'innovation dans le cadre de sa politique d'achat, dans différents domaines.

Deux procédures récentes méritent d'être soulignées à ce titre.

1. Le nouveau marché de fournitures scolaires (2019-2023) prend en compte leur impact sanitaire

A Grenoble, un premier travail exploratoire avait conduit à la rédaction de simples recommandations sanitaires pour le marché de fournitures scolaires conclu pour la période 2015/2018. Mais les deux entreprises ayant répondu au marché n'avaient pas été en mesure de fournir des éléments permettant d'évaluer précisément ces produits (la cause principale étant que ces entreprises ne sont pas des fabricants mais des distributeurs).

En mars 2017, la société MEDIECO, spécialisée en ingénierie de santé environnementale, et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) ont répondu à un Appel à Projets AACT-AIR (Aide à l'Action des Collectivités Territoriales en faveur de l'air) de l'ADEME. La Ville de Grenoble a souhaité participer à ce projet, baptisé TROUSS'AIR, en tant que terrain d'expérimentation locale.

Sa mise en œuvre a débuté en 2018.

Ce projet présente deux versants :

- L'exigence de respect de clauses sanitaires pour le nouveau marché de fournitures scolaires (sur la période 2019 / 2023).
- Une sensibilisation des acteurs aux choix des fournitures scolaires (rédaction d'un guide de sensibilisation pour les enseignants et les parents) – été 2019.

L'innovation de cette démarche d'achat s'est traduite par la spécification exigeante de clauses sanitaires pour l'ensemble des produits, de nature à réduire l'impact sanitaire pour les utilisateurs (écoliers, enseignants, ATSEM).

185 fournitures ont ainsi fait l'objet d'une attention toute particulière au regard de l'analyse de leur composition.

Le marché a été notifié au printemps 2019.

Au final, cette procédure a permis de sélectionner le candidat qui s'est impliqué le plus activement à la fois dans la sélection de fournitures au plus près des exigences sanitaires de la Ville et, en outre, dans des conditions d'exécution du marché respectueuses de l'environnement, en proposant des modalités de livraison des produits via une société spécialisée dans la livraison dite « du dernier km », conformément aux objectifs de la zone à faible émission (ZFE) récemment édictée sur le territoire grenoblois.

2. Le développement de l'économie de la fonctionnalité dans les marchés publics

La Ville s'est engagée auprès du Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable (CIRIDD) pour conduire l'action pilote « Commandes & Economie de la Fonctionnalité dans le Secteur Public » (COEF P).

Cette action vise à intégrer l'économie de fonctionnalité dans la commande publique. Elle est menée avec le soutien de l'ADEME et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, sur la période 2018-2020 et associe trois territoires d'expérimentation de la région (Grenoble, Département de la Loire, Métropole de Lyon). Pour chaque territoire, deux procédures de marchés doivent être identifiées et engagées, en adéquation avec les objectifs de l'économie de la fonctionnalité.

L'action permettra, à son terme, de diffuser des enseignements et d'essaimer auprès d'autres territoires, au niveau régional et national.

L'économie de la fonctionnalité (EF) s'inscrit dans l'économie circulaire ; c'est un modèle économique qui cherche à mieux utiliser les ressources et réduire les impacts sur l'environnement en général.

Les offres en EF s'efforcent de répondre aux besoins réels des usager-es (performance d'usage), tout en générant des effets utiles et en s'inscrivant dans une démarche environnementale et/ou sociale. Cela peut conduire à privilégier l'usage des produits à leur possession en créant des offres associant des services à des biens matériels, plutôt que des offres portant sur la simple vente de biens matériels.

A Grenoble, le premier marché sélectionné au titre de cette action concerne l'éclairage de la Halle des Sports Clémenceau. La procédure (en cours) retenue est celle d'un marché global de performance, sous forme de

location – vente, dont le cahier des charges (clauses techniques, critères de sélection des offres) met un accent particulièrement important aussi bien sur les effets utiles en matière de performance environnementale, au travers notamment des consommations d'énergie, que sur l'adéquation aux besoins des différents usages et usagers de l'équipement.

Le choix de la seconde procédure, qui sera engagée en 2020, est en cours d'étude.

De la préservation des biens communs à des modes de gestion en commun

De nouveaux partenariats entre organisations publiques locales et collectifs d'usager-es et de citoyen-nés, émergent et bouleversent les pratiques des techniciens territoriaux : affectations de bâtiments en tiers lieux, mises à disposition d'espaces publics pour se réappropriier la ville, collaborations de moins en moins occasionnelles à des chantiers « ouverts au public » pour prendre soin de bâtiments ou d'espaces verts, utilisations par l'administration de monnaies locales...

Au nombre de ces nouveaux collectifs, un « commun » peut être défini comme une communauté, accessible à différents acteur-trices (publics, privés, usager-es, citoyen-nés, entreprises,...) y compris « invisibles », qui se fixe des règles transparentes de gouvernance, d'inclusion, de gestion et de résolution des conflits, pour gérer et préserver tout type de ressources ou biens, matériels comme immatériels. De manière très simplifiée, un « commun » est la maîtrise d'un bien commun identifié comme tel par une communauté. La collectivité territoriale peut alors s'en considérer un membre, ayant mis au cœur de ses politiques soit la préservation des « biens communs » soit une plus grande horizontalité dans la gouvernance de politiques publiques.

Dans cet esprit, une mission « Communs » a été créée par la municipalité en juillet 2018 pour identifier la matérialité des communs grenoblois-e-s, les valoriser et les développer.

L'Université Grenoble Alpes est partenaire de ces démarches et recherche action, à travers la Clinique juridique territoriale de la Faculté de Droit et les Masters Economie sociale et solidaire et Ville Territoire et société de l'Institut d'études politiques. Des restitutions de ces travaux et le prototypage de modèles de gestion ou d'outils juridiques seront proposés mi 2020 avec le soutien de la 27ème région, instance nationale reconnue de l'innovation publique.

4. ANNEXES



ANNEXE 1 : Budgets annexes et régie lumière – orientations 2020

Budget Annexe Self Clemenceau

Est individualisé dans ce budget l'ensemble des dépenses et recettes liées à la gestion du self destiné à la restauration des agent-es municipaux. Outre les recettes en provenance de ses usager-es, ainsi que des conventions passées avec des organisations de droit public ou privé, l'équilibre de ce budget se réalise dans le cadre d'une subvention exceptionnelle.

Les projections réalisées à ce stade font principalement ressortir une augmentation de la fréquentation des agent-es de la Ville et du CCAS, pour lequel-es la part employeur est incluse dans la subvention d'équilibre et une diminution de la participation employeur pour les usagers extérieurs. Cette tendance conduit à augmenter la subvention d'équilibre versée par le budget principal de 61 K€ (0,56 M€) par rapport au BP 2019 (0,50 M€). Il n'est pas prévu d'inscription de recette d'emprunt.

Enfin, il convient de souligner que ce budget a été élaboré à périmètre constant. Les modifications liées à l'ouverture du bâtiment Camille Claudel seront prises en compte lors de la 1^{ère} décision modificative de 2020.

Budget Annexe Cuisine Centrale

Ce budget annexe rassemble l'ensemble des dépenses et recettes des activités réalisées par la cuisine centrale dans le cadre de la production des repas à destination notamment des restaurants scolaires, des crèches et halte-garderie, ou du portage de repas. L'équilibre de ce budget se fait principalement par l'achat par le budget principal des repas produits par la Cuisine Centrale pour la restauration scolaire. Un projet d'extension de la cuisine centrale est en réflexion afin d'améliorer les conditions de production.

Les produits issus de la vente des repas sont prévus à la hausse : ils devraient représenter environ 6,5 M€ cette année. Cela induit une baisse de la subvention d'équilibre par le budget principal qui est prévue à hauteur de 0,4 M€.

Un nouvel emprunt est inscrit pour 1 M€ afin de financer des dépenses d'investissement dont le renouvellement des véhicules de livraison pour 0,65 M€, le lancement des études de restructuration de la cuisine centrale et l'achat de matériels tel qu'un four double, une table de levage, ... etc.. L'endettement de ce budget devrait augmenter de 0,7M€. A noter que deux autorisations de programme ont été créées en 2019 pour l'acquisition des nouveaux véhicules de livraison roulant au gaz naturel et plus ergonomiques (camions avec hayons pour répondre aux forts enjeux de conditions de travail et notamment le port de charges) et pour les travaux d'extension de la cuisine centrale.

Budget Annexe Activités Economiques

Une grande majorité des biens mis à la location dans le cadre de ce budget annexe ont été transférés à la Métropole dans le cadre de sa compétence développement économique. Néanmoins, quelques biens loués pour des activités économiques sont restés propriétés de la Ville et sont de ce fait toujours affectés à ce budget annexe (Polynôme, République, ...).

Parmi les autres biens affectés à ce budget annexe se trouvent :

- Le bâtiment Camille Claudel loué au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Ce bien sera affecté en 2021 au budget principal lorsqu'il sera affecté à l'hébergement des services de la Ville et du CCAS.
- Le Palais des Sports Pierre Mendès France et l'ensemble des dépenses et recettes d'exploitation et d'entretien y afférent.

En 2020, la Ville effectuera les travaux d'enlèvement des gravas sur le tènement Allibert qui seront remboursés par Grenoble-Alpes Métropole.

En 2020, la subvention d'équilibre de ce budget annexe devrait rester stable à 2,2 M€. Ce budget ne devrait pas faire recours à l'emprunt contrairement aux années précédentes et devrait afficher un désendettement de 2 M€ dette récupérable non déduite (4M€ dette récupérable déduite).

Il convient en outre de souligner que la Ville a transféré à la Métropole l'équipement Alpexpo au titre des équipements d'intérêt métropolitain en 2019.

Budget Annexe Locaux Culturels

Ce budget annexe n'intègre plus qu'un équipement, la Belle Electrique, suite au transfert de la MC2 vers la Métropole au 1^{er} janvier 2017. Les dépenses inscrites en 2020 pour cet équipement correspondent à la taxe foncière et à des dépenses d'entretien et réparation de bâtiment.

Le remboursement de l'emprunt représente 0,25 M€ en dépenses de fonctionnement et 1 M€ en dépenses d'investissement. Suite au transfert de la MC2, la Métropole verse à la Ville un montant de dette récupérable qui représente une recette de 0,33 M€ en 2020.

La subvention d'équilibre versée à ce budget par le budget principal s'élève à 1 M€.

Budget Annexe Mistral – Eaux Claires

Ce budget intègre l'ensemble des opérations d'aménagement portées par la Ville dans le cadre de l'opération Mistral – Eaux Claires. Cette opération devrait être prochainement achevée. Un seul tènement situé dans la partie Sud de la zone d'aménagement reste à ce jour à céder. Cette cession pourrait intervenir en 2020. Ce budget sera équilibré par le produit de la vente des droits à construire qui financeront les dépenses d'aménagement et de viabilisation restantes.

Régie Lumière

La régie Lumière a été créée au 1^{er} septembre 2015. Cette régie à autonomie financière intègre l'ensemble des flux financiers liés au CREM (contrat réalisation exploitation maintenance) passés pour l'exploitation de l'éclairage public.

Outre la volonté politique de mettre en place des solutions économes en matière de consommation énergétique, la régie Lumière porte l'ensemble de la politique de développement, de modernisation, de renouvellement et d'entretien des points lumineux de la Ville. Ce budget intègre en outre l'ensemble des dépenses et recettes liées aux illuminations de Noël.

Les dépenses d'investissement devraient se stabiliser à 2.6 M€ Ces investissements d'avenir sont principalement financés par l'emprunt (1.7 M€). Pour le reste, les charges d'entretien s'équilibrent par une subvention exceptionnelle en provenance du budget principal. A ce stade, la subvention exceptionnelle de ce budget devrait se stabiliser à 2,5 M€.

ANNEXE 2 : STRUCTURE DES EFFECTIFS (Année 2018)

Répartition par statut et catégorie des agents sur un emploi permanent (effectifs présents au 31/12/2018)

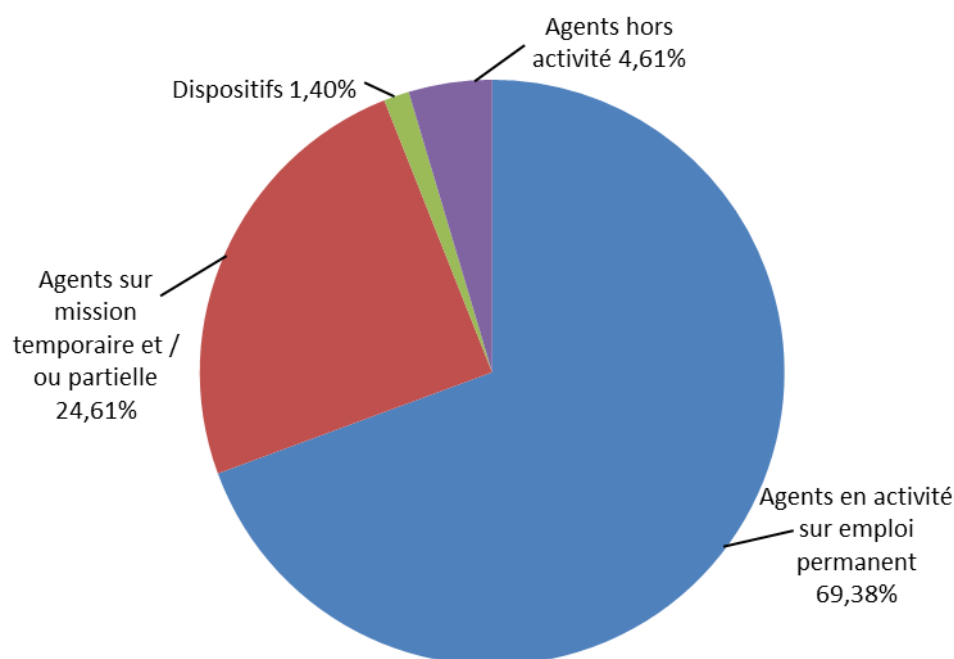
	CAT. A	CAT. B	CAT. C	TOTAL
Titulaires et stagiaires CNRACL	307	501	1 683	2 491
Titulaires et stagiaires IRCANTEC	4	5	69	78
Titulaires détachés autres fonctions publiques	5	3	4	13
<i>Sous total titulaire</i>	<i>316</i>	<i>509</i>	<i>1 756</i>	<i>2 582</i>
Contractuels (RQTH)	1			1
Contractuels durée Déterminée	37	46	30	113
Contractuels durée Indéterminée	25	2		27
<i>Sous total non titulaires</i>	<i>63</i>	<i>48</i>	<i>30</i>	<i>141</i>
TOTAL	379	557	1 786	2 723

Répartition par catégorie et département des agents sur un emploi permanent (effectifs présents au 31/12/2018)

	Cat A	Cat B	Cat C	Total
Direction Générale	43	42	140	225
Finances, contrôle de gestion, juridique	29	17	99	145
Ressources Humaines - Numériques	20	40	43	103
Ville Durable	63	85	582	730
Ville Emancipatrice	143	284	758	1 185
Ville Solidaire et Citoyen-nene	81	89	165	335
TOTAL	379	557	1 787	2 723

	Cat A	Cat B	Cat C	Total
Direction Générale	19%	19%	62%	100%
Finances, contrôle de gestion, juridique	20%	12%	68%	100%
Ressources Humaines - Numériques	19%	39%	42%	100%
Ville Durable	9%	11%	80%	100%
Ville Emancipatrice	12%	24%	64%	100%
Ville Solidaire et Citoyen-nene	24%	27%	49%	100%
TOTAL	14%	20%	66%	100%

Répartition des effectifs gérés au 31/12/2018



Durée du travail (Année 2018)

La durée actuelle du temps de travail de la Ville de Grenoble a été définie en 1983 avec un passage aux 35 heures hebdomadaires dans le cadre d'un contrat de solidarité passé avec l'Etat. La durée annuelle n'a pas non plus été modifiée depuis sauf, en 2004, pour rajouter 7 heures de travail suite à l'instauration de la journée de solidarité. Ainsi la durée annuelle est de 1593 heures. Elle peut être portée à 1579 heures pour les agents bénéficiant d'une autorisation d'absence dite « jour du Maire » (2 jours soit 14h maximum/an). Il ne s'agit pas d'un jour de congé, les dates sont imposées et les agents n'en bénéficient pas s'ils sont malades ou absents pour une autre raison le jour choisi.

Répartition des temps de travail (Année 2018)

	Temps plein	Temps partiel	Temps partiel thérapeutique	Temps non complet	TOTAL Mairie
2018	2 172	278	73	200	2723
% de l'effectif global	79,76%	10,21%	2,68%	7,34%	100,00%

Détails des temps partiels et des temps non complets (Année 2018)

TEMPS PARTIEL	Ensemble	%
50%	7	2,52%
60%	3	1,08%
70%	14	5,04%
80%	163	58,63%
90%	91	32,73%
Total	278	100,00%

TEMPS NON COMPLET	Ensemble	%
< 10%	-	0,0%
>= 10% et < 20%	1	0,5%
>= 20% et < 30%	4	2,0%
>= 30% et < 40%	7	3,5%
>= 40% et < 50%	6	3,0%
>= 50% et < 60%	32	16,0%
>= 60% et < 70%	22	11,0%
>= 70% et < 80%	29	14,5%
>= 80% et < 90%	84	42,0%
>= 90%	15	7,5%
Total	200	100,00%

Rémunérations

REMUNERATIONS DES FONCTIONNAIRES ET DES CONTRACTUELS OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT AYANT TRAVAILLE AU MOINS UN JOUR DURANT L'ANNEE 2018

FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	MONTANT TOTAL DES REMUNERATIONS ANNUELLES BRUTES		DONT PRIMES ET INDEMNITES AU TITRE DE L'ARTICLE 111		DONT PRIMES ET INDEMNITES (y.c. heures supplémentaires) RELEVANT DE L'ARTICLE 88 (hors remboursement de frais)		DONT NBI		DONT HEURES SUPPLEMENTAIRES OU COMPLEMENTAIRES (hors article 88)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	5 346 174 €	8 218 449 €	338 624 €	524 137 €	790 280 €	1 237 984 €	37 223 €	78 480 €	10 440 €	4 903 €
Catégorie B	5 784 479 €	9 704 260 €	374 272 €	659 877 €	689 856 €	909 985 €	48 704 €	101 157 €	93 950 €	34 813 €
Catégorie C	25 775 766 €	20 303 789 €	1 600 386 €	1 351 938 €	2 858 768 €	2 233 715 €	270 711 €	210 462 €	1 366 605 €	205 356 €
Agents et ouvriers territoriaux de la Mayotte (AOTM)										
Total	36 906 419 €	38 226 498 €	2 313 282 €	2 535 951 €	4 338 904 €	4 381 684 €	356 638 €	390 099 €	1 470 994 €	245 073 €

CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	MONTANT TOTAL DES REMUNERATIONS ANNUELLES BRUTES		DONT PRIMES ET INDEMNITES AU TITRE DE L'ARTICLE 111		DONT PRIMES ET INDEMNITES (y.c. heures supplémentaires) RELEVANT DE L'ARTICLE 88 (hors remboursement de frais)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	971 328 €	1 117 724 €	197 373 €	214 704 €	3 499 €	807 €
Catégorie B	356 948 €	783 845 €	67 364 €	140 018 €	3 875 €	4 440 €
Catégorie C	988 902 €	801 508 €	171 773 €	144 742 €	32 726 €	7 122 €
Agents et ouvriers territoriaux de la Mayotte (AOTM)						
Total	2 317 177 €	2 703 077 €	436 509 €	499 464 €	40 100 €	12 369 €

AVANTAGES EN NATURE

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUE	MONTANT
260,1	Avantage en nature (logement)	14 435 €
290,1	Avantage en nature (repas)	105 459 €
		119 894 €

ANNEXE 3 : Éléments relatifs à la dette du budget principal – orientations 2020

L'ensemble des éléments présentés ci-dessous est issu de la prospective financière qui repose sur des taux de réalisation de 80% des dépenses et recettes d'investissement et un taux compris entre 95% et 99% sur les dépenses et recettes de fonctionnement selon la nature des dépenses et recettes. Aussi, les montants d'annuité, d'emprunts nouveaux et d'encours de dette sont présentés ci-après sur une hypothèse de réalisation de 80% des dépenses et recettes d'investissement.

Profil des emprunts futurs

	2020	2021	2022	2023
Taux d'intérêt	2,20%	2,40%	2,40%	2,40%
Durée d'amortissement en années	20	20	20	20

Annuité de la dette

	2020	2021	2022	2023
Charges financières nettes (après retrait dette récupérable voirie)	6 M€	6 M€	6 M€	6 M€
Amortissement du capital (après retrait dette récupérable voirie)	22 M€	23 M€	23 M€	22 M€
Annuité de la dette	28 M€	29 M€	29 M€	28 M€

Encours de dette et capacité de désendettement

	2020	2021	2022	2023
Encours de dette budget principal	263 M€	263 M€	271 M€	271 M€
Epargne brute	24 M€	24 M€	25 M€	23 M€
Capacité de désendettement	11	11	11	12

Besoin de financement

En 2020, le besoin de financement (emprunts nouveaux – remboursement du capital) devrait être nul du fait d'un montant d'emprunts nouveaux équivalent au montant du remboursement du capital.

Le besoin de financement 2020 et futur devrait évoluer comme suit :

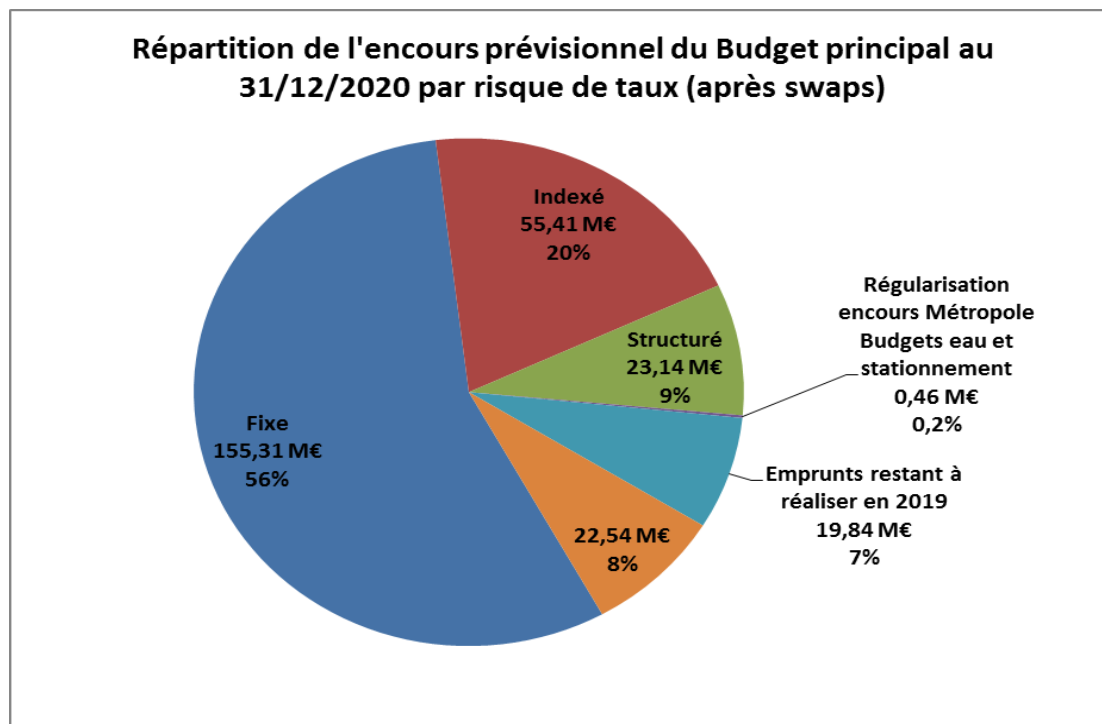
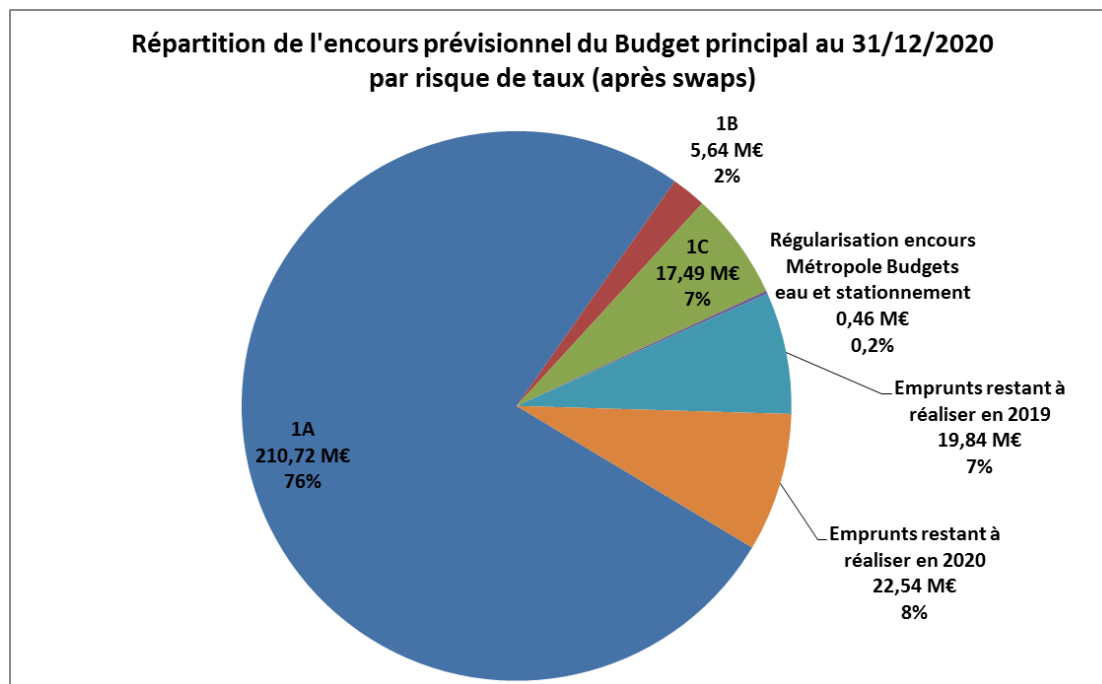
	2020	2021	2022	2023
Emprunts nouveaux	22 M€	24 M€	31 M€	23 M€
Remboursement du capital dette récupérable déduite	22 M€	23 M€	23 M€	22 M€
Besoin de financement	0 M€	1 M€	8 M€	1 M€

Structure de la dette

La structure de l'encours de dette du Budget principal au 31/12/2020 après swap reste majoritairement positionnée sur un risque d'indice et de structure faible (1A-1B). Par ailleurs, les produits de swaps notés 6F et 3E dans la Charte de bonne conduite arriveront à échéance d'ici fin 2020.

Conformément à la délibération annuelle sur la gestion de la dette de la Ville, les emprunts nouveaux réalisés par la Ville présentent un risque d'indice et de structure compris entre 1A et 3B.

La dette connue de la Ville restera majoritairement orientée à taux fixe.



Encours de dette consolidé

En millions d'euros	CA 2012 au 31/12	CA 2013 au 31/12	CA 2014 au 31/12	CA 2015 au 31/12	CA 2016 au 31/12	CA 2017 au 31/12	CA 2018 au 31/12	Estimation au 31.12.2019	Cible au 31.12.2020
Budget Principal (1)	267,01	267,37	266,99*	274,48	273,59	275,86	271,14	278,56	276,72
après retrait dette récupérable	267,01	267,37	266,99*	252,37	254,31	259,23	256,97	266,68	266,94
Budgets Annexes après retrait dettes récupérables	108,88	106,23	113,38	42,03	47,06	41,11	41,18	39,83	37,18
Stationnement	49,81	48,79	50,31						
Activités Économiques	37,24	35,14	39,48	18,79	23,19	21,33	19,48	16,87	12,90
Locaux culturels	16,91	17,61	19,32	18,42	17,44	13,41	12,77	12,10	11,39
Self Clémenceau	0,14	0,10	0,05	0,05	0,04	0,04	0,04	0,03	0,03
Teisseire-Jeux Olympiques	0,38	0,36	0,34	0,32	0,30	0,28	0,26		
Mistral-Eaux Claires	0,04	0,03	0,03	0,03	0,02	0,02	0,01	0,00	0,00
Cuisine centrale	4,36	4,19	3,85	3,64	3,37	3,19	3,00	2,81	3,49
Régie Lumière				0,79	2,70	2,84	5,62	8,01	9,36
Budgets Annexes sans retrait des dettes récupérables (2)	108,88	106,23	113,38	42,03	47,06	44,14	43,84	44,56	41,23
Total budget principal et budgets annexes sans retrait des dettes récupérables (3) = (1) + (2)	375,88	373,61	380,37	316,51	320,65	320,01	314,97	323,12	317,95
Total report d'emprunts (perçus début N+1) (4)	0	2	5,59	0,98	7,97	6,65	8,01		
Total avec reports = (3) + (4)	375,88	375,61	385,96	317,49	328,62	326,66	322,98	323,12	317,95
<i>*Ce montant tient compte de l'incidence du transfert d'emprunt à la nouvelle régie de l'eau potable (REP).</i>									

Au 31/12/2019, l'encours du Budget Principal intègre l'encours de dette du Budget annexe Teisseire, clôturé au 31/12/2018. Cet encours tient également compte, à partir de 2019, des régularisations d'encours de dette avec la Métropole suite au transfert des budgets stationnement et eau en 2015.

L'encours de dette du budget annexe Activités économiques tient aussi compte dès 2019 de la régularisation avec la Métropole de l'encours de dette transféré au titre de la compétence économie en 2015.

ANNEXE 4 : Etat des autorisations de programmes et des crédits de paiement

Les AP qui devraient être clôturées prochainement

- Plaine des Sports
- Jouhaux
- Mistral
- Salle de Musique Amplifiée

Les AP en cours

- Teisseire (ANRU 1)
- Teisseire JO
- Centre Sportif Jean-Philippe Motte
- Ecoles
- Travaux bâtiments culturels
- Rénovation énergétique des écoles Painlevé, Chatin et Ampère via la SPL OSER
- Travaux d'aménagement de la Place Victor Hugo
- Renouvellement de la flotte de véhicules
- Travaux de la cuisine centrale (Budget annexe cuisine centrale)
- Acquisition de véhicules pour la Cuisine Centrale (Budget annexe cuisine centrale)

Les nouvelles AP

- ANRU 2 Villeneuve
- ANRU 2 Mistral

Tableau des AP/CP

Étiquettes de lignes	Mouvement	Dernière année AP	Montant des AP			Montant des Crédits de Paiement			
			Montant de l'AP voté	Révision 2019	Total voté 2019	CP réalisés < 2019	CP votés 2019	CP prévus 2020	CP restant à réaliser
Plaine des Sports	Dépense	2020	11 657 245	-	11 657 245	11 645 477	-	9 768	-
	Recette	2020	- 1 247 905	-	- 1 247 905	- 1 247 905	-	-	-
	Dépense nette		10 409 339	-	10 409 339	10 397 572	-	9 768	-
Jouhaux	Dépense	2017	4 100 744	-	4 100 744	3 253 802	-	-	846 942
	Recette	2017	- 1 940 786	-	- 1 940 786	- 1 484 844	-	-	-
	Dépense nette		2 159 958	-	2 159 958	1 768 958	-	-	846 942
Mistral	Dépense	2016	9 785 296	-	9 785 296	9 738 381	-	-	46 915
	Recette	2016	- 3 809 113	-	- 3 809 113	- 3 809 113	-	-	-
	Dépense nette		5 976 183	-	5 976 183	5 929 268	-	-	46 915
Salle Musique Amplifiée - Budget Annexe Locaux culturels	Dépense	2019	10 160 897	9 458	10 170 355	10 160 430	9 925	-	-
	Recette	2019	- 3 650 277	-	- 3 650 277	- 3 650 277	-	-	-
	Dépense nette		6 510 620	9 458	6 520 078	6 510 153	9 925	-	-
Teisseire	Dépense	2019	11 132 909	79 731	11 212 640	11 030 923	180 000	-	1 717
	Recette	2019	- 6 374 172	-	- 6 374 172	- 6 374 172	-	-	-
	Dépense nette		4 758 737	79 731	4 838 468	4 656 751	180 000	-	1 717
ZAC Teisseire JO	Dépense	2016	4 795 345	-	4 795 345	4 766 529	-	-	28 816
	Recette	2016	- 1 471 288	-	- 1 471 288	- 1 471 288	-	-	-
	Dépense nette		3 324 058	-	3 324 058	3 295 241	-	-	28 816
Plan Ecoles	Dépense	2024	64 620 205	513 752	65 133 957	24 284 964	9 188 103	8 806 422	22 854 468
	Recette	2024	- 4 898 386	- 2 895 209	- 7 793 595	- 3 935 750	- 770 743	- 1 702 164	- 1 384 938
	Dépense nette		59 721 819	- 2 381 457	57 340 362	20 349 214	8 417 360	7 104 258	21 469 530
Centre Sportif JP Motte	Dépense	2020	5 068 949	-	5 068 949	2 946 151	2 107 798	15 000	-
	Recette	2020	- 2 569 681	- 162 488	- 2 732 169	- 1 386 821	- 1 079 848	- 265 500	-
	Dépense nette		2 499 268	- 162 488	2 336 780	1 559 330	1 027 950	- 250 500	-
Travaux Bâtiments Culturels	Dépense	2022	5 876 000	190 761	6 066 761	1 426 299	2 738 000	1 902 462	-
	Recette	2022	- 841 500	- 1 394 232	- 2 235 732	- 300 000	- 583 886	- 792 853	- 558 993
	Dépense nette		5 034 500	- 1 203 471	3 831 029	1 126 299	2 154 114	1 109 609	- 558 993
SPL OSER	Dépense	2020	7 048 224	167 069	7 215 293	4 424 085	2 621 208	170 000	-
	Recette	2020	- 5 765 152	-	- 5 765 152	3 855 152	-	1 910 000	-
	Dépense nette		1 283 072	167 069	1 450 141	8 279 237	2 621 208	2 080 000	-
Travaux d'aménagement de la place Victor Hugo	Dépense	2021	1 400 000	-	1 400 000	-	39 307	1 116 658	244 035
	Recette	2021	-	-	-	-	-	-	-
	Dépense nette		1 400 000	-	1 400 000	-	39 307	1 116 658	244 035
Plan de renouvellement de la flotte de véhicules - Budget principal	Dépense	2024	10 308 038	-	10 308 038	-	734 673	2 009 673	7 563 692
	Recette	2024	- 506 376	-	- 506 376	-	- 168 792	- 168 792	- 168 792
	Dépense nette		9 801 662	-	9 801 662	-	565 881	1 840 881	7 394 900
Modernisation de la flotte de véhicules de la cuisine centrale- Budget annexe Cuisine centrale	Dépense	2021	700 000	-	700 000	-	650 000	50 000	-
	Recette	2021	-	-	-	-	-	-	-
	Dépense nette		700 000	-	700 000	-	650 000	50 000	-
Restructuration et extension de la cuisine centrale - Budget annexe Cuisine centrale	Dépense	2023	4 700 000	-	4 700 000	-	90 000	220 000	4 390 000
	Recette	2023	-	-	-	-	-	-	-
	Dépense nette		4 700 000	-	4 700 000	-	90 000	220 000	4 390 000